

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
8 septembre 2026
Français
Original : anglais/français

**Lettre datée du 3 septembre 2026, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur Haïti créé
en application de la résolution 2653 (2022) du Conseil de sécurité**

Les membres du Groupe d'experts sur Haïti créé en application de la résolution 2653 (2022) du Conseil de sécurité ont l'honneur de transmettre ci-joint leur rapport final, soumis en application du paragraphe 13 de la résolution 2794 (2025).

Le rapport a été communiqué le 24 juillet 2026 au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti, qui l'a examiné le 3 septembre 2026.

Le Groupe d'experts vous serait reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport final à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

Le Groupe d'experts sur Haïti créé en application
de la résolution 2653 (2022) du Conseil de sécurité



Rapport final du Groupe d'experts sur Haïti présenté en application de la résolution 2794 (2025)

[Original : anglais]

Résumé

La période considérée (octobre 2025-juillet 2026) a débuté sur fond de tensions politiques importantes entre les membres du Conseil présidentiel de transition et le Premier Ministre, Alix Didier Fils-Aimé, à l'approche de la fin du mandat du Conseil présidentiel de transition, le 7 février. Ce jour-là, le pouvoir exécutif a été transféré dans son intégralité au Conseil des ministres, dirigé par le Premier Ministre. Le 23 février, un Pacte national pour la stabilité et l'organisation des élections a été adopté par divers acteurs politiques et membres de la société civile et du milieu des affaires. Toutefois, à la mi-juillet, la mise en œuvre restait lente, en particulier pour les objectifs de sécurité, ce qui contribuait à éroder davantage la confiance de la population dans la transition. Malgré les progrès accomplis dans la préparation des élections, des incertitudes continuaient d'entourer le calendrier électoral.

Depuis décembre 2025, les opérations de sécurité menées par les autorités haïtiennes ont contribué à contenir l'expansion des gangs à Port-au-Prince et à reprendre le contrôle de certaines zones auparavant sous leur emprise, notamment dans le centre-ville, à Delmas et dans les secteurs avoisinants. L'absence de stratégie de sécurité nationale, l'insuffisance des ressources et la collusion persistante entre les gangs et certains acteurs de premier plan ont continué de compromettre la mise en œuvre globale des mesures de sécurité.

L'ampleur des problèmes de sécurité, conjuguée aux capacités limitées des institutions nationales, a favorisé une réponse fragmentée en matière de sécurité et la prolifération des acteurs armés. D'une part, la stratégie de sécurité du Gouvernement repose dans une large mesure sur des acteurs internationaux, notamment une société militaire privée étrangère et la Force de répression des gangs, qui a commencé ses opérations en juin. D'autre part, pour combler ce vide sécuritaire, la population se tourne de plus en plus vers les groupes de légitime défense, les sociétés de sécurité privées et la Brigade de sécurité des aires protégées. Bien que dans de nombreuses régions ces groupes constituent le principal rempart contre les attaques des gangs, certains se livrent à des activités criminelles et commettent des violations des droits humains, risquant ainsi de perpétuer le cycle de la violence dans le pays en contribuant à l'émergence d'une nouvelle génération de gangs.

Après avoir maintenu son unité pendant plus de deux ans, la coalition Viv Ansanm, une alliance de gangs, a connu de profondes dissensions au cours de la période considérée, sous l'effet de rivalités liées au contrôle des territoires et des sources de revenus. Les luttes intestines qui ont eu lieu à Port-au-Prince, notamment dans les communes de Cité-Soleil et de Croix-des-Bouquets entre mars et juillet, ont fait plusieurs centaines de morts et provoqué le déplacement de milliers de personnes. Les affrontements entre gangs rivaux se sont accompagnés d'une forte recrudescence des violences sexuelles, utilisées comme moyen de représailles.

Le mois de mars 2026 a également marqué le début d'une nouvelle vague de violence dans le département du Bas-Artibonite, caractérisée par des attaques coordonnées d'une intensité sans précédent menées par les gangs Gran Grif, Kokorat San Ras et Canaan dans des dizaines de localités. Dans le département du Centre, les gangs 400 Mawozo et Canaan ont continué à consolider leur mainmise sur plusieurs villes et à contrôler des axes routiers stratégiques menant à la frontière

avec la République dominicaine, qu'ils utilisent pour le trafic de marchandises, notamment des armes et des munitions, tout en tirant des revenus substantiels des postes de contrôle routiers. Dans le département du Sud-Est, les récentes attaques des gangs témoignent d'une évolution préoccupante de la situation dans une région qui était jusqu'alors relativement sûre.

Les autorités haïtiennes, avec l'appui d'une société militaire privée, ont intensifié leurs opérations de sécurité, mais les gangs ont fait preuve d'une forte résilience et d'une grande capacité d'adaptation, notamment grâce au soutien d'un réseau d'acteurs ayant intérêt au maintien de leurs activités. Parmi eux figurent notamment des personnalités politiques, des acteurs économiques et des membres du secteur de la sécurité qui apportent un soutien aux gangs lorsque cela sert leurs intérêts, ainsi que les intermédiaires auxquels ils ont recours. Il est peu probable que les efforts visant à neutraliser les chefs de gangs produisent des résultats durables s'ils ne s'accompagnent pas de mesures ciblant les réseaux qui les soutiennent. Le régime de sanctions imposées par l'Organisation des Nations Unies ne pourra produire pleinement ses effets que s'il vise également les acteurs qui soutiennent les activités des gangs.

Entre octobre 2025 et avril 2026, 3 165 personnes ont été tuées et 1 551 blessées à la suite de violences armées ; 65 % des victimes ont été recensées lors d'opérations de sécurité et 30 % lors d'attaques menées par des gangs. Sous la direction d'individus désignés, des gangs ont continué de se rendre responsables de graves violations des droits humains, notamment d'homicides, de violences sexuelles et fondées sur le genre, d'enlèvements contre rançon, du recrutement forcé d'enfants ainsi que de la destruction de biens et d'actes d'extorsion. Outre ces personnes faisant l'objet de sanctions, de nombreux autres chefs de gangs ont continué à se livrer à des activités répondant aux critères de désignation. Les cas de violence sexuelle ont également beaucoup augmenté depuis le début de l'année 2026, les viols collectifs de femmes et de jeunes filles commis par des hommes armés constituant l'une des manifestations les plus graves de cette tendance. La violence des gangs a entravé l'accès à l'aide humanitaire et aux services de base, notamment à l'éducation, et a conduit à la fermeture de plusieurs établissements de santé et organisations humanitaires.

Les vagues successives de violences armées d'une grande intensité témoignent de la capacité persistante des gangs et d'autres acteurs armés non étatiques à se procurer illicitement des armes à feu et, surtout, des munitions. Bien que les autorités haïtiennes, dominicaines et américaines aient pris des mesures pour lutter contre le trafic d'armes et assurer le respect de l'embargo sur les armes, celles-ci demeurent insuffisantes au regard de l'ampleur du phénomène. Malgré le caractère souvent rudimentaire des méthodes employées, les réseaux transnationaux ont continué d'assurer avec efficacité le trafic d'armes à feu et de munitions durant la période considérée. Le détournement d'armes provenant des stocks nationaux, en Haïti et, dans une moindre mesure, en République dominicaine, continue d'alimenter les arsenaux des gangs et d'autres acteurs armés non étatiques.

L'insécurité et les déficiences de la gouvernance ont créé un environnement propice au développement du trafic et, plus largement, de la criminalité transnationale organisée. Au-delà du trafic d'armes, le Groupe d'experts a enquêté sur des saisies sans précédent de cocaïne et de cannabis réalisées au cours de la période considérée, les réseaux passant par Haïti et ses eaux territoriales pour acheminer les stupéfiants vers le nord des Caraïbes et d'autres régions. Le commerce des civelles a également suscité de vives inquiétudes, ce secteur commercial, peu réglementé et opaque, restant fortement vulnérable aux activités illicites et exploité par un réseau spécifique identifié par le Groupe d'experts.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	5
A. Mandat	5
B. Méthode	5
C. Application du régime de sanctions	6
D. Évolution de la situation politique et des conditions de sécurité	7
II. Informations relatives à l'application des mesures décidées dans les résolutions 2653 (2022) et les résolutions ultérieures et pouvant servir à inscrire sur la liste des sanction des personnes ou entités qui se seraient livrées, directement ou indirectement, à des activités menaçant la paix, la sécurité ou la stabilité d'Haïti	10
A. Dynamique des gangs	10
B. Actes contraires au droit international des droits humains ou constituant des atteintes à ces droits et remises en cause de l'état de droit	17
C. Trafic d'armes et violations de l'embargo sur les armes	22
D. Trafic de drogue	28
E. Flux financiers illicites	31
III. Recommandations	37
Annexes*	39

* Les annexes sont distribuées uniquement dans la langue de l'original et n'ont pas été revues par les services d'édition.

I. Introduction

A. Mandat

1. Le 17 octobre 2025, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2794 \(2025\)](#), par laquelle il a renouvelé le régime de sanctions concernant Haïti, qui prévoit un embargo sur les armes, une interdiction de voyager et un gel des avoirs s'appliquant aux personnes et entités que le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2653 \(2022\)](#) concernant Haïti a désignées comme étant responsables ou complices d'activités faisant peser une menace sur la paix, la sécurité ou la stabilité en Haïti ou comme ayant pris part, directement ou indirectement, à de telles activités. Dans cette résolution, le Conseil a également nommé deux autres personnes : Dimitri Hérard (HTi.008), ancien chef de l'Unité de sécurité générale du Palais national, désigné pour son soutien aux gangs ; et Kempes Sanon (HTi.009), chef du gang Les Argentins. Neuf personnes et deux entités sont actuellement inscrites sur la liste relative aux sanctions¹.
2. Le Conseil a décidé de prolonger pour une période de 13 mois à compter de l'adoption de la résolution [2794 \(2025\)](#) le mandat du Groupe d'experts sur Haïti, tel que précisé au paragraphe 21 de la résolution [2653 \(2022\)](#), et décidé en outre que ce mandat s'appliquerait également aux mesures imposées dans la résolution [2794 \(2025\)](#).
3. Le présent rapport est soumis conformément au paragraphe 13 de la résolution [2794 \(2025\)](#) et couvre les enquêtes menées jusqu'au 10 juillet 2026.

B. Méthode

4. Le Groupe d'experts mène ses enquêtes de manière professionnelle et technique, en respectant les principes de transparence, d'objectivité, d'impartialité et d'indépendance. Ses méthodes de travail sont en parfaite conformité avec les meilleures pratiques recommandées par le Groupe de travail informel sur les questions générales relatives aux sanctions imposées par le Conseil de sécurité (voir [S/2006/997](#)). Le Groupe d'experts a privilégié la transparence et l'utilisation de sources fiables, notamment de preuves documentaires, et de sources indépendantes vérifiables, et donné aux personnes ou entités concernées la possibilité de répondre (voir annexe 1). Il prend grand soin, le cas échéant, de ne pas divulguer d'informations qui révéleraient ses sources, afin de protéger celles-ci compte tenu du niveau d'insécurité extrême qui règne en Haïti.
5. En octobre 2025, février 2026 et mai 2026, le Groupe d'experts a mené des missions d'enquête en Haïti (Port-au-Prince et Cap-Haïtien), à Saint-Domingue et à Miami (États-Unis d'Amérique). Il tient à exprimer sa gratitude pour le soutien qu'il a reçu de la part des autorités nationales concernées ainsi que du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), du Bureau d'appui des Nations Unies en Haïti, de l'équipe de pays des Nations Unies et des acteurs non gouvernementaux présents sur le terrain.
6. Durant ses visites en Haïti, le Groupe d'experts s'est entretenu avec des représentants d'institutions publiques haïtiennes, dont le Premier Ministre, le Ministre de l'intérieur et des collectivités territoriales, le Ministre de la justice, le Ministre de la défense et le Ministre de l'économie et des finances. Il s'est également entretenu avec des responsables de la Police nationale d'Haïti, des douanes, des institutions financières et des unités de lutte contre la corruption ainsi qu'avec des acteurs du monde politique et du secteur privé, sans oublier les représentants d'organisations de la société civile,

¹ Voir les résumés des motifs ayant présidé à l'inscription sur la liste. Disponible à l'adresse suivante : <https://main.un.org/securitycouncil/fr/sanctions/2653/materials/summaries>.

les personnes vivant dans des zones contrôlées par les gangs et d'autres victimes de la violence des gangs, y compris la violence sexuelle et fondée sur le genre. Le Groupe d'experts a également rencontré le Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti et Chef du BINUH, d'autres représentants du BINUH, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et d'organismes humanitaires des Nations Unies, des diplomates de diverses missions ainsi que le commandant de la Force de répression des gangs et d'autres membres de cette Force.

7. Le Groupe d'experts tient à remercier les États Membres et les autres entités qui ont répondu à ses communications officielles (voir annexe 2). Il précise en outre qu'il est extrêmement important que les États Membres répondent en temps voulu à ses demandes.

C. Application du régime de sanctions

1. Embargo sur les armes

8. L'embargo sur les armes continue d'être violé régulièrement. Bien que les autorités en Haïti, en République dominicaine et aux États-Unis d'Amérique aient pris des mesures contre le trafic d'armes et pour poursuivre les trafiquants, celles-ci demeurent insuffisantes face à l'ampleur du problème. Il est toujours difficile d'estimer ces flux avec précision, mais plusieurs indicateurs laissent supposer que les violations se poursuivent. Les gangs ont conservé leur force de frappe et la capacité de reconstituer leurs stocks d'armes et de munitions (voir sect. II.C). Au cours de la période considérée, les autorités haïtiennes ont saisi plusieurs cargaisons illicites aux points d'entrée, contrairement à la période couverte par le précédent rapport final ([S/2025/597](#), par. 17). Les autorités américaines ont saisi des armes à feu et des munitions en route vers Haïti et enquêtent actuellement sur divers réseaux de trafic contre lesquels elles engagent également des poursuites.

9. Les autorités haïtiennes ont coopéré avec le Groupe d'experts et leur ont communiqué des informations sur des affaires de trafic transnationale. En ce qui concerne les pays d'origine et de transit, les États-Unis n'avaient pas encore répondu, au moment de l'élaboration du présent rapport, aux demandes de traçabilité du Groupe d'experts, mais ont fourni des informations sur les procédures judiciaires en cours. La République dominicaine a continué d'apporter son soutien aux enquêtes menées par le Groupe d'experts. La Jamaïque a répondu à la demande d'information du Groupe d'experts et les Bahamas ont demandé une extension du délai. Les Îles Turques et Caïques, par l'intermédiaire du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, n'avaient pas encore répondu au moment de l'élaboration du présent rapport.

2. Gel des avoirs

10. Le Groupe d'experts constate que très peu de progrès (depuis ceux mentionnés aux paragraphes 13 à 16 du document [S/2025/597](#)) ont été réalisés en ce qui concerne le gel des avoirs des personnes visées par les sanctions de l'ONU. Il s'inquiète de l'absence d'un processus national coordonné permettant de trouver et de geler les avoirs de ces personnes, ce qui affaiblit les effets du régime de sanctions en Haïti (voir annexe 3).

11. Ayant adressé une lettre à la Banque de la République d'Haïti et à certaines banques commerciales afin d'obtenir des informations actualisées, le Groupe d'experts a été informé que seuls les comptes détenus par Kempes Sanon (HTi.009) et Prophane Victor (HTi.006) (voir également [S/2025/356](#), par. 9), dont les soldes étaient d'un montant très limité, avaient été gelés (voir annexe 3). Cette situation s'explique par le fait que les institutions financières ont été lentes à réagir après l'inscription des

personnes concernées sur la liste des sanctions, ce qui a permis à ces personnes de transférer leurs avoirs ou de les dissimuler sous le nom de tiers.

12. Les banques commerciales haïtiennes ont également indiqué avoir gelé les comptes bancaires de plusieurs chefs de gangs à la suite de l'imposition de sanctions, qu'elles aient été décidées par l'ONU ou adoptées de façon unilatérale, visant des chefs de gangs ainsi que Viv Ansanm (HTE.002). Elles ont précisé avoir inscrit sur une liste noire les personnes qu'elles considéraient comme associées aux activités des gangs ou leur apportant un soutien.

13. Le Groupe d'experts a pris contact avec plusieurs États Membres et territoires où pourraient vraisemblablement être détenus des avoirs appartenant à des personnes haïtiennes faisant l'objet de sanctions (voir annexe 4).

3. Interdiction de voyager

14. Le Groupe d'experts n'a constaté aucune tentative de violation de l'interdiction de voyager au cours de la période considérée ni reçu d'informations à ce sujet. Toutefois, il s'inquiète des fraudes persistantes constatées dans la délivrance des passeports haïtiens dans le pays². Selon les autorités haïtiennes, un nombre excessif de passeports sont délivrés, souvent au moyen de timbres fiscaux falsifiés, ce qui favorise le détournement des droits perçus et le versement de pots-de-vin par des demandeurs cherchant à obtenir des documents authentiques à des fins illicites. Certains passeports ont été délivrés à des ressortissants étrangers ou sous de faux noms. Ces défaillances augmentent le risque que les personnes visées par des sanctions obtiennent plusieurs passeports et voyagent sous de fausses identités afin de contourner l'interdiction de voyager.

D. Évolution de la situation politique et des conditions de sécurité

1. Transition politique

15. Le mandat actuel du Groupe d'experts a commencé au cours d'une période de transition tendue marquée par de grosses frictions entre les membres du Conseil présidentiel de transition et le Premier Ministre, Alix Didier Fils-Aimé, à l'approche du 7 février 2026, date qui a marqué la fin du mandat du Conseil présidentiel de transition (S/2026/241, sect. I.C). En fin de compte, l'ensemble des pouvoirs exécutifs a été transféré au Conseil des ministres, dirigé par le Premier Ministre, avec le soutien massif des partenaires internationaux.

16. Le 23 février 2026, un Pacte national pour la stabilité et l'organisation des élections a été adopté et signé par divers acteurs politiques, économiques et de la société civile, établissant les conditions de sécurité et de gouvernance nécessaires à la tenue des élections. Un remaniement ministériel a ensuite eu lieu en mars. Cependant, cinq mois après l'adoption du Pacte, sa mise en œuvre – notamment en ce qui concerne les dispositions relatives au rétablissement de la sécurité – demeure très lente, ce qui contribue à affaiblir encore davantage la confiance de la population dans la transition.

17. La préparation des élections avance, notamment en ce qui concerne l'enregistrement des partis politiques, l'adoption d'un décret électoral (voir par. 18) et la conclusion d'un accord sur le budget électoral. Bien que les autorités aient annoncé la mise à jour du calendrier électoral prévoyant la tenue du premier tour en décembre, les observateurs

² Plusieurs enquêtes sont actuellement menées par la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ). Entretiens avec des responsables haïtiens, mai 2026.

politiques avec lesquels le Groupe d'experts s'est entretenu ont fait remarquer qu'il était peu probable que des élections aient lieu en 2026.

Décret électoral

18. Le 2 juin 2026, le Conseil des ministres a publié un nouveau décret électoral modifiant celui adopté par le Conseil présidentiel de transition en décembre 2025³.

19. Bien que le décret comporte de nouvelles dispositions, il maintient l'interdiction faite aux personnes visées par des sanctions de l'ONU de se présenter à l'élection présidentielle ou aux élections législatives ou locales ou de siéger dans des entités relevant du Conseil électoral provisoire chargées d'organiser les élections. Cette disposition ne devrait avoir qu'un effet très limité, dans la mesure où la grande majorité des personnes qui aident les gangs et contribuent à la déstabilisation du pays ne sont pas encore inscrites sur la liste des sanctions.

2. Situation de sécurité

20. Après des années d'instabilité et en l'absence de structures de gouvernance efficaces, les gangs ont continué à combler le vide de gouvernance dans certaines parties des départements de l'Ouest, de l'Artibonite et du Centre, tout en étendant leur influence dans d'autres départements. Les autorités haïtiennes ont intensifié leurs opérations de sécurité, ce qui leur a permis de reprendre aux gangs le contrôle de certains quartiers de la capitale. Toutefois, les progrès restent fragiles et les routes nationales reliant la capitale au reste du pays restent sous le contrôle des gangs (voir sect. II.A.1). La situation dans le Bas-Artibonite s'est également considérablement détériorée, des gangs de plus en plus puissants se livrant à des attaques d'une brutalité sans précédent (voir sect. II.A.4).

21. Outre les répercussions des opérations de sécurité, qui ont fait de nombreuses victimes civiles, la population subit également les graves conséquences des attaques des gangs et des luttes intestines entre ces derniers, notamment dans la capitale et dans le département de l'Artibonite. Après avoir tenu bon pendant plus de deux ans, la coalition Viv Ansanm a connu de violentes divisions au cours de la période considérée (voir sect. II.A.2).

22. L'ampleur des problèmes de sécurité, conjuguée aux capacités limitées des institutions nationales, a entraîné une réponse fragmentée en matière de sécurité et une prolifération des acteurs armés. D'une part, la stratégie de sécurité du Gouvernement repose largement sur des acteurs internationaux, notamment une société militaire privée étrangère et la Force de répression des gangs. D'autre part, la population se tourne de plus en plus vers des groupes de légitime défense, des sociétés de sécurité privées haïtiennes et la Brigade de sécurité des aires protégées (S/2024/704, annexe 26) pour combler le vide sécuritaire. Pour certains, ces conditions de sécurité instables sont devenues leur fonds de commerce.

23. Si certains de ces acteurs de la sécurité opèrent dans un cadre juridique reconnu, d'autres agissent en dehors de tout mécanisme de contrôle officiel, et donc l'absence de responsabilité contribue à l'impunité et à la commission répétée de violations des droits humains (voir sect. II.B).

a) Forces de sécurité et de défense nationales

24. L'absence de stratégie de sécurité nationale entrave la mise en place d'une politique globale de lutte contre les gangs, la hiérarchisation des objectifs et la gestion des ressources.

³ Voir https://cephaity.ht/wp-content/uploads/2026/06/Decret_electoral_-1e-Decembre-2025.pdf.

25. Bien que les opérations de sécurité semblent mieux coordonnées et soutenues par des capacités logistiques accrues (S/2026/241, par. 17), la Police nationale d'Haïti continue de se heurter aux mêmes difficultés que celles signalées précédemment par le Groupe d'experts : effectifs insuffisants, équipement limité, violations des droits humains et corruption (voir annexe 5).

26. La période considérée a été marquée par un changement d'approche vis-à-vis des forces armées nationales. Le Gouvernement s'est engagé à reconstituer les Forces armées d'Haïti, qui, depuis leur remobilisation en 2017, n'ont bénéficié que d'un appui institutionnel limité. Concrètement, des mesures ont été prises concernant, notamment, le recrutement, l'achat de matériel, les programmes de formation et le projet d'élaboration d'une nouvelle doctrine militaire⁴. Malgré des progrès lents, les Forces armées d'Haïti participent davantage aux opérations de sécurité menées en soutien à la Police nationale d'Haïti.

b) Contractants recrutés sur le plan international

27. Le Gouvernement vient de prolonger d'un an le contrat de la société militaire privée internationale fournissant un appui aux opérations de sécurité au moyen d'hélicoptères, de drones d'attaques et d'opérations terrestres (S/2025/597, par. 28)⁵. L'équipe spéciale, qui regroupe les contractants, a étendu ses activités au département du Bas-Artibonite depuis avril 2026.

28. Au cours de la période considérée, la privatisation de l'appui des services de sécurité a dépassé la lutte contre les gangs pour s'étendre au contrôle aux frontières. Le Gouvernement a signé un contrat de dix ans avec une société internationale pour renforcer la sécurité aux frontières et optimiser les recettes douanières⁶. Cette société est rémunérée par un pourcentage des recettes douanières haïtiennes, qui constituent la deuxième source de recettes du pays. De nombreuses parties prenantes haïtiennes ont critiqué cet accord, car elles s'inquiètent pour la souveraineté nationale et s'interrogent sur les revenus considérables qui reviendraient à cette société pendant la durée du contrat. Il convient de noter que cette société et celle mentionnée au paragraphe précédent sont dirigées par les mêmes personnes.

c) Passage de la Mission multinationale d'appui à la sécurité à la Force de répression des gangs

29. Au cours de la période considérée, la Mission multinationale d'appui à la sécurité est devenue la Force de répression des gangs et, en avril 2026, le personnel kenyan de la Mission multinationale d'appui à la sécurité (puis de la Force de répression des gangs) a quitté le pays. Si la participation de la Mission multinationale d'appui à la sécurité aux opérations de la Police nationale d'Haïti et sa présence dans le Bas-Artibonite ont eu un certain effet dissuasif sur les activités des gangs⁷, la situation générale en matière de sécurité a continué de se détériorer.

30. Les nouveaux contingents de la Force de répression des gangs ont commencé leur déploiement progressif en Haïti en avril 2026 et ont mené leurs premières opérations à Port-au-Prince en juin 2026. La Force de répression des gangs a procédé à ses premières arrestations à la mi-juin et remis les personnes interpellées à la Police nationale d'Haïti, causant ainsi des difficultés à la Police et au système judiciaire, qui devront absorber l'afflux probable de nouvelles affaires. La Force de répression des gangs a saisi plusieurs armes à feu et des munitions en juillet (voir par. 117).

⁴ Entretien avec un représentant du Ministère de la défense, mai 2026.

⁵ Entretiens avec des sources appartenant aux services de sécurité, mai et juin 2026.

⁶ Entretien avec un responsable haïtien, mai 2026, et documents confidentiels.

⁷ Entretiens avec des autorités locales, mai et juin 2026.

d) Sociétés de sécurité privées haïtiennes

31. Comptant plus d'une centaine d'entreprises de sécurité privées enregistrées, auxquelles s'ajoutent de nombreuses sociétés opérant sans licence, le secteur de la sécurité reste peu réglementé⁸. Sa gouvernance est d'autant plus complexe qu'il compte d'anciens et d'actuels hauts responsables gouvernementaux et officiers de la Police nationale d'Haïti. Ce secteur est par ailleurs l'un des grands employeurs du pays. De nombreuses entreprises s'approvisionnent illicitement en armes et en munitions, y compris en matériel dont le calibre est supérieur aux limites fixées en interne (voir [S/2023/674](#), par. 110 à 113, et [S/2024/704](#), par. 41).

e) Groupes de légitime défense

32. Les groupes de légitime défense ont continué à se renforcer et à se multiplier tout au long de la période considérée. Il ressort des entretiens avec les autorités locales, les habitants, des agents de la Police nationale d'Haïti et des membres de ces groupes eux-mêmes que, dans de nombreuses zones, ces groupes sont le seul rempart contre les attaques des gangs. Dans le département de l'Ouest, ces groupes ont souvent à leur tête des agents de la Police nationale d'Haïti ou comptent parmi leurs membres des policiers qui vivent dans les communautés qu'ils protègent ; dans les zones plus rurales, telles que le Bas-Artibonite, plusieurs groupes coordonnent étroitement leurs activités avec les opérations de la Police nationale d'Haïti ainsi qu'avec certaines unités de la Brigade de sécurité des aires protégées. Dans cette région, les membres des groupes de légitime défense souffrent particulièrement des représailles violentes des gangs (voir sect. II.A.4). Certains groupes de légitime défense prennent également part aux actes d'extorsion commis aux postes de contrôle et à des violations des droits humains.

33. Le Ministère de l'intérieur a commencé à enregistrer des « Brigadiers de paix » (voir annexe 11). Pour les autorités, si l'officialisation de ces groupes n'est pas sans risque, les laisser totalement sans encadrement est encore plus dangereux. Le processus d'enregistrement vise également à mieux prendre en compte le matériel dont ils disposent, notamment les armes à feu, dont la plupart ont été acquises de manière illicite.

II. Informations relatives à l'application des mesures décidées dans les résolutions [2653 \(2022\)](#) et les résolutions ultérieures et pouvant servir à inscrire sur la liste des sanction des personnes ou entités qui se seraient livrées, directement ou indirectement, à des activités menaçant la paix, la sécurité ou la stabilité d'Haïti

A. Dynamique des gangs**1. Dynamique des gangs face à l'intensification des opérations de sécurité**

34. Depuis fin 2025, les mesures de sécurité mises en œuvre par les autorités haïtiennes ont contribué à réduire l'emprise des gangs dans certaines zones du département de l'Ouest (voir annexe 5). Selon certaines estimations, le contrôle

⁸ Entretiens avec un représentant d'une société de sécurité privée ainsi qu'avec des responsables du Ministère de l'intérieur, 2025. Documents confidentiels.

exercé par les gangs aurait reculé à environ 70 % de la zone métropolitaine de Port-au-Prince, contre 85 % auparavant (voir [S/2026/241](#)) (voir annexe 6)⁹.

35. Les progrès en matière de sécurité restent fragiles. La difficulté à contrôler les chefs de gangs est largement considérée comme un revers majeur pour les opérations de sécurité. Cette situation s'explique en partie par l'intégration de ces gangs dans des réseaux criminels, qui s'étendent à l'administration et au monde des affaires, bloquant les opérations policières et les enquêtes. Même si les gangs ont l'air d'être autonomes, ils entretiennent des liens avec les acteurs étatiques et privés, notamment à l'approche des élections, moment où le contrôle du territoire et la perception de la stabilité sont d'une importance capitale.

36. Des facteurs politiques sont à l'origine des violences qui ont éclaté dans la commune de Kenscoff et dans le département de l'Artibonite. Ils sont également à l'origine des tentatives d'expansion des gangs vers le sud du département de Grande-Anse, où Guy Philippe – ancien haut responsable de la police qui poursuit une carrière politique et soutient Viv Ansanm ([S/2024/704](#), par. 31, 52 et annexe 6) – a rencontré à plusieurs reprises Jean Misnord (alias « Fado », le numéro trois du gang Simon Pelé (voir annexe 7))¹⁰.

37. Certains hommes d'affaires ainsi que des policiers haïtiens en exercice profitent de l'instabilité de la situation de sécurité, notamment en mettant en place des barrages routiers (voir annexe 8), pour générer des revenus illicites. La collusion entre les gangs (par exemple, Tokyo, Simon Pelé et Ti Bwa) et certains policiers haïtiens – qui leur fournissent des armes et facilitent leurs déplacements – sape les opérations de sécurité, permettant aux chefs de gangs d'échapper à l'arrestation¹¹. Bien organisés et résilients, les gangs font preuve d'une grande capacité d'adaptation face à l'intensification des opérations de sécurité (voir annexe 9). En l'absence de mesures efficaces de stabilisation, ils ont réussi à reprendre le contrôle de zones qui avaient auparavant été libérées par les forces de sécurité, comme Bel-Air, où l'influence du gang du Grand Ravine ne cesse de progresser (voir annexe 10)¹².

38. Certains gangs changent également de théâtre d'action pour échapper à la pression et générer de nouvelles sources de revenus, contribuant ainsi à de violentes luttes intestines au sein de Viv Ansanm dans la région de la plaine du Cul-de-Sac (voir sect. II.A.2 et annexe 12). Les opérations menées dans le centre-ville de Port-au-Prince ont poussé les gangs vers la périphérie sud-ouest de la ville (voir annexe 7), où les points de contrôle se sont multipliés. Dans la commune de Carrefour, où un système de gouvernance parallèle permet le maintien du fonctionnement de la vie quotidienne ([S/2025/597](#), annexe 5), des chefs de gangs et d'autres criminels, dont Dimitri Hérard (HTi.008), continuent d'agir en toute liberté. Les gangs ont eu recours aux agences bancaires situées à Carrefour pour effectuer diverses transactions, notamment le versement de rançons, dans un contexte d'augmentation des enlèvements¹³. Par ailleurs, les attaques perpétrées par des gangs à Seguin, dans le département du Sud-Est, ont marqué un tournant important dans ce qui était jusqu'alors une région relativement sûre.

39. La faible présence de l'État permet aux gangs de contrôler les axes stratégiques reliant la capitale au nord, au sud et à la frontière avec la République dominicaine,

⁹ Entretiens avec des analystes de gangs, des hauts responsables de la police et des membres du personnel des Nations Unies, mai et juin 2026.

¹⁰ Entretiens avec des sources confidentielles, février et mai 2026.

¹¹ Entretiens avec des sources confidentielles, des personnes ayant une connaissance directe de l'affaire, mai et juin 2026. Documents confidentiels, 2024 et 2026.

¹² Entretiens avec des analystes des gangs et des sources disposant d'une connaissance directe de la dynamique des gangs, mai et juin 2026, et rapport confidentiel, juin 2026.

¹³ Entretiens avec des officiers supérieurs de police et des analystes de gangs, mai 2026.

qu'ils utilisent pour s'assurer des revenus criminels provenant de la perception illégale d'impôts et du trafic. Dans le département du Centre, les membres des gangs 400 Mawozo et Canaan continuent de régner en maîtres sur des villes stratégiques (S/2025/597, sect. II.A.3) et un ancien sénateur a eu recours à des groupes armés pour faire pression sur les autorités afin qu'elles réduisent les mesures de sécurité¹⁴. Dans le département du Nord, des gangs locaux – dont certains liés à Viv Ansanm – et certains agents de la Brigade de sécurité des aires protégées (S/2024/704, annexe 26), sous la conduite d'Alex Jean-Pierre, participent à la spoliation des terres. Des agents de la Brigade de sécurité des aires protégées ont également installé un point de contrôle illégal dans la localité de Bois d'Anse (commune de Limonade), afin de percevoir des droits de passage¹⁵.

40. Dans un contexte d'insécurité et de capacités limitées de l'État, les groupes de légitime défense se sont multipliés, apportant souvent leur soutien à la police et à la Brigade de sécurité des aires protégées. Les autorités ont commencé à enregistrer les dénommés « Brigadiers de Paix » et entendent mettre en place un mécanisme visant à régler et à intégrer la participation des citoyens à la prévention de l'insécurité dans un cadre institutionnel (voir annexe 11). Cependant, nombre de ces membres participent à des activités criminelles, continuent de détenir illégalement des armes et de bénéficier de financements illicites et risquent d'alimenter durablement les cycles de violence en contribuant à l'émergence d'une nouvelle génération de gangs.

2. Dissensions au sein de l'alliance Viv Ansanm

41. Des divisions au sein de Viv Ansanm sont apparues lors d'affrontements entre gangs dans la plaine du Cul-de-Sac (voir annexe 12) et dans la commune de Cité-Soleil (département de l'Ouest), au cours desquels 613 personnes ont été tuées (dont 214 qui n'avaient aucune association avec les gangs) et 375 autres ont été blessées (dont 139 qui n'avaient aucune association avec les gangs), entre le 6 mars et le 31 juillet 2026¹⁶.

42. Les affrontements dans la plaine du Cul-de-Sac étaient alimentés par la concurrence pour le contrôle des territoires et des sources de revenus. Malgré quelques changements d'alliances, ces gangs demeuraient divisés en deux camps. D'un côté, les gangs de Croix-des-Bouquets, à savoir Chen Mechan (dirigé par Claudy Célestin, alias « Chen Mechan »), Canaan (dirigé par Jeff Larose, alias « Jeff ») et 400 Mawozo (dirigé par Wilson Joseph, alias « Lanmò San Jou », HTi. 004), aux côtés du gang Tokyo (dirigé par Ralph Woodmyr Louissaint, alias Chalè), et de l'autre les gangs de Cité-Soleil, notamment le gang Pierre VI (dirigé par Obama) et le gang Terre Noire (dirigé par Jonel Catel), soutenus par d'autres gangs tels que les gangs Boston (dirigé par Mathias Saintil), Belekou (dirigé par James Edmond, alias « Bendji ») et Wharf Jérémie (dirigé par Monel Felix, alias « Micanor »)¹⁷.

43. Le 20 mai 2026, des négociations en vue d'une trêve ont commencé et le 5 juin 2026, un accord a été signé par les gangs impliqués dans les affrontements ; des hommes d'affaires locaux figuraient parmi les médiateurs¹⁸. L'accord prévoyait la délimitation de zones de contrôle respectives et une réduction de la présence d'hommes armés¹⁹. Le 25 mai 2026, une nouvelle commission municipale de Cité-Soleil a été mise en place. Au moins un des membres de cette commission est un membre actif du

¹⁴ Entretiens avec des sources confidentielles, 2025 et 2026.

¹⁵ Entretien avec un représentant du secteur des transports, juin 2026.

¹⁶ Voir <https://binuh.unmissions.org/en/document-library/flash-report-intensification-of-gang-violence-in-the-plaine-du-cul-de-sac-1>.

¹⁷ Entretien avec un analyste de gangs, avril 2026.

¹⁸ Entretiens avec des habitants et des représentants de la société civile intervenant dans des quartiers touchés par les gangs, mai et juin 2026.

¹⁹ Entretien avec un analyste de gangs, juin 2026.

gang de Brooklyn (dirigé par Gabriel Jean-Pierre, alias « Ti Gabriel », un allié de premier plan de Jeff). La nomination de membres du gang de Brooklyn au sein de cette commission municipale a exacerbé les rivalités avec d'autres gangs, en particulier le gang de Belekou²⁰. Le Groupe d'experts s'inquiète de la collusion entre certaines autorités locales et les gangs au sein d'institutions publiques. Ces liens visent à consolider le contrôle territorial et à influencer sur les prochaines élections, s'inscrivant dans le prolongement des liens politiques de longue date que Ti Gabriel entretient avec un ancien député de Cité-Soleil²¹.

44. Un autre fait survenu à Cité-Soleil a une nouvelle fois mis en lumière les divisions au sein de Viv Ansanm. À la mi-juin, des affrontements ont éclaté entre le gang du Wharf Jérémie et celui de Belekou et se sont poursuivis pendant plusieurs semaines. Ces violences, qui ont fait des morts, se sont manifestées par des viols (voir par. 77), des disparitions et des exécutions punitives visant des membres de gangs, y compris sur ordre de leurs propres chefs, mettant en évidence la fragilité des structures de commandement au sein de ces groupes. Le 28 juin, au moins trois membres du gang de Fort Dimanche ont été tués par des membres du gang de Belekou alors qu'ils tentaient de négocier une trêve entre les gangs de Belekou et de Wharf Jérémie. Le 30 juin, le chef du gang de Belekou a tué 17 membres de son propre gang ainsi que neuf civils accusés d'avoir collaboré avec le gang de Wharf Jérémie dans le cadre d'un complot dirigé contre lui²².

3. Facteurs politiques à l'origine de la violence dans la commune de Kenscoff

45. Plus d'un an et demi après la première attaque de grande envergure menée par Viv Ansanm contre la commune de Kenscoff, le 27 janvier 2025 (S/2025/597, annexe 6), la situation en matière de sécurité reste précaire. Malgré un calme relatif dans sa partie centrale, la situation reste critique dans les zones difficiles d'accès, où les gangs circulent librement, récupèrent des zones qui avaient été libérées, contrôlent les déplacements le long des axes secondaires et mènent des attaques (voir annexe 13)²³. Entre le 4 et le 9 juillet 2026, la commune a subi une nouvelle vague de violence, les attaques des gangs dans plusieurs localités ayant fait au moins 61 morts parmi les habitants et entraîné le déplacement d'au moins 5 800 personnes²⁴. Au moment de l'élaboration du présent rapport, la violence ne faisait qu'augmenter.

46. Kenscoff revêt une importance stratégique pour plusieurs raisons. La commune surplombe celle de Pétion-Ville, où se trouvent des institutions publiques et commerciales, des bureaux des Nations Unies et des ambassades (voir S/2025/597). La commune abrite un site de télécommunications stratégique, dont la prise de contrôle temporaire par Viv Ansanm en août 2025 a perturbé les réseaux Internet et les systèmes de trafic aérien dans tout le pays. En outre, du fait de son rôle de principal pôle agricole approvisionnant Port-au-Prince et de sa position le long d'un axe stratégique reliant la capitale au sud du pays, la commune de Kenscoff revêt une importance particulière ; les violences qui y sont commises constituent donc une menace sérieuse pour l'approvisionnement en denrées alimentaires ainsi que pour la libre circulation.

²⁰ Entretiens avec des représentants de la société civile, mai et juin 2026. Voir également <https://binuh.unmissions.org/en/document-library/flash-report-intensification-of-gang-violence-in-the-plaine-du-cul-de-sac-1>.

²¹ Entretiens avec des sources confidentielles, mai et juin 2026.

²² Entretiens avec des habitants de Cité-Soleil et de Wharf Jérémie, des analystes de gangs et un expert humanitaire international, juin et juillet 2026. Note confidentielle, juillet 2026.

²³ Entretiens avec des autorités locales et des habitants, 2025 et 2026.

²⁴ Entretien avec des habitants et des analystes de gangs, 2026. Voir également <https://dtm.iom.int/reports/haiti-emergency-tracking-tool-1001-updates-displacements-following-armed-attacks>.

47. Les motivations politiques ont contribué à la déstabilisation de Kenscoff. Les attaques menées précédemment en janvier 2025 (S/2025/597, annexe 6) visaient à mettre en évidence les difficultés de la police à assurer la sécurité d'un important quartier résidentiel²⁵ et à provoquer délibérément le chaos afin d'influencer l'opinion publique en faveur de négociations avec les gangs²⁶. Au cours de la période considérée, la commune de Kenscoff est restée au cœur des enjeux politiques et financiers, des acteurs influents soutenant des gangs et d'autres groupes armés afin de contrôler la zone.

Alfrédo Antoine et Nenel Cassy, commanditaires de gang

Alfrédo Junior Antoine

48. Depuis 2016 au moins, Alfrédo Junior Antoine, ancien député élu dans la circonscription de Kenscoff (2016-2020)²⁷, a armé et soutenu des groupes de jeunes de la région, s'en servant comme d'un outil politique au service de son programme. Par la suite, ces groupes soit ont évolué pour devenir des gangs soit se sont ralliés à ceux-ci. M. Antoine est également responsable d'enlèvements et de détentions illégales, recourant à des gangs et à d'autres individus armés pour intimider des opposants politiques ou s'emparer illégalement de biens (voir annexe 14)²⁸.

49. M. Antoine a été l'un des principaux commanditaires de l'attaque perpétrée le 27 janvier 2025 à Kenscoff, qui s'est soldée par plus de 100 meurtres et s'est accompagnée de nombreux viols, y compris sur des mineurs, de vols qualifiés et de l'incendie d'habitations²⁹. Depuis lors, des gangs ont pris le contrôle de certaines parties de la commune, provoquant une vive inquiétude parmi les habitants. M. Antoine a été arrêté le 4 avril 2025 pour participation à un complot contre la sûreté de l'État, financement d'organisations criminelles, complicité de meurtre et association de malfaiteurs. Il a été remis en liberté le 9 mai 2025³⁰.

50. M. Antoine a planifié des attaques avec des gangs dans plusieurs quartiers de Kenscoff. Il communiquait fréquemment avec des membres de Viv Ansanm, notamment Dady Paul, connu sous le nom de Frantz Valmyr (alias « Didy »), l'un des principaux chefs de gang à Kenscoff (voir annexe 13), ainsi qu'avec d'autres membres de gang. Il entretenait également des contacts réguliers avec Magalie Habitant, principale intermédiaire entre les responsables politiques, les hommes d'affaires et les gangs (voir S/2025/597, par. 78 à 80 et annexe 22), et avait des liens étroits avec Vitelhomme Innocent (HTi.005). Par ailleurs, il a été identifié comme l'un des fournisseurs d'armes à feu, de munitions et de ressources financières à Viv Ansanm, passant par un intermédiaire. Plusieurs armes à feu détenues illégalement ont également été découvertes à son domicile³¹.

51. M. Antoine a également été impliqué dans des affaires de meurtre, d'abus de confiance, de spoliation et de cambriolage de domiciles privés. Il avait déjà été incarcéré pour fraude du 14 septembre 2005 au 25 avril 2008 et avait été arrêté en juillet 2015 pour appropriation illicite de biens, faux et usage de faux³². Le Groupe d'experts a pris contact avec M. Antoine, qui a démenti par courrier électronique avoir

²⁵ Entretiens avec des sources confidentielles, 2025 et 2026. Voir aussi :

https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/flash_report_20250222_kenscoff-en.pdf.

²⁶ Entretiens avec des sources confidentielles, 2025 et 2026.

²⁷ Voir <https://www.haiti-reference.info/pages/plan/politique/pouvoir-legislatif/50eme-legislature/>.

²⁸ Entretiens avec plusieurs victimes de M. Antoine, 2026.

²⁹ Ibid.

³⁰ Rapport d'enquête confidentiel, mai 2025, et entretiens avec des sources confidentielles, 2025 et 2026.

³¹ Ibid.

³² Rapport d'enquête confidentiel, mai 2025.

des liens avec les gangs. Le Groupe d'experts a transmis son message au Comité et maintient ses conclusions.

Nenel Cassy

52. Nenel Cassy, ancien sénateur du département des Nippes (2006-2012³³ et 2016-2020)³⁴, a apporté son soutien à divers acteurs armés afin de promouvoir son programme politique et de servir ses intérêts.

53. M. Cassy contrôle le groupe criminel « BLTS »³⁵, opérant à Chalon, dans la commune de Miragoâne (département des Nippes), spécialisé dans la détention illégale d'armes à feu, les meurtres, les tentatives de meurtre, les enlèvements contre rançon, les viols collectifs, les détournements de véhicules et de camions de transport de marchandises ainsi que les vols à main armée³⁶. M. Cassy a contribué à la création de Fantome 509, un groupe violent composé d'individus armés, dont des policiers, qui a vu le jour en 2018³⁷. Ce groupe a participé à des troubles à l'ordre public, des incendies volontaires, des actes de vandalisme contre des biens publics et privés ainsi qu'à des meurtres de policiers³⁸.

54. Nenel Cassy et ses complices ont également commis une tentative d'enlèvement suivie de l'assassinat d'un diplomate haïtien, en février 2021³⁹.

55. M. Cassy cherchait à semer le chaos en Haïti en planifiant des attaques armées contre des infrastructures aéroportuaires à Port-au-Prince, aux Cayes et au Cap-Haïtien. Il a organisé de nombreuses réunions qui ont conduit à des attaques visant à déstabiliser Kenscoff, en collusion avec Viv Ansanm⁴⁰.

56. Selon les informations communiquées par deux États Membres, Nenel Cassy entreprendrait des liens avec des gangs haïtiens. Il aurait notamment distribué des armes à des gangs dans la commune de Gressier en 2018 et dirigé, à la fin de 2022, une attaque contre la résidence d'un ancien sénateur avec l'appui du gang Ti-Makak (démantelé en avril 2023 ; voir S/2023/674, par. 56 et 57 et annexe 13), auquel il aurait également fourni des armes. Nenel Cassy aurait par ailleurs soutenu la coalition G-Pèp, ainsi que le gang Kraze Baryè, dirigé par Vitelhomme Innocent (HTi.005)⁴¹.

57. La remise en liberté de Nenel Cassy, le 19 août 2025, après son arrestation le 2 août 2025 pour complot contre la sûreté de l'État, financement de groupes criminels, tentative de meurtre et association de malfaiteurs⁴², a conduit des organisations de la société civile et d'autres parties prenantes à dénoncer l'impunité que représente cette affaire⁴³. Malgré les déclarations officielles selon lesquelles le dossier faisait l'objet d'un nouvel examen⁴⁴, des sources proches de l'enquête ont indiqué que l'affaire avait été classée sans suite⁴⁵.

³³ Voir <https://lenouvelliste.com/article/101766/benjamin-au-senat-lavalassien-de-coeur>.

³⁴ Voir <https://www.haiti-reference.info/pages/plan/politique/pouvoir-legislatif/senat/>.

³⁵ Il ne s'agit pas du Bureau de lutte contre le trafic de stupéfiants de la Police nationale d'Haïti.

³⁶ Entretiens avec des sources confidentielles, février 2026.

³⁷ Entretiens avec des sources confidentielles, 2025 et 2026. Voir aussi : <https://insightcrime.org/news/disgruntled-police-unrest-haiti/>.

³⁸ Rapport d'enquête confidentiel et sources confidentielles, 2025 et 2026.

³⁹ Ibid., et entretien avec un enquêteur de la police, 2023.

⁴⁰ Entretiens avec des sources confidentielles, 2025 et 2026.

⁴¹ Informations communiquées par des États Membres, juin et juillet 2023. Entretien avec des représentants d'un État Membre, juin 2023.

⁴² Page Facebook officielle de la Police nationale d'Haïti, 2 août 2025.

⁴³ Entretiens avec des sources confidentielles, 2025, et rapport confidentiel, 2025.

⁴⁴ Entretiens avec de hauts responsables du Gouvernement, 2026.

⁴⁵ Entretiens avec des sources confidentielles, 2026. Rapport confidentiel, 2025.

58. Au cours de son mandat de sénateur (2016-2020), M. Cassy a usé de son influence pour obtenir la nomination des deux responsables du Bureau de monétisation des programmes d'aide au développement, dont Patrick Noramé (S/2023/674, annexe 47). M. Noramé a détourné et blanchi d'importantes sommes d'argent, dont une partie a été illégalement versée à M. Cassy⁴⁶.

59. Nene Cassy a fait l'objet de sanctions de la part du Canada en mars 2023, en même temps que plusieurs autres personnes, dans le but d'exercer des pressions sur ceux qui se sont rendus coupables d'actes de corruption graves et qui ont entretenu des liens avec des bandes organisées criminelles⁴⁷. En avril 2023, il s'est vu interdire l'entrée en République dominicaine au motif qu'il représentait une menace pour la sécurité nationale du pays⁴⁸. En décembre 2023, les États-Unis ont imposé des sanctions à M. Cassy pour avoir abusé de ses fonctions publiques en se livrant à des actes de corruption qui ont porté atteinte à l'intégrité du Gouvernement haïtien⁴⁹. Le Groupe d'experts a adressé une lettre à M. Cassy afin de lui donner la possibilité de répondre, mais aucune réponse n'avait été reçue au moment de l'élaboration du présent rapport.

4. Massacre commis par Viv Ansanm dans le Bas-Artibonite

60. En mars 2026, une nouvelle vague de violences aiguës a éclaté dans le Bas-Artibonite, sous l'effet d'attaques coordonnées menées par la coalition Viv Ansanm dans des dizaines de localités. Entre le 29 mars et le 3 avril 2026, les gangs Gran Grif (HTe.001), dirigé par Luckson Elan (HTi.007), Kokorat San Ras, dirigé par Bendjy, et Canaan, dirigé par Jeff, ont perpétré plusieurs attaques contre les communes de Petite-Rivière-de-l'Artibonite, Marchand Dessalines et Montrouis. Ces attaques ont fait au moins 95 morts et 38 blessés parmi les habitants⁵⁰ (voir annexe 15).

61. Kenken (alias « chat 2 pye »), membre influent de Gran Grif, était l'un des principaux coordonnateurs de ces attaques. Il appartenait auparavant à la Coalition du Bas-Artibonite⁵¹, qui regroupe une trentaine de groupes de légitime défense à travers le département de l'Artibonite dans le cadre d'un effort collectif visant à lutter contre les gangs⁵². Il a changé de camp pour rejoindre le gang fin octobre 2025. Ces attaques visaient à éliminer les groupes de légitime défense, en particulier la Coalition des révolutionnaires pour sauver l'Artibonite (connue sous le nom de coalition Jean Denis), établie dans la localité de Jean Denis (commune de Petite-Rivière-de-l'Artibonite) et dirigée par Francky Pierre, alias « Ti Mèpri »⁵³.

62. Deuxième plus grande circonscription électorale du pays, l'Artibonite est marquée par des dynamiques politiques qui contribuent à entretenir la violence, notamment par le recours historique à des groupes armés par Youri Latortue et Prophane Victor (HTi.006)⁵⁴. Après le lancement, en mai, d'opérations de sécurité

⁴⁶ Informations communiquées par deux États Membres et un responsable gouvernemental, novembre 2023 et janvier 2026.

⁴⁷ Voir <https://gazette.gc.ca/rp-pr/p2/2023/2023-04-12/html/sor-dors56-eng.html> et <https://laws-lois.justice.gc.ca/eng/regulations/SOR-2022-226/FullText.html>.

⁴⁸ Communication officielle d'un État Membre, 4 février 2026. Voir également <https://presidencia.gob.do/noticias/presidente-abinader-instruye-al-director-de-migracion-impedir-entrada-al-pais-extranjeros>.

⁴⁹ Voir <https://2021-2025.state.gov/leveraging-tools-to-promote-accountability-and-counter-global-corruption/>.

⁵⁰ Rapport confidentiel, avril 2026.

⁵¹ Entretiens avec des habitants de l'Artibonite et avec un analyste de gangs, avril et juin 2026.

⁵² Entretiens avec des personnes ayant une connaissance directe des quartiers contrôlés par des gangs dans l'Artibonite ainsi qu'avec un analyste de gangs, avril 2026.

⁵³ Ibid.

⁵⁴ Entretiens avec des habitants, des analystes de gangs et un responsable du Gouvernement, mai 2026.

contre le fief de Kokorat San Ras dans la commune de L'Estère, son chef, Bendjy, a accusé Youri Latortue d'être le fondateur de ce gang, que ce dernier cherche désormais à démanteler⁵⁵.

63. Des sources ont averti qu'à l'approche des élections, ces individus pourraient tirer parti de leurs liens avec des gangs pour mobiliser des soutiens, intimider leurs adversaires et nuire à la stabilité⁵⁶. Elles ont également mis en garde contre le risque que des groupes de légitime défense liés à des intérêts politiques locaux ne soient utilisés comme instruments d'intimidation, soulignant la nécessité de mettre en place des mécanismes propres à prévenir toute nouvelle déstabilisation.

B. Actes contraires au droit international des droits humains ou constituant des atteintes à ces droits et remises en cause de l'état de droit

64. Entre octobre 2025 et avril 2026, 3 165 personnes ont été tuées et 1 551 blessées à la suite de violences armées⁵⁷. Alors que 30 % des personnes tuées ou blessées l'ont été dans le cadre d'attaques menées par des gangs et 5 % dans le cadre d'actes imputables à des groupes de légitime défense ou de justice populaire, la majorité d'entre elles, soit 65 %, l'ont été à la suite d'opérations de sécurité. La très grande majorité des victimes ont été touchées par des armes à feu.

65. Les récentes vagues de violence de gangs enregistrées à Port-au-Prince et dans le département de l'Artibonite ont porté à 1,5 million le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays, soit environ 12 % de la population⁵⁸. Le déplacement accroît en retour la vulnérabilité et augmente l'exposition aux violations des droits humains et aux exactions. Tout aussi préoccupant est le nombre de ressortissants haïtiens qui continuent d'être renvoyés de force des pays voisins, ce qui aggrave encore la crise humanitaire en cours⁵⁹.

1. Atteintes aux droits humains commises par des gangs

66. Les gangs visés par les sanctions et leurs chefs continuent de commettre de graves violations des droits humains, notamment des meurtres, des violences sexuelles et fondées sur le genre, des enlèvements contre rançon (voir sect. II.E), des recrutements forcés, des destructions de biens et des extorsions. Le Groupe d'experts reçoit régulièrement des informations faisant état de ces atteintes dans les départements de l'Ouest, de l'Artibonite et du Centre (voir annexes 12, 13 et 15). Outre les personnes faisant l'objet de sanctions, de nombreux autres chefs de gangs continuent de se livrer à des activités répondant aux critères de désignation.

a) Département de l'Ouest

67. Outre les attaques visant les populations et les entités publiques, le Groupe d'experts constate une recrudescence des violations graves des droits humains lors de luttes intestines entre gangs dans le département de l'Ouest. Pendant que les gangs de Viv Ansanm s'affrontaient, les populations civiles des quartiers contrôlés par des

⁵⁵ Enregistrement audio transmis au Groupe d'experts en mai 2026.

⁵⁶ Entretiens avec des sources confidentielles, avril et mai 2026.

⁵⁷ Voir Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), rapports trimestriels sur la situation des droits de l'homme en Haïti, octobre-décembre 2025 et janvier-mars 2026.

⁵⁸ Voir <https://www.iom.int/fr/news/haïti-face-une-crise-de-deplacement-sans-precedent-avec-15-million-de-personnes-affectees-par-lescalade-de-la-violence>. Le Groupe d'experts s'est rendu sur deux sites de personnes déplacées pendant la période considérée.

⁵⁹ Plus de 270 000 personnes ont été renvoyées de force en 2025. Voir également [S/2026/325](#), par. 58.

gangs rivaux ainsi que des personnes qui travailleraient pour ces derniers ou qui leur seraient liées ont été directement prises pour cible. L'incendie d'habitations, les enlèvements et les violences sexuelles et fondées sur le genre ont été utilisés comme armes de représailles.

68. Par exemple, les luttes intestines qui ont eu lieu dans la plaine de Cul-de-Sac entre mars et mai 2026 ont opposé deux coalitions de gangs rivales (voir sect. II.A.1 et annexe 12). En l'espace de deux mois, les violences ont fait près de 400 morts, dont au moins 68 civils, et de nombreux blessés ; elles ont également entraîné la destruction de biens et le déplacement de 18 000 personnes. Les cas de violences sexuelles ont connu une forte augmentation (voir par. 76).

69. Dans d'autres zones du département de l'Ouest contrôlées par des gangs, ceux-ci continuent de commettre diverses atteintes aux droits humains (voir sect. II.A), y compris contre des membres de leurs propres communautés. Par exemple, en 2026, Christ-Roy Chery, alias « Chrisla », chef du gang Ti Bwa, a continué d'infliger des châtiments cruels au nom d'une prétendue « justice » arbitraire (S/2025/597, annexe 5), tirant à plusieurs reprises sur des personnes aux mains et aux pieds à Carrefour⁶⁰. Le 20 décembre 2025, des membres du gang Simon Pelé, dirigé par Stevenson Albert, alias « Djouma », ont tué un mineur de 17 ans et un homme de 20 ans pour avoir refusé d'obéir aux ordres de Djouma⁶¹. Depuis le massacre qu'il a ordonné en décembre 2024, Monel Felix, alias « Micanor », le chef de Wharf Jérémie, continue de faire régner la terreur dans son quartier, tuant des personnes et empêchant les blessés de quitter le quartier pour recevoir des soins médicaux⁶².

b) Département de l'Artibonite

70. Depuis fin mars 2026, le Bas-Artibonite connaît une vague sans précédent de violences coordonnées entre gangs : les gangs Gran Grif (HTe.001), Kokorat San Ras et Canaan ont tué plus de 100 personnes entre le 29 mars et le 13 avril 2026 (voir sect. II.A.4 et annexe 15). Les témoins des attaques ont rapporté au Groupe d'experts que des civils, y compris des enfants, avaient été la cible de tirs indiscriminés et que des habitations avaient été incendiées, entraînant le déplacement d'un grand nombre de personnes dans des conditions extrêmement difficiles⁶³.

71. Depuis la mort de son frère, Ferdens Tilus (alias « Meyer »), en juillet 2025, Bendjy a pris la tête du gang Kokorat San Ras. En collaboration avec Luckson Elan (HTi.007), le chef de Gran Grif (HTe.001) et Kenken (voir sect. II.A.4), il a planifié et dirigé la récente vague d'attaques lancées en mars dans le Bas-Artibonite.

c) Enrôlement d'enfants

72. L'enrôlement d'enfants par des gangs en Haïti a continué d'augmenter à un rythme alarmant pendant la période considérée⁶⁴. Bien qu'il soit difficile d'estimer avec précision le nombre d'enfants présents au sein des gangs, les habitants et les représentants de la société civile travaillant dans des zones sous contrôle des gangs ainsi que des agents participant aux opérations de sécurité ont signalé au Groupe d'experts une forte recrudescence du recrutement d'enfants dans les départements de l'Ouest et de l'Artibonite.

⁶⁰ Entretiens avec deux sources confidentielles, janvier 2026. Rapport confidentiel, 2026.

⁶¹ Entretiens avec une source confidentielle et un défenseur des droits humains, janvier 2026.

⁶² Entretiens avec un habitant de Wharf Jérémie et avec un représentant de la société civile, juin 2026.

⁶³ Entretiens avec deux proches de victimes des attaques, deux représentants des autorités locales ayant été témoins des attaques, avril 2026.

⁶⁴ Voir https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/2026-02/EN_CHILDREN%20TRAFFICKED%20BY%20GANGS%20RETHINKING%20THE%20RESPONSES.pdf.

73. La plupart des chefs de gangs visés par les sanctions de l'ONU continuent de recruter des mineurs. Les pertes subies par les membres de gangs à la suite des opérations de sécurité menées durant la période considérée ont entraîné une recrudescence du recrutement d'enfants, notamment par le gang 5 Second, dirigé par Johnson André (alias « Izo » – HTi.002), et Grand Ravine, dirigé par Renel Destina (alias « Ti Lapli » – HTi.003). Les chefs de gangs ont également utilisé des enfants comme boucliers pour se protéger contre les attaques de drones⁶⁵.

74. Des exécutions sommaires d'enfants présumés associés à des gangs auraient été commises par des forces de sécurité et des groupes de légitime défense⁶⁶. Dans un contexte marqué par l'intensification des opérations de sécurité et le début des activités de la Force de répression des gangs, la situation des enfants au sein des gangs suscite de vives préoccupations. En mai 2026, la Commission nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion – réactivée par le Pacte national en février (voir par. 16) – a présenté sa feuille de route, axée sur la prévention du recrutement des enfants et des jeunes vulnérables par les gangs ainsi que sur l'appui à la réinsertion de ceux qui les quittent⁶⁷. Toutefois, le manque actuel de soutien institutionnel et financier suffisant laisse présager une mise en œuvre lente et difficile.

2. Violence sexuelle et fondée sur le genre

a) Actes de violence sexuelle et fondée sur le genre commis par les gangs

75. Des entretiens menés avec des spécialistes des droits humains et des membres du personnel médical travaillant dans différents établissements de santé de Port-au-Prince ont révélé que le nombre de cas de violence sexuelle et fondée sur le genre avait augmenté depuis le début de l'année 2026. Les viols collectifs commis par des hommes armés contre des femmes et des filles constituent la majorité des cas de violence sexuelle pris en charge par le personnel des établissements de santé avec lequel le Groupe d'experts s'est entretenu. À Port-au-Prince, Médecins sans frontières a pris en charge 2 485 victimes de violence sexuelle entre janvier et mai 2026. Parmi elles, 72 % avaient été violées par des hommes armés et dans 64 % des cas, il s'agissait de viols collectifs. La grande majorité des victimes étaient des femmes et des jeunes filles, dont 16 % étaient mineures⁶⁸. Des cas spécifiques concernant des enfants âgés de 8, 9 et 10 ans ont été signalés.

76. Dans un contexte de recrudescence des luttes intestines entre gangs durant la période considérée, la violence sexuelle a été utilisée comme arme de représailles contre les femmes et les filles vivant dans les quartiers contrôlés par des gangs rivaux. De nombreux cas de violence sexuelle ont été signalés pendant les hostilités qui ont eu lieu dans la plaine du Cul-de-Sac en mars et avril 2026 (voir annexe 12)⁶⁹. En particulier, les membres des gangs 400 Mawozo, dirigé par Lanmò San Jou (HTi.004), Canaan, dirigé par Jeff Larose, Chen Mechan et Tokyo, dirigés par Chalè, ont commis une série de viols lors de leurs incursions dans les quartiers de Duvivier, de Sarthe et de Terre Noire⁷⁰ (voir également section II.A.1).

77. À la mi-juin 2026, des affrontements survenus à Cité-Soleil entre les gangs Belekou et de Wharf Jérémie ont donné lieu à des enlèvements perpétrés par le gang

⁶⁵ Entretiens avec des agents de sécurité et un analyste des droits humains, 2026.

⁶⁶ Ibid.

⁶⁷ Commission nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion, « Stratégie d'intervention », mars 2026.

⁶⁸ Voir BINUH, rapports trimestriels sur la situation des droits de l'homme en Haïti, octobre-décembre 2025 et janvier-mars 2026.

⁶⁹ Entretien avec un analyste de droits humains, juin 2026. Voir <https://binuh.unmissions.org/en/document-library/flash-report-intensification-of-gang-violence-in-the-plaine-du-cul-de-sac-1>.

⁷⁰ Entretien avec un analyste de droits humains et un représentant de la société civile, juin 2026.

Belekou, au cours desquels plus de dix femmes originaires de Wharf Jérémie ont été victimes de violences sexuelles⁷¹.

b) Exploitation et atteintes sexuelles commises par des membres de la Mission multinationale d'appui à la sécurité

78. Selon le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles (A/80/644), il est écrit qu'en 2025 l'ONU a reçu quatre allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant des membres du personnel kenyan de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti, dont trois contre des mineurs⁷². Toutes les allégations ont été jugées fondées à l'issue des enquêtes menées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et les affaires ont été renvoyées au commandant de la Force de répression des gangs et de la Mission multinationale d'appui à la sécurité pour enquête complémentaire et prise de mesures correctives.

79. Ces faits se sont produits à Petite-Rivière-de-l'Artibonite, où des agents kenyans avaient été déployés entre fin 2024 et avril 2026. Le Groupe d'experts a interrogé plusieurs membres de la société civile locale qui avaient rencontré ou apporté leur soutien à des victimes ou à leurs familles. Ces personnes ont confirmé les quatre cas évoqués dans le rapport du Secrétaire général et en ont également mentionné d'autres. Plusieurs cas avaient donné lieu à des transactions contre de l'argent ou de la nourriture.

80. La Petite-Rivière-de-l'Artibonite connaît des niveaux très élevés de violence armée. De nombreux habitants ont quitté la région, mais ceux qui y restent comptent parmi les plus vulnérables. Dans ce contexte, le déploiement de bataillons composés exclusivement d'hommes dans des zones résidentielles ordinaires, où les civils peuvent accéder facilement aux installations, ne s'est pas accompagné des garanties pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles.

81. En juillet 2026, les autorités kényanes ont informé le Groupe d'experts que, à la suite de ces allégations, la Mission multinationale d'appui à la sécurité avait mis en place une commission d'enquête, qui s'était rendue à Petite-Rivière-de-l'Artibonite en septembre et novembre 2025. Les visites effectuées dans des institutions publiques, notamment des hôpitaux et un poste de police, n'ont pas permis de recueillir des informations. La commission d'enquête a conclu que ces allégations n'étaient pas fondées. En janvier 2026, elle a rencontré des organisations non gouvernementales et recueilli des dépositions de témoins, qu'elle a jugées insuffisamment étayées par des éléments de preuve. Les autorités kényanes ont indiqué au Groupe d'experts qu'une équipe d'enquête nationale officielle avait récemment été mise en place afin de remédier aux lacunes relevées par la commission d'enquête.

3. Emploi excessif de la force par des acteurs de la sécurité

82. Comme l'a déjà constaté le Groupe d'experts (voir S/2025/597 et S/2026/241), une tendance constante persiste : environ 70 % des personnes tuées ou blessées recensées au cours du premier trimestre de 2026 l'ont été lors d'opérations de sécurité. Ces opérations ont notamment donné lieu à des exécutions extrajudiciaires impliquant des membres des forces de police⁷³.

⁷¹ Entretien avec un représentant de la société civile de Cité-Soleil, juin 2026. Entretien avec un analyste de droits humains, juin 2026.

⁷² Voir le document complémentaire au rapport, disponibles à l'adresse https://www.un.org/preventing-sexual-exploitation-and-abuse/sites/www.un.org.preventing-sexual-exploitation-and-abuse/files/smr_2026_a-80-644_supplementary_data.pdf.

⁷³ BINUH, rapports trimestriels sur la situation des droits de l'homme en Haïti, octobre-décembre 2025 et janvier-mars 2026.

a) Utilisation de drones explosifs en dehors d'un cadre réglementaire relatif aux droits humains

83. Au cours de la période considérée, des opérations de sécurité menées dans des zones urbaines densément peuplées et faisant appel à des drones explosifs, avec le concours d'une société militaire privée étrangère, ont continué d'être signalées. Rien qu'au premier trimestre de 2026, ces opérations ont causé la mort de 41 civils, dont trois garçons, et blessé 28 civils, dont deux filles⁷⁴. Les professionnels de santé interrogés par le Groupe d'experts à Port-au-Prince ont également fait état de victimes civiles de frappes de drones, dont une femme enceinte⁷⁵. Comme indiqué précédemment, le recours à de tels moyens pourrait constituer des exécutions extrajudiciaires (S/2025/597, annexe 8).

b) Exécutions extrajudiciaires

84. En 2025, 125 cas d'exécution extrajudiciaire avérés ou tentés ont été transmis à l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti par la Section des droits humains du BINUH, dont 17 ont fait l'objet d'une enquête menée à son terme, tandis que les autres étaient toujours en cours d'enquête⁷⁶.

85. Le Groupe d'experts a enquêté sur toute une série d'activités illicites menées par des agents de l'Unité départementale de maintien de l'ordre (UDMO) de la Police nationale d'Haïti dans le département de l'Artibonite, notamment le détournement de munitions provenant des stocks de la Police nationale d'Haïti, l'appui à la spoliation des terres et la collusion avec des membres de gangs (voir annexe 19). L'Inspection générale mène actuellement une enquête sur ces allégations ainsi que sur l'implication d'un agent de l'UDMO dans plusieurs exécutions extrajudiciaires à Petite-Rivière-de-l'Artibonite⁷⁷, notamment l'assassinat de plusieurs personnes, dont une jeune fille de 14 ans, commis entre septembre 2025 et mars 2026⁷⁸.

4. Coût humain de la violence armée et entraves à l'accès et à l'aide humanitaires

86. En 2025, 5 915 personnes ont été tuées et 2 708 blessées⁷⁹ à la suite de violences liées aux gangs, le coût humain de la violence armée s'étendant bien au-delà des victimes directes. L'augmentation générale du calibre des armes à feu utilisées lors des affrontements (voir par. 94), conjuguée à une plus grande circulation des chargeurs de grande capacité, a contribué à accroître la létalité de la violence armée. De plus, les blessures nécessitent plus souvent des interventions chirurgicales et des hospitalisations prolongées⁸⁰. Les décès et les invalidités de longue durée privent les ménages de leurs soutiens économiques, aggravent la pauvreté et contribuent à la désagrégation du tissu social des communautés vulnérables⁸¹.

87. Au-delà du coût humain, les effets cumulés de la violence armée sur le système de santé sont considérables. L'accès aux soins demeure extrêmement difficile en raison du contrôle exercé par les gangs sur les routes et des suspensions temporaires répétées ou de la fermeture définitive de nombreux établissements à la suite des

⁷⁴ Voir <https://www.amnesty.org/en/documents/AMR36/0991/2026/es/>.

⁷⁵ Entretiens avec le personnel médical, 2026.

⁷⁶ BINUH, rapport trimestriel sur la situation des droits de l'homme en Haïti, janvier-mars 2026.

⁷⁷ Rencontre avec un représentant de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti, mai 2026.

⁷⁸ Rapport confidentiel, 2026.

⁷⁹ BINUH, rapport trimestriel sur la situation des droits de l'homme en Haïti, octobre-décembre 2025.

⁸⁰ Entretien avec du personnel médical et des agents de la Police nationale d'Haïti, juin 2026.

⁸¹ Voir Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité de la Communauté des Caraïbes et al., *Pathway to Policy: Firearms Trafficking and Public Health in the Caribbean* (décembre 2025).

violences. À l'échelle nationale, seuls 10 % des établissements de santé dotés d'une capacité d'hospitalisation sont pleinement opérationnels⁸².

5. Problèmes liés à l'état de droit et à la protection des droits humains

88. Le 27 mai 2026, deux unités judiciaires spécialisées – l'une chargée des crimes de masse et des violences sexuelles, l'autre des délits financiers complexes – ont été inaugurées⁸³. Cette avancée constitue une occasion importante de lutter contre l'impunité dans ces domaines critiques.

89. Cependant, plusieurs décisions ont porté atteinte à l'état de droit et renforcé l'impunité (S/2026/241, annexe 12). Plus précisément, le 17 décembre 2025, un décret a institué une Haute Cour de justice dotée de la compétence exclusive de poursuivre et de juger les hauts fonctionnaires, en exercice ou pas, pour tout acte criminel commis pendant leur mandat. Dans la pratique, cette mesure a eu pour effet de dessaisir les juridictions ordinaires de leur compétence et de mettre en place des procédures complexes, largement perçues comme faisant obstacle aux poursuites et au traitement judiciaire des affaires, tout en soustrayant les fonctionnaires à toute obligation de rendre des comptes. Par ailleurs, des experts juridiques ont fait part de leurs inquiétudes concernant la suspension de nombreuses affaires devant les tribunaux, à un moment où la Haute Cour ne peut fonctionner en l'absence d'un Parlement élu⁸⁴.

C. Trafic d'armes et violations de l'embargo sur les armes

90. Pendant la période considérée, les vagues successives de violence armée intense témoignent de la capacité persistante des gangs et d'autres acteurs armés non étatiques à se procurer illicitement des armes à feu et, surtout, des munitions, avec une grande facilité. Bien que les autorités haïtiennes, dominicaines et américaines aient pris des mesures pour lutter contre le trafic d'armes et mettre en œuvre l'embargo sur les armes, celles-ci demeurent insuffisantes au regard de l'ampleur du phénomène.

91. La plupart des réseaux de trafic opérant entre les États-Unis et Haïti qu'a étudiés le Groupe d'experts au cours de son mandat sont efficaces, sans être particulièrement sophistiqués. Ils font toutefois preuve d'une assurance remarquable et prennent peu de mesures pour dissimuler leurs activités. Leurs opérations se caractérisent par des méthodes de dissimulation rudimentaires, l'inclusion de marchandises illicites facilement détectables, telles que le cannabis, aux côtés des armes à feu et, dans certains cas, la présence, à l'intérieur même des cargaisons, de documents permettant d'identifier clairement les trafiquants (voir par. 103). La plupart des personnes impliquées dans le trafic en provenance des États-Unis et faisant l'objet d'une enquête du Groupe d'experts ont acheté des armes à feu sous leur propre nom auprès de détenteurs d'une licence fédérale de commerce d'armes à feu, laissant ainsi des traces écrites évidentes de leurs activités criminelles.

92. Pris dans leur ensemble, ces indicateurs témoignent d'une perception, parmi les trafiquants, d'un faible risque d'interception. Le Groupe d'experts s'inquiète des faiblesses et des lacunes des mécanismes d'inspection et d'application de la loi tant aux États-Unis qu'en Haïti, ainsi que de la complicité de fonctionnaires corrompus des douanes et des services de détection et de répression haïtiens, qui facilitent l'acheminement de cargaisons illicites par voie aérienne et maritime.

93. Bien qu'aucune violation de l'embargo sur les armes n'ait été signalée par les autorités haïtiennes et dominicaines le long de la frontière terrestre au cours de la

⁸² Voir S/2026/325.

⁸³ Voir <https://news.un.org/en/story/2026/06/1167627>.

⁸⁴ Entretiens avec des sources judiciaires et des analystes juridiques, mai et juin 2026.

période considérée, le Groupe d'experts a reçu des informations indiquant que des acteurs armés non étatiques haïtiens continuent de se procurer du matériel par l'intermédiaire de réseaux transfrontaliers. Ces réseaux s'approvisionnent en matériel en République dominicaine, Belladère restant un point particulièrement vulnérable.

1. Tendances du trafic

a) Évolution des calibres et des types d'armes à feu

94. Depuis sa création en octobre 2022, le Groupe d'experts a constaté une évolution manifeste du calibre des armes à feu utilisées par les gangs. Les armes artisanales et les revolvers sont de plus en plus cantonnés aux zones rurales, aux petits groupes criminels et aux particuliers, tandis que les fusils semi-automatiques de calibre 5,56 x 45 mm ont remplacé les fusils de chasse au sein des gangs et viennent compléter les armes de poing. Au cours des deux dernières années, les gangs se sont procuré de plus en plus de fusils de calibre 7,62 x 39 mm et, dans une moindre mesure, d'armes à feu de calibre 7,62 x 51 mm, ce qui a entraîné une augmentation de la létalité (voir sect. II.B). Les armes à feu les plus recherchées sont actuellement les fusils de calibre .50, qui, bien qu'ils ne circulent encore qu'en quantités limitées, sont déjà présents au sein de certains gangs. Au cours de la période considérée, des armes à feu de fabrication artisanale ont également été recensées dans le cadre de violations de l'embargo sur les armes, ce qui reflète une tendance qui se confirme, comme l'avait déjà signalé le Groupe d'experts (voir annexe 17, voir également [S/2024/704](#)).

b) Sources de munitions illicites

95. Au cours de la période considérée, le Groupe d'experts a analysé un échantillon de 1 200 cartouches saisies, auprès de gangs opérant à Kenscoff, Croix-des-Bouquets, Delmas 2 et Bel-Air, entre octobre 2025 et juin 2026. Il s'agissait de cartouches de calibres 5,56 x 45 mm (59,5 %), .223 Remington (3,2 %), 7,62 x 39 mm (6 %), 7,62 x 51 mm (27 %), .308 Winchester (1,5 %) et 12,7 x 99 mm/.50 (2,8 %). Ces munitions ont été produites par plus de 30 fabricants répartis dans 20 pays, notamment en Europe, en Asie et aux Amériques, destinées à un large marché commercial ainsi qu'à des usages militaires ou aux forces de l'ordre. Une part importante des munitions saisies provient des stocks nationaux, principalement haïtiens, mais aussi dominicains (voir annexe 18).

c) Tarifs

96. Le trafic d'armes et de munitions reste une activité très lucrative. Les prix sur le marché illicite haïtien restent élevés, en particulier à Port-au-Prince, ce qui reflète la demande soutenue des groupes armés non étatiques dans tout le pays (voir [S/2025/597](#), par. 76). Il convient notamment de noter que les prix dans la région du Bas-Artibonite se sont alignés sur ceux de Port-au-Prince. Les armes de poing de base de calibre 9 x 19 mm se vendent entre 2 000 et 4 000 dollars, tandis que les fusils semi-automatiques de calibre 5,56 x 45 mm coûtent entre 5 000 et 8 000 dollars. Le prix des munitions est tout aussi élevé : une cartouche de 5,56 x 45 mm coûte environ 3 dollars⁸⁵.

d) Utilisation des applications de messagerie

97. Les applications de messagerie cryptée jouent un rôle central dans le trafic international d'armes et de munitions en Haïti : elles permettent non seulement de mettre en relation les différents acteurs de la chaîne de trafic, mais servent également

⁸⁵ Entretiens avec des agents de sécurité, 2026, et informations obtenues grâce à la mise sur écoute des téléphones de trafiquants d'armes, 2026.

de plateformes où les trafiquants gèrent des communautés d'acheteurs potentiels. Par exemple, en 2025, le Groupe d'experts a reçu des informations concernant un groupe sur une application de messagerie intitulé « Marché des armes ». À l'époque, le groupe était géré par une personne disposant d'un numéro enregistré en France et qui proposait à la vente des armes à feu, principalement d'occasion, notamment des armes de poing et des fusils semi-automatiques. L'administrateur du groupe prétendait que le réseau était capable de livrer partout. Le numéro de téléphone des acheteurs potentiels était enregistré en Haïti et en République dominicaine ainsi que dans les collectivités territoriales d'outre-mer et les départements français (Guadeloupe, Guyane française et Martinique). En 2025, le Groupe d'experts a adressé une demande d'information aux autorités françaises, qui ont répondu qu'une enquête était en cours.

e) Trafic d'armes à feu entre Haïti et la Jamaïque

98. En juillet 2026, les autorités jamaïcaines ont informé le Groupe d'experts que l'échange de drogue contre des armes restait l'une des principales sources d'armes à feu acquises de façon illégale par les groupes criminels opérant en Jamaïque [S/2024/704, sect. II.B.1 a) iv) et II. B.2 a) i)]. Les informations recueillies en Jamaïque font état d'une légère diminution de la fréquence des voyages liés au trafic, sous l'effet de la pression opérationnelle soutenue exercée par les services de sécurité jamaïcains et régionaux, ainsi que du passage de l'ouragan Melissa à la fin de 2025, qui a endommagé les zones de culture de marijuana en Jamaïque. Depuis le précédent rapport du Groupe d'experts (S/2025/597, annexe 27), les autorités jamaïcaines ont saisi trois autres armes à feu portant les marques de la Police nationale d'Haïti, portant à 51 le nombre total d'armes de la Police nationale d'Haïti saisies à ce jour en Jamaïque.

2. Progrès et défis liés à l'application de l'embargo sur les armes

a) Haïti

99. Au cours de la période considérée, les autorités haïtiennes, dans le cadre de l'embargo sur les armes, ont saisi plusieurs cargaisons d'armes et de munitions illégales dissimulées dans des conteneurs en provenance des États-Unis. Ces interceptions ont notamment eu lieu aux points d'entrée de Cap-Haïtien (département du Nord) et de Saint-Marc (département de l'Artibonite) (voir annexe 16). Si des trafiquants ont été arrêtés et si certaines enquêtes ont été ouvertes, le manque de ressources, la corruption généralisée et l'absence de mécanismes de protection efficaces pour les agents disposés à agir continuent d'entraver l'aboutissement de véritables poursuites judiciaires.

100. Dans la plupart des cas de violations signalés précédemment par le Groupe d'experts, les suspects ont été remis en liberté malgré des preuves accablantes, les enquêtes ont été entravées par les pressions exercées par des acteurs influents et aucune poursuite n'a jamais abouti à des inculpations (voir, par exemple, S/2025/597, par. 83 et 101). Dans ce contexte, l'extradition vers les États-Unis de personnes soupçonnées d'être impliquées dans un trafic d'armes à partir de ce territoire s'est imposée comme l'un des moyens permettant de faire peser des sanctions concrètes sur les trafiquants. Plusieurs cas se sont produits au cours de la période considérée (voir par. 103 et 104).

101. Le Groupe d'experts avait déjà fait état de l'arrestation, en juin 2025, en République dominicaine, de trois personnes impliquées dans l'acquisition d'armes, de drones commerciaux⁸⁶ et d'autres équipements destinés à des chefs de gangs

⁸⁶ Les gangs ont continué à tenter de se procurer des drones aériens commerciaux pour mener des opérations de surveillance et coordonner leurs activités. Au cours de la période considérée, les

haïtiens. Étienne Roudley, Sony Pierre et Sténio Saint-Fleur ont été remis aux autorités haïtiennes, le 7 juin 2025, à Dajabón (S/2025/597, annexe 21)⁸⁷. Les trois hommes avaient l'intention d'acheter dans un magasin de Saint-Domingue un drone DJI Mavic 3 pour le compte de Johnson André (alias « Izo »). Le processus de trafic associé à cet équipement illustre les méthodes opératoires plus générales employées. Malgré l'abondance des éléments de preuve, les trois individus ont tous été remis en liberté par les autorités haïtiennes. D'après les enquêtes, M. Roudley était en contact régulier avec Izo depuis deux ans et lui fournissait divers articles. M. Roudley était également en contact avec plus de 30 membres influents de la coalition Viv Ansanm afin de négocier l'achat de vêtements, de chaussures, de drones et d'armes à feu provenant de la République dominicaine. Il utilisait des comptes bancaires dominicains pour recevoir l'argent.

b) États-Unis d'Amérique

Interdictions

102. Au cours de la période considérée, le Bureau des douanes et de la protection des frontières des États-Unis a saisi dans des ports de sortie situés aux États-Unis des fusils et des munitions destinés à Haïti. Des enquêtes sont en cours.

Poursuites engagées contre des trafiquants

103. En décembre 2025 et janvier 2026, plusieurs saisies d'armes de poing, de fusils semi-automatiques et de munitions se trouvant dans des conteneurs maritimes en provenance des États-Unis ont eu lieu à Cap-Haïtien. Clement Mary Junior Thelusma, qui possède la double nationalité américaine et haïtienne, a été arrêté à Cap-Haïtien le 29 décembre 2025 (S/2026/241, annexe 13). Deux de ses passeports haïtiens expirés se trouvaient dans l'une des saisies. Thelusma avait déjà acquis un grand nombre d'armes à feu aux États-Unis, qu'il expédiait régulièrement par petits lots vers Haïti. Il se rendait ensuite à Cap-Haïtien pour en prendre livraison. Lors de son interrogatoire par les autorités nationales, il a déclaré vendre à n'importe quel acheteur à des fins commerciales, y compris à la coalition Jean Denis (voir sect. II.A.4). En avril 2026, il a été extradé vers les États-Unis, où il a depuis été mis en examen aux côtés d'un complice qui avait acheté des armes à feu pour lui⁸⁸.

104. Le Groupe d'experts avait déjà fait état de l'importante saisie, en février 2025, en République dominicaine, d'un conteneur expédié depuis les États-Unis et à destination d'Haïti, qui transportait 23 armes à feu et 36 000 cartouches (voir S/2025/597, par. 99 et annexe 23). Les utilisateurs finaux visés étaient les gangs 400 Mawozo et Canaan. Plusieurs personnes ont été arrêtées en Haïti, notamment Jeff Pierre, Jacques Jerry Pierre et Francesca Charles, qui possède la double nationalité haïtienne et américaine. Ces trois personnes ont acheté au moins 46 armes à feu entre mai 2024 et février 2025, dont deux fusils antimatériel de calibre .50, et ont envoyé plusieurs cargaisons vers Haïti, en violation de l'embargo sur les armes. Ces trois personnes ont été extradées vers les États-Unis en décembre 2025 et, en janvier 2026, elles ont été mises en examen pour association de malfaiteurs en vue de la contrebande et de l'expédition illégale d'armes à feu et de munitions des États-Unis vers Haïti⁸⁹.

douanes haïtiennes ont saisi 40 drones aux points d'entrée à titre de mesure préventive. Source : Douanes haïtiennes, 2026. Voir également S/2025/597, annexe 21.

⁸⁷ Entretiens avec des agents des services de détection et de répression dominicains et haïtiens, 2025 et 2026, et rapport confidentiel, 2026.

⁸⁸ *États-Unis c. Emmanes Tarius et Clément Mary Thelusma Jr.* – acte d'accusation déposé le 26 mars 2026.

⁸⁹ Informations fournies par les États-Unis, juillet 2026. Voir également <https://www.justice.gov/usao-mdfl/pr/jacksonville-woman-pleads-guilty-unlawfully-smuggling-firearms-united-states-haiti>.

L'une des personnalités clés de ce réseau, Marcadiou Nabon Pierre, alias « Ti Nana », mère de Jeff Pierre et de Jacques Jerry Pierre, réside en Haïti et est toujours en fuite.

c) République dominicaine

105. La République dominicaine n'a officiellement signalé aucune violation de l'embargo sur les armes sur son territoire au cours de la période considérée.

106. En 2026, le Groupe d'experts a recensé plusieurs types de munitions qui avaient été détournées des stocks dominicains, notamment celles utilisées par le gang 400 Mawozo, implanté près de la frontière dominicaine (voir annexe 18). Le Groupe d'experts a contacté les autorités, qui ont précisé qu'en décembre 2025, un sous-lieutenant de l'armée dominicaine avait été arrêté dans la province de San Juan de la Maguana (République dominicaine) en compagnie d'un ressortissant haïtien, alors qu'ils transportaient 1 516 cartouches à moto⁹⁰. L'affaire est en cours. Le Groupe d'experts a demandé des informations complémentaires sur d'autres points éventuels de détournement.

3. Trafic d'armes et de munitions à destination d'acteurs armés non étatiques dans le département de l'Artibonite

107. Compte tenu de la recrudescence de la violence armée dans le département de l'Artibonite au cours de la période considérée (voir sect. II.A.4), le Groupe d'experts a particulièrement axé ses enquêtes sur les dynamiques du trafic dans cette région. Cette montée de la violence a été alimentée par la capacité des acteurs armés non étatiques – qu'il s'agisse de groupes de légitime défense ou de gangs – à se procurer des armes et des munitions en passant par multiples circuits illégaux. Les réseaux de trafic poursuivent souvent des objectifs commerciaux et approvisionnent sans distinction les gangs ainsi que d'autres acteurs en matériel. Les sources d'approvisionnement comprennent des réseaux qui se procurent du matériel à l'étranger ainsi que des transferts à l'intérieur du pays, notamment entre gangs et par détournement de matériel de la Police nationale d'Haïti (voir annexe 19).

a) Acquisition de matériel par des groupes de légitime défense

108. Les groupes de légitime défense du Bas-Artibonite, bien que nettement moins bien équipés que les gangs qu'ils combattent, sont de plus en plus parvenus à se procurer du matériel. Les contributions financières de la population locale, parfois perçues de manière coercitive à des points de contrôle, ainsi que les fonds envoyés par la diaspora servent à acheter des armes et des munitions auprès de trafiquants opérant hors de la région, en particulier à Cap-Haïtien et dans le département du Centre, mais aussi à l'étranger (voir par. 103). Certains groupes ont également reçu des munitions de policiers de la Police nationale d'Haïti avec lesquels ils collaborent dans le cadre d'opérations menées contre les gangs ainsi que des armes à feu que certains policiers avaient saisies aux gangs⁹¹ (voir annexe 19).

b) Acquisition de matériel par des gangs

109. Comme le Groupe d'experts l'avait prouvé précédemment au Comité, des hommes d'affaires et des acteurs politiques du département de l'Artibonite ont apporté leur soutien à des gangs opérant dans cette région. Alors que Prophane Victor (HTi.006) a contribué à l'essor du gang Grand Grif, notamment par la fourniture d'armes, Youri Latortue a soutenu les gangs Raboteau et Kokorat San Ras, notamment en leur fournissant des armes et des munitions.

⁹⁰ Communiqué officiel des autorités de la République dominicaine, mars 2026.

⁹¹ Entretiens avec des membres de groupes de légitime défense et des agents de sécurité, 2026.

110. Au cours de la période considérée, les gangs Gran Grif et Kokorat San Ras ont régulièrement exhibé du nouveau matériel, ce qui laisse penser qu'ils sont approvisionnés à la fois directement par des trafiquants basés à l'étranger, par des transferts entre gangs, notamment en provenance du gang Canaan dirigé par Jeff Larose, et par des détournements provenant des stocks de la Police nationale d'Haïti. Ces détournements résultent, d'une part, de la perte d'équipements lors d'affrontements ayant causé la mort de policiers et, d'autre part, de vols commis par certains policiers corrompus. Le Groupe d'experts a enquêté sur un réseau d'agents de l'UDMO qui vendaient des munitions à des gangs et opéraient principalement à partir du commissariat de Pat-Chawal, dans la commune de Saint-Marc (voir annexe 19).

4. Détournements de stocks nationaux résultant de pertes ou de vols

111. Les détournements de matériel provenant des stocks de la Police nationale d'Haïti demeurent une source de préoccupation persistante, comme l'avait déjà signalé le Groupe d'experts ([S/2025/597](#), annexe 25). Des munitions utilisées par la police sont régulièrement retrouvées dans les stocks des gangs, tandis que des armes à feu en dotation au sein de la police sont fréquemment récupérées auprès de membres de gangs⁹². À titre d'exemple, parmi les 336 cartouches de calibre 7,62 x 51 mm recensées par le Groupe d'experts à la suite de saisies effectuées auprès des gangs Jamesley et Krache Dife en 2026, 70 % provenaient de détournements des stocks de la Police nationale d'Haïti.

112. Si une partie du matériel a été perdue lors d'affrontements ou à la suite d'attaques contre la Police nationale d'Haïti, d'autres cas sont révélateurs d'activités de trafic. Au cours de la période considérée, la police a arrêté plusieurs agents corrompus, dont certains se livraient au trafic d'armes et de munitions pour le compte de Chalè, le chef du gang de Tokyo (voir annexe 9). Malgré ces efforts, les détournements se poursuivent. Certains policiers récupèrent des munitions inutilisées pour les revendre à des gangs, à des groupes de légitime défense, à des sociétés de sécurité privées et à des particuliers en quête de protection.

113. Le Groupe d'experts a confirmé la présence des boîtes et de munitions de calibre 5,56 x 45 mm utilisées par des gangs et un groupe de légitime défense, dont les caractéristiques correspondent à des munitions récemment importées par les Forces armées d'Haïti (voir [S/2026/241](#))⁹³. En mai 2026, le Groupe d'experts a porté cette question à l'attention du Ministère haïtien de la défense. Bien que la chaîne de possession de ces munitions reste incertaine, le Groupe a été informé qu'une partie des munitions importées par les Forces armées d'Haïti avait été transférée à la Police nationale d'Haïti.

114. Avec l'intensification des opérations de sécurité, la Police nationale d'Haïti procède régulièrement à des saisies d'armes et de munitions. En 2025, elle a saisi 356 armes à feu, dont 132 fusils, 165 pistolets (et 9 revolvers), 33 armes à feu artisanales et 17 fusils de chasse⁹⁴. En l'absence d'un mécanisme centralisé de gestion des saisies, de nombreuses armes et munitions ne sont pas répertoriées, certaines étant ainsi détournées par des officiers corrompus.

⁹² Par exemple, en novembre 2025, plusieurs armes à poing appartenant à la police ont été récupérées à Croix-des-Bouquets auprès du groupe 400 Mawozo. Source : Police nationale d'Haïti, 2026.

⁹³ À la suite d'une demande de traçage adressée par le Groupe d'experts, les autorités brésiliennes ont confirmé que les munitions correspondaient à celles produites par la Companhia Brasileira de Cartuchos et que les Forces armées d'Haïti avaient signé un contrat avec celle-ci en 2023 afin d'importer des munitions de ce type.

⁹⁴ Police nationale d'Haïti, 2026.

5. Gestion des armes et des munitions de la Mission multinationale d'appui à la sécurité et de la Force de répression des gangs

115. Au paragraphe 14 de sa résolution [2700 \(2023\)](#), le Conseil de sécurité a demandé à la Mission multinationale d'appui à la sécurité de se doter de procédures de gestion des armes et des munitions et de signaler au Groupe d'experts tout détournement d'armes et de munitions, y compris toute perte et tout vol d'armes et de munitions. Dans ce contexte, le Groupe d'experts a adressé une lettre aux autorités kényanes afin d'obtenir des informations sur tout détournement d'armes et de munitions qui aurait pu avoir lieu pendant le déploiement en Haïti, y compris concernant un petit échantillon de munitions fabriquées au Kenya et retrouvées en possession des gangs, que le Groupe d'experts avait documenté. Les autorités kényanes ont fourni des informations détaillées sur les cas de détournement, y compris les pertes (voir annexe 20).

116. Lors de sa réunion avec le commandant de la Force de répression des gangs en mai 2026, le Groupe d'experts a examiné la gestion des armes et des munitions des contingents de la Force, les risques de détournement associés ainsi que les modalités de gestion du matériel qui serait saisi au cours des opérations. En réponse, le commandant de la force a indiqué qu'un officier chargé de la gestion du matériel explosif, des armes et des munitions serait intégré à l'état-major de la Force.

117. Au cours d'opérations menées le 6 juillet 2026, la Force de répression des gangs a saisi quatre fusils de chasse de calibre 12, une mitrailleuse de 9 x 19 mm et un fusil semi-automatique de 5,56 x 45 mm ainsi que des chargeurs et 19 cartouches, dans le quartier de Tabarre à Port-au-Prince, et a communiqué tous les détails pertinents au Groupe d'experts.

D. Trafic de drogue

118. Au cours de la période considérée, le Groupe d'experts a enquêté sur des saisies record de cocaïne et de cannabis, mettant en évidence l'ampleur des opérations de trafic transitant par Haïti. Le nord d'Haïti continue de constituer un corridor des itinéraires régionaux de trafic de drogue, comme l'a signalé le Groupe d'experts (voir [S/2025/597](#)). On y observe une participation de plus en plus grande de ressortissants de la Jamaïque et des Bahamas.

1. Saisie par les autorités haïtiennes de 1 045 kg de cocaïne, près de l'île de la Tortue

119. Le 13 juillet 2025, la Police nationale d'Haïti a mené une importante opération d'interception maritime au large de l'île de la Tortue, dans le département du Nord-Ouest, qui a abouti à la saisie de 1 045 kg de cocaïne. Cette opération a conduit à l'arrestation d'un ressortissant jamaïcain et d'un ressortissant bahamien, qui sont décédés par la suite, l'un dans des circonstances non élucidées. Deux autres trafiquants de drogue sont tombés à la mer.

120. Selon les informations fournies par un État Membre, la cargaison provenait des zones côtières de Buritaca, dans le département de Magdalena, en Colombie, où opère le groupe criminel Autodefensas Conquistadoras de la Sierra Nevada⁹⁵.

121. Les principaux chefs actuels du groupe Autodefensas Conquistadoras de la Sierra Nevada sont Fredy Castillo Carrillo (alias « Pinocho ») et Naín Andrés Pérez Toncel (alias « Naim »). En 2011, après avoir purgé une peine aux États-Unis, où il avait été extradé pour y répondre de chefs d'accusation de trafic de drogue, Pinocho a été renvoyé en Colombie. En 2022, il a de nouveau été arrêté, cette fois en Espagne,

⁹⁵ Informations fournies par un État Membre, avril 2026.

puis extradé vers la Colombie afin d'y répondre à de nouvelles accusations, notamment de meurtre et d'association de malfaiteurs. En juin 2023, il a été remis en liberté à la suite d'une décision de justice controversée, bien que cette décision ait été annulée par la suite⁹⁶.

122. Le 28 août 2024, les autorités colombiennes ont suspendu les mandats d'arrêt visant les principaux dirigeants du groupe Autodefensas Conquistadoras de la Sierra Nevada, dont Pinocho, afin de leur permettre de participer aux pourparlers de paix avec le Gouvernement national⁹⁷. Quant Naim, il figure parmi les cibles prioritaires et est recherché pour homicide et autres infractions pénales graves commises dans la région des Caraïbes⁹⁸. À ce jour, 45 enquêtes sont en cours concernant le groupe Autodefensas Conquistadoras de la Sierra Nevada, portant sur 584 suspects répartis dans six départements et vingt-quatre communes à travers le pays, pour des infractions telles que des assassinats ciblés, le trafic de drogue, le trafic d'armes, le recrutement forcé, l'extorsion et les enlèvements⁹⁹.

123. Selon les informations communiquées par cet État Membre, l'organisation criminelle sous-traitait certaines étapes de ses opérations à des groupes criminels externes. Cette sous-traitance concernait au départ l'utilisation de plateformes de lancement pour des embarcations rapides équipées de compartiments secrets. Afin de garantir l'autonomie de ces embarcations lors de leur trajet vers les États-Unis, l'organisation recourait à des bateaux d'appui en haute mer pour le ravitaillement en carburant, l'approvisionnement logistique et la relève de l'équipage¹⁰⁰. Les autorités ont également indiqué que des organisations criminelles transnationales utilisaient des étiquettes distinctives portant des logos contrefaits de marques de luxe, telles que « Cartier » et « Rolex », retrouvées sur la cargaison saisie. Ces étiquettes servaient notamment à attester, auprès des acheteurs internationaux, de la pureté et de l'authenticité de la cocaïne. La cargaison de cocaïne saisie représenterait pour l'organisation criminelle une perte financière d'environ 34 millions de dollars, sur la base des prix du marché aux États-Unis¹⁰¹. Selon des sources issues des services de sécurité, cette cargaison de drogue appartiendrait à un ressortissant des Bahamas¹⁰².

124. Les enquêtes menées par les autorités haïtiennes se poursuivent, notamment l'analyse des données extraites du téléphone satellite et des cartes SIM saisis chez les trafiquants. Le Groupe d'experts a adressé des communications à la Jamaïque et aux Bahamas.

2. Saisie par les autorités belges de 1 156,42 kg de cocaïne dans le port d'Anvers¹⁰³

125. Le 14 juillet 2025, au lendemain de la saisie de 1 045 kg à proximité de l'île de la Tortue, un conteneur a été expédié depuis Cap-Haïtien, dans le département du Nord. Après un transbordement à Kingston, en Jamaïque, il est arrivé au port belge d'Anvers le 22 août 2025. Les autorités belges ont découvert 1 156,42 kg de cocaïne dissimulés dans le conteneur, répartis en 1 000 paquets.

126. Selon les autorités belges, la drogue avait été dissimulée selon la méthode dite du « rip-off », qui consiste à introduire des substances illicites dans une cargaison

⁹⁶ Voir <https://insightcrime.org/es/noticias-crimen-organizado-colombia/los-pachenca/>.

⁹⁷ République de Colombie, Présidence de la République, Résolution n° 335, 28 août 2024.

⁹⁸ Voir <https://www.policia.gov.co/contenido/nain-andres-perez-toncel>.

⁹⁹ Informations fournies par un État Membre, juin 2026.

¹⁰⁰ Informations fournies par un État Membre, avril 2026.

¹⁰¹ Informations fournies par un État Membre, avril et juin 2026.

¹⁰² Rapport d'enquête confidentiel, août 2025.

¹⁰³ Informations fournies par un État Membre, février 2026.

légale, souvent à l'insu de l'expéditeur ou du destinataire, puis à les en extraire à un stade ultérieur de la chaîne de transport¹⁰⁴.

127. Les autorités jamaïcaines ont indiqué qu'il était peu probable que le conteneur ait été contaminé à Kingston, insistant tout particulièrement sur les mesures de sécurité mises en place¹⁰⁵.

128. La saisie du 14 juillet 2025 était la deuxième saisie effectuée dans le port d'Anvers signalée au Groupe d'experts, après celle du 29 septembre 2023, au cours de laquelle les autorités belges avaient saisi 308,7 kg de cocaïne dans une cargaison en provenance de Port-au-Prince (S/2024/704, par. 95).

129. Dans les deux cas, les trafiquants ont eu recours à la méthode dite du « rip-off », passant par les circuits légaux d'exportation de cacao en provenance d'Haïti pour acheminer de la drogue vers l'Europe. En 2023, les prix pratiqués dans les plaques tournantes maritimes européennes, comme la Belgique, se situaient entre 20 540 et 34 594 dollars par kg de cocaïne¹⁰⁶.

3. Saisie de 1 376 kg de cannabis dans le département du Nord-Ouest

130. Le 30 avril 2026, des garde-côtes américains ont intercepté un navire au large de Môle-Saint-Nicolas, dans le département du Nord-Ouest (Haïti). Ils ont saisi environ 1 376 kg de cannabis, d'une valeur estimée à quelque 3,8 millions de dollars, et arrêté un ressortissant jamaïcain. La contrebande et le trafiquant présumé ont été remis aux autorités haïtiennes le 3 mai 2026.

131. Le ressortissant jamaïcain a déclaré être pêcheur et affirmé que l'embarcation transportant la drogue appartenait à un autre ressortissant jamaïcain, qui l'aurait contacté afin d'organiser un voyage entre la Jamaïque et Providenciales (Îles Turques et Caïques), pour 10 000 dollars. Il a reconnu que quatre personnes se trouvaient à bord de l'embarcation, mais qu'elles auraient réussi à se jeter à la mer et à échapper aux garde-côtes¹⁰⁷.

132. La saisie du 30 avril 2026 constitue la deuxième importante interception de cannabis signalée par le Groupe d'experts, après celle de 2,7 tonnes interceptées par les autorités dominicaines en mai 2025 à Pedernales, à la frontière entre la République dominicaine et Haïti (S/2025/597, par. 118). D'autres saisies portant sur des quantités plus modestes ont également été enregistrées dans les villes frontalières dominicaines de Pedernales, de Dajabón et d'Elías Piña. Par ailleurs, en août 2024, les autorités des Îles Turques et Caïques ont intercepté plusieurs embarcations transportant des migrants clandestins en provenance de la côte nord d'Haïti, ce qui a conduit à la saisie de cannabis d'une valeur de plus de 2 millions de dollars¹⁰⁸. Ces opérations révèlent une tendance selon laquelle le trafic de drogue s'exerce parallèlement aux flux de migration illégale entre Haïti et les Îles Turques et Caïques. Le Groupe d'experts, par l'intermédiaire du Royaume-Uni, a adressé une communication officielle aux autorités des Îles Turques et Caïques et attend actuellement leur réponse.

¹⁰⁴ Ibid.

¹⁰⁵ Informations fournies par un État Membre, 13 mars 2026.

¹⁰⁶ Voir <https://data.unodc.org/datareport/drug-price>.

¹⁰⁷ Rapport d'enquête confidentiel, 20 mai 2026.

¹⁰⁸ Voir https://www.miamiherald.com/news/nation-world/world/americas/haiti/article291178685.html?utm_.

E. Flux financiers illicites

1. Sources de financement des gangs

133. La génération de recettes reste un facteur clé de la violence des gangs. Plus le territoire d'activité est vaste, plus la population susceptible d'être exploitée est importante et, par conséquent, plus les recettes générées sont élevées. Les sources de revenus comprennent les enlèvements, les postes de contrôle illégaux, l'extorsion des entreprises et la perception de taxes auprès des ménages pour des services de base (tels que l'électricité et l'eau), que ces gangs ne fournissent même pas (voir [S/2023/674](#), y compris l'annexe 23).

134. Au cours de la période considérée, les gangs de certains quartiers de Port-au-Prince ont adapté leur mode opératoire à la suite des opérations de sécurité (voir sect. II.A.1) menées notamment pour libérer les routes du contrôle des gangs et lever les barrages routiers illégaux. Ces opérations ont amené les gangs à dissimuler leurs activités d'extorsion sur les routes ([S/2026/241](#), par. 53 à 57) et à déplacer certains points de contrôle illégaux. Les gangs ont également multiplié les enlèvements, qui constituent désormais l'une de leurs principales sources de revenus, pour compenser la perte des recettes provenant de ces péages¹⁰⁹.

135. Toutefois, cette évolution des pratiques ne signifie pas que les gangs ont cessé de générer des revenus par d'autres moyens, comme indiqué précédemment ([S/2026/241](#), par. 54 à 57). Ils continuent en outre de bénéficier d'un soutien financier et logistique de la part d'acteurs économiques et politiques.

Enlèvement contre rançon

136. L'augmentation des enlèvements contre rançon est particulièrement marquée dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, l'ensemble du département de l'Ouest et le département de l'Artibonite, certains enlèvements étant liés à des agents véreux de la Police nationale d'Haïti. Plutôt que de signaler les faits à la police, des familles choisissent de négocier directement avec les gangs, par crainte de représailles ou d'atteintes à l'intégrité physique de leurs proches enlevés. Il est donc difficile d'obtenir des données fiables sur l'ampleur du phénomène.

137. Néanmoins, au cours de la période considérée, les données disponibles indiquent une recrudescence de ce phénomène, principalement attribuable au groupe 5 Segond, dirigé par Johnson André (HTi.002) ; à 400 Mawozo, dirigé par Joseph Wilson (HTi.004) ; et au gang Kraze Barye, dirigé par Vitelhomme Innocent (HTi.005), tous membres de l'alliance Viv Ansanm (HTE.002). Sur les 143 cas recensés dans tout le pays entre janvier et février, le département de l'Ouest en a enregistré 109, dont 50 % dans la commune de Delmas. Le département de l'Artibonite a enregistré 29 de ces cas¹¹⁰. Les gangs ont recours à diverses stratégies pour commettre des enlèvements.

138. Parmi les problèmes logistiques que connaît la Cellule contre les enlèvements de la Police nationale d'Haïti figurent le manque de dispositifs de localisation des téléphones mobiles et de véhicules permettant de retrouver les victimes ainsi que le nombre insuffisant de négociateurs formés. De plus, les gangs modifient constamment leurs méthodes d'enlèvement, ce qui complique la détection et la prévention de ces actes par la Cellule¹¹¹. Selon plusieurs sources indépendantes, le montant des rançons varie d'un cas à l'autre ; ainsi, au cours de la période considérée, une demande de

¹⁰⁹ Entretien avec un analyste de gangs et un spécialiste de la lutte contre les enlèvements ; et deux rapports confidentiels, novembre 2025.

¹¹⁰ Sources confidentielles.

¹¹¹ Entretien avec la Cellule contre les enlèvements, mai 2026.

rançon a atteint 1,5 million de dollars dans un cas¹¹². Les montants effectivement versés sont toutefois nettement inférieurs, le montant le plus élevé porté à la connaissance du Groupe d'experts au cours de la période considérée s'établissant à 153 000 dollars. En fonction de la situation financière de la victime, les rançons généralement versées se situent le plus souvent entre 5 000 et 25 000 dollars¹¹³.

Méthodes utilisées par les gangs pour les enlèvements et la perception des rançons

139. Le Groupe d'experts a constaté que les enlèvements prenaient des formes diverses, qu'il s'agisse de la catégorie des personnes visées (voir annexe 21) que des modalités de versement des rançons. Celles-ci sont généralement remises soit en espèces en une seule fois, par l'intermédiaire de personnes servant de relais aux gangs, soit par des transactions bancaires effectuées sous la contrainte, les victimes étant conduites dans des établissements bancaires pour procéder elles-mêmes aux paiements¹¹⁴.

Païement en espèces en une seule fois

140. Il s'agit de loin de la méthode privilégiée par les gangs et de la plus couramment utilisée. Elle implique parfois de longues négociations entre, d'une part, le chef du gang ou son représentant, et, d'autre part, la famille, les proches ou les amis des victimes¹¹⁵.

Transactions bancaires effectuées en personne

141. Alors que la plupart des établissements financiers ont cessé leurs activités dans les zones contrôlées par les gangs, plusieurs de ceux situés dans la commune de Carrefour demeurent opérationnels. Des sources, notamment un ancien membre de gang disposant d'une connaissance directe de leur fonctionnement, ont expliqué au Groupe d'experts les méthodes employées par les gangs. Elles ont notamment indiqué que des gangs issus de différentes communes du département de l'Ouest conduisaient leurs victimes ou les proches de celles-ci à Carrefour afin d'y retirer les fonds destinés au paiement des rançons. Elles ont expliqué pourquoi la commune de Carrefour était devenue un sanctuaire pour les activités économiques des gangs : les autorités y menaient un nombre limité d'opérations de sécurité.

142. Le Groupe d'experts a adressé des demandes d'information à plusieurs banques disposant d'agences à Carrefour ainsi qu'à la Banque de la République d'Haïti, qui assure la réglementation et la surveillance du système bancaire et financier du pays. Dans sa réponse, la Banque a indiqué avoir reçu des signalements concernant deux cas dans lesquels des chefs de gang, des membres de gangs ou des personnes qui leur sont associées avaient eu recours au système bancaire à des fins financières illicites.

143. Le Groupe d'experts a enquêté sur un cas impliquant Ralph Woodmyr Louissaint, alias Chalè¹¹⁶, membre de Viv Ansanm (HTE.002), et l'une de ses concubines, Graciani S. Jean Louis (alias « Smelca »), qui détenaient des comptes dans l'une des banques de Carrefour au début de l'année 2025¹¹⁷. Deux sources¹¹⁸ et une personne proche du

¹¹² Ibid.

¹¹³ Entretiens avec la Cellule contre les enlèvements et rapport confidentiel, 2026.

¹¹⁴ Rapports confidentiels et entretiens avec des spécialistes de la lutte contre les enlèvements, mars et mai 2026.

¹¹⁵ Entretiens avec deux anciennes victimes, un analyste de gangs et un habitant d'un quartier contrôlé par des gangs, janvier et mars 2026.

¹¹⁶ Voir <https://www.rhinews.com/actualites/haïti-justice-un-dossier-judiciaire-met-en-cause-le-chef-de-gang-chale-plusieurs-policiers-et-au-moins-17-personnes-arretees-dans-une-vaste-enquete-sur-le-reseau-viv-ansa/>.

¹¹⁷ Un rapport confidentiel, mai 2026.

¹¹⁸ Un enquêteur chargé de la lutte contre les gangs et analyste de gangs, mai 2026.

réseau de Chalè ont expliqué que celle-ci avait été chargée d'accompagner Lourdemya Raphael (également une concubine de Chalè) dans une banque située à Diquini, dans la commune de Carrefour, pour que celle-ci puisse faire transférer le compte bancaire de Chalè à son nom. Le Groupe d'experts a sollicité des informations complémentaires de la banque, qui a confirmé, notamment, qu'en janvier 2026, « Smelca », la concubine de Chalè, avait donné une procuration sur son compte à un tiers (voir également annexe 9 pour plus d'informations sur Chalè).

2. Appui apporté aux gangs par des acteurs économiques

L'affaire Rosemila Petit Frère

144. L'appui financier et logistique apporté par des acteurs économiques continue de constituer une source de revenus pour les gangs, selon des modalités similaires à celles décrites précédemment par le Groupe d'experts, notamment dans le cas de Rony Célestin (voir S/2024/704, par. 167 à 171). L'enquête menée par le Groupe d'experts sur les activités financières illicites liées au financement des gangs a révélé que Rosemila Petit Frère, femme d'affaires et ancienne maire de la commune d'Arcahaie, dans le département de l'Ouest, de 2016 à 2020, entretenait des relations de longue date avec les chefs du gang Viv Ansanm (HTe.002) et qu'elle leur avait apporté un soutien tant financier que logistique¹¹⁹. M^{me} Petit Frère a également joué le rôle d'intermédiaire entre les gangs et d'autres acteurs. Elle a joué un rôle déterminant dans le maintien des liens entre les gangs et les milieux criminels, politiques, économiques et du secteur de la sécurité, notamment en facilitant les communications et les transactions financières¹²⁰. Ces informations ont en outre été corroborées par deux États Membres.

145. En août 2025, M^{me} Petit Frère a été arrêtée alors qu'elle transitait par la République dominicaine en provenance du Canada¹²¹. À la suite de l'enquête, plusieurs échanges de messages ont révélé qu'elle apportait son soutien à plusieurs chefs de Viv Ansanm, dont Renel Destina (HTi.003), alias « Ti Lapli », le chef du gang de Grand Ravine¹²².

146. Au cours des cinq mois qui ont précédé le lancement de « Viv Ansanm » en septembre 2023, M^{me} Petit Frère a multiplié les appels téléphoniques avec Jean Gardy (alias « Pece Pim Pim ») et Ti Lapli, et a, à trois reprises, transmis à Ti Lapli des informations opérationnelles confidentielles concernant des opérations imminentes de la Police nationale d'Haïti contre « Grand Ravine » et d'autres gangs, qui ont par la suite formé l'alliance Viv Ansanm¹²³.

147. Un rapport confidentiel et d'autres témoignages d'enquêteurs ont révélé que M^{me} Petit Frère échangeait régulièrement des informations avec Prophane Victor (HTi.006)¹²⁴, qui fait l'objet de sanctions pour avoir soutenu et armé des gangs, ainsi qu'avec Magalie Habitant, une intermédiaire clé entre les gangs et leurs soutiens économiques et financiers (S/2025/597, par. 78 à 80 et annexe 22). Grâce à ses contacts au sein de la police, M^{me} Petit Frère recevait souvent des rapports d'enquête confidentiels de la part d'agents corrompus, notamment des rapports concernant M. Victor et M^{me} Habitant, qu'elle leur a transmis et qu'ils ont utilisés ensuite pour

¹¹⁹ Entretien avec un analyste de la lutte contre la corruption, un analyste de gangs et deux sources confidentielles, février et mai 2026.

¹²⁰ Un rapport confidentiel et un entretien avec un analyste de gangs, mai et juin 2026.

¹²¹ <https://haitiantimes.com/2025/08/15/former-arcahaie-mayor-deported-from-dominican-republic/>.

¹²² Deux rapports confidentiels et des entretiens avec des enquêteurs, novembre 2025 et mai 2026.

¹²³ Informations fournies par un État Membre, 2026 ; entretiens avec deux enquêteurs, un analyste de gangs et un représentant de la société civile, janvier et mai 2026.

¹²⁴ <https://main.un.org/securitycouncil/fr/sanctions/2653/materials/summaries>.

préparer leur défense¹²⁵. Les relations de corruption que M^{me} Petit Frère entretenait avec certains membres de la Police nationale d'Haïti lui ont permis d'obtenir des marchés publics de fourniture d'uniformes à la police sans mise en concurrence et sans mécanismes de contrôle adéquats¹²⁶.

148. M^{me} Petit Frère a mis à profit ses relations politiques avec d'anciens responsables gouvernementaux pour faciliter la nomination de personnes de son choix à des postes stratégiques dans l'administration, dans le but qu'elles détournent des fonds pour son compte. Tel notamment a été le cas d'un ancien directeur général de la Caisse d'assistance sociale, dont elle avait soutenu la nomination en 2021¹²⁷. Cette personne a par la suite été mise en cause pour détournement de fonds au préjudice de la Caisse, l'enquête ayant établi que M^{me} Petit Frère en était la principale bénéficiaire¹²⁸. M^{me} Petit Frère a versé une partie de ces fonds à Jean Gardy, chef du gang Krache Dife et membre de Viv Ansanm, dont l'influence s'est considérablement accrue et qui opère principalement dans les quartiers de Bel-Air et de Delmas¹²⁹.

149. La reconstitution des flux financiers a en outre mis en évidence que M^{me} Petit Frère a procédé au blanchiment de ces fonds par l'intermédiaire de trois entités commerciales lui appartenant, à savoir Centre Commercial, Groupe Radio Mono 96.3 FM et Excel Travel, toutes enregistrées en Haïti¹³⁰.

150. Le Groupe d'experts a adressé une lettre à M^{me} Petit Frère pour lui donner la possibilité de répondre. Dans sa réponse, celle-ci a contesté les constatations du Groupe d'experts. Celui-ci a examiné les informations communiquées par M^{me} Petit Frère avant de les transmettre au Comité. Le Groupe d'experts maintient ses conclusions.

3. Ressources naturelles

151. Au cours de la période considérée, le Groupe d'experts a poursuivi ses enquêtes sur l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles, en particulier des civelles (S/2026/241, par. 58 à 66)¹³¹. Il a également constaté que le Gouvernement haïtien avait adopté en mars un décret régissant l'octroi de concessions minières et les redevances applicables aux différents minerais.

a) Commerce et contrebande de civelles

152. Comme indiqué précédemment, les civelles (jeunes anguilles) restent l'une des ressources naturelles les plus lucratives en Haïti : un kilogramme se vend entre 3 000 et 5 000 dollars sur le marché international, tandis que sur le marché intérieur, les pêcheurs les vendent pour seulement 0,34 à 1,70 dollar le kilogramme (voir S/2025/597, annexe 31, pour plus d'informations sur le fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement en civelles).

¹²⁵ Entretien avec des agents de la Police nationale d'Haïti et rapports confidentiels, mai 2026.

¹²⁶ Entretiens avec un représentant de la société civile et deux analystes de gangs ainsi qu'un rapport confidentiel, février 2026.

¹²⁷ Deux rapports confidentiels et des entretiens avec deux analystes économiques, novembre 2025 et mai 2026.

¹²⁸ Entretien avec un enquêteur spécialisé dans la lutte contre la corruption et un analyste de gangs. Port-au-Prince, février 2026.

¹²⁹ Entretien avec un enquêteur de la Police nationale d'Haïti, un militant des droits humains et un responsable de la lutte contre la corruption, février 2026.

¹³⁰ Entretiens avec un analyste financier, un enquêteur et un analyste de gangs ainsi qu'un rapport confidentiel, février et mai 2026.

¹³¹ Les civelles sont de jeunes anguilles (également appelées bébés anguilles, anguilles juvéniles ou « anguilles de verre »), ou « zangi » ou « tizangi » en créole haïtien. Il s'agit de bébés anguilles en pleine migration massive depuis la mer vers l'amont des rivières. Voir <https://eeldepot.com/elver/>.

b) Jean-Charles Moïse, bénéficiaire effectif

153. Le Groupe d'experts a constaté que ce secteur, peu réglementé, demeurait entouré d'opacité et marqué par la corruption. Comme indiqué précédemment, cette situation s'explique par le fait qu'Haïti n'est pas partie à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (S/2026/241, par. 61). Le secteur des civelles reste ainsi exposé aux activités illicites¹³². Il est principalement dominé par Jean-Charles Moïse, homme d'affaires originaire du département du Nord et secrétaire général du parti politique Pitit Dessalines. Il est également un ancien candidat à la présidence et ancien sénateur du département du Nord¹³³. Ce secteur continuera d'être vulnérable tant qu'Haïti n'aura pas adhéré à la Convention. En Haïti, l'adhésion à un traité international ou sa ratification nécessite la signature du pouvoir exécutif (le Président ou les ministres désignés), suivie de l'approbation par le Parlement, puis de la promulgation officielle d'un décret de ratification¹³⁴. L'absence actuelle de parlement empêche ce processus.

Contrôle de la délivrance des permis d'exportation et de certains agents des douanes

154. Les permis d'exportation de civelles sont délivrés chaque année au début de la saison de pêche, qui s'étend de septembre à mars (S/2025/597, par. 132). Selon certaines sources, le réseau de M. Moïse décide des personnes affectées au bureau chargé de délivrer les permis d'exportation de civelles¹³⁵. Il exerce une influence politique et économique sur le secteur des civelles et en contrôle l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, de l'exploitation à la commercialisation. M. Moïse exerce une influence sur le Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural, par l'intermédiaire duquel sont délivrés les permis d'exportation, ainsi que sur les agents des douanes chargés du contrôle des exportations, afin qu'ils agissent en sa faveur (voir S/2025/356, par. 58 à 61)¹³⁶. Certains de ses anciens associés, auxquels il avait refusé des permis, sont devenus ses rivaux¹³⁷.

155. De même, M. Moïse fait pression sur certains agents des douanes pour qu'ils cèdent à ses demandes de fraude fiscale ; ceux qui refusent sont mutés¹³⁸. Tout refus de céder à ses exigences ou d'accepter ses pots-de-vin entraîne des représailles, comme en témoignent certaines de ses victimes¹³⁹.

Réseaux de contrebande liés à des organisations criminelles transnationales

156. M. Moïse dirige un réseau d'exportateurs illicites lié à un réseau régional plus vaste opérant dans les eaux des Caraïbes. Par ses activités, il contribue à l'affaiblissement de l'économie haïtienne tout en favorisant les réseaux criminels de contrebande qui sévissent dans la région¹⁴⁰. Au cours de son enquête sur des incidents survenus pendant la saison 2024/2025 de pêche aux civelles, le Groupe d'experts a mieux compris les détails complexes des activités de contrebande de M. Moïse.

¹³² Entretien avec deux marchands de civelles et un responsable du commerce, mai 2026.

¹³³ Voir https://www.facebook.com/jiskobouuuuuu/?locale=fo_FO.

¹³⁴ Article 139 de la Constitution. Voir https://www.constituteproject.org/constitution/Haiti_2012.

¹³⁵ Deux sources confidentielles et un responsable gouvernemental chargé du commerce et des finances. Mai 2026.

¹³⁶ Voir <https://lemidiinfo.com/haiti-agriculture-accusations-de-favoritisme-dans-l-exportation-des-anguilles-moise-jean-charles-sous-le-feu-des-critiques/>.

¹³⁷ Entretien avec un ancien exportateur, deux intermédiaires et un ancien ministre et rapport confidentiel. Janvier et mai 2026. Voir également <https://haitiens.org/kiko-moise-anguilles-haiti/>.

¹³⁸ Entretien avec un ancien membre de la Chambre de commerce d'Haïti, un ancien ministre des finances et deux agents des douanes. Novembre 2025, février et mai 2026.

¹³⁹ Entretiens avec des sources confidentielles, mars et mai 2026.

¹⁴⁰ Entretien avec un ancien haut responsable des douanes, un analyste des exportations et un ancien ministre, février 2026.

157. Des sources bien informées sur le mode de fonctionnement de M. Moïse¹⁴¹, notamment l'un de ses anciens fournisseurs de civelles, un loueur d'embarcations et un marchand de civelles établi en République dominicaine, ont dit au Groupe d'experts que, durant la saison de pêche aux civelles 2024/2025, qui a coïncidé avec la suspension par l'Administration fédérale de l'aviation des vols entre Port-au-Prince et les États-Unis¹⁴², M. Moïse n'a pas pu exporter ses civelles comme prévu. Loin d'abandonner, il a mobilisé son réseau de contrebande dans le département du Nord, par l'intermédiaire duquel les civelles ont été acheminées dans le cadre d'un dispositif parfaitement huilé. Cette opération a impliqué des douaniers haïtiens, qui ont facilité les activités de fraude fiscale de M. Moïse, ainsi que des propriétaires dominicains d'embarcations privées, qui ont fourni les moyens logistiques nécessaires au transport des civelles hors d'Haïti¹⁴³. Des fournisseurs haïtiens de civelles travaillant avec M. Moïse ainsi que des commerçants dominicains ont expliqué que les réseaux de M. Moïse s'étendaient à d'autres secteurs économiques du département du Nord, sa région d'origine. Ils ont réaffirmé qu'il contrôlait de près un marché régional du commerce illicite des civelles¹⁴⁴.

158. L'enquête menée par le Groupe d'experts sur un incident survenu le 20 décembre 2024 dans la région de Fort-Liberté, dans le département du Nord, a permis d'apporter un éclairage supplémentaire sur les activités du réseau criminel organisé transnational de M. Moïse¹⁴⁵. Des enquêtes complémentaires menées dans la région ont révélé que M. Moïse dirigeait un réseau criminel qui mélangeait des marchandises provenant de fournisseurs illicites de la région ainsi que d'Haïti, puis les exportait en les présentant comme exclusivement d'origine haïtienne. Ces informations ont été confirmées par plusieurs sources, notamment des personnes affiliées à ce réseau ainsi que des personnes chargées d'enquêter sur ses activités¹⁴⁶.

159. En juin 2026, les enquêtes menées par les services douaniers d'un État Membre ont confirmé au Groupe d'experts l'existence d'un réseau de contrebande s'approvisionnant en civelles en Haïti. Ces services ont signalé deux cas de contrebande de civelles vivantes survenus entre octobre et décembre 2024. L'analyse du mode opératoire a conduit les douaniers susmentionnés à conclure que « ... ces deux incidents étaient liés, tant par la participation d'au moins une personne commune que par l'existence d'un seul et même mode opératoire illicite : la tentative d'exporter des civelles sans les documents légalement requis ». Les douaniers ont ajouté que, dans les deux cas, les documents d'exportation et les déclarations en douane correspondantes étaient absents. Le Groupe d'experts a poursuivi son enquête en Haïti et a appris que ces deux cas faisaient partie d'une série d'exportations effectuées par le réseau de M. Moïse au cours de la saison de pêche 2024/2025¹⁴⁷.

c) Exploitation et commerce des minéraux

160. D'après l'inventaire des ressources minérales établi par le Bureau national des mines et de l'énergie, Haïti dispose d'un fort potentiel minier, les gisements étant

¹⁴¹ Un ancien membre de la Chambre de commerce, un fournisseur de M. Moïse et un commerçant dominicain, mai 2026.

¹⁴² Voir <https://ht.usembassy.gov/security-alert-u-s-embassy-port-au-prince-november-24-2025/>.

¹⁴³ Entretien avec le capitaine d'un cargo opérant au départ de Fort-Liberté, dans le département du Nord. Juin 2026.

¹⁴⁴ Sources confidentielles, avril et mai 2026.

¹⁴⁵ Communication transmise par les autorités d'un État membre. Informations confirmées lors d'entretiens menés avec deux enquêteurs, mai et juin 2026.

¹⁴⁶ Une source confidentielle de première main, des agents de sécurité haïtiens et deux marchands de civelles, avril et mai 2026.

¹⁴⁷ Deux enquêteurs spécialisés de crimes et délits économiques et un expert en blanchiment d'argent, mars et mai 2026.

répartis sur la majeure partie des départements¹⁴⁸. Le 30 mars 2026, le Gouvernement a publié un décret au Journal officiel, *Le Moniteur*, régissant le secteur minier.

d) Mouvements d'espèces non déclarés

161. L'économie haïtienne repose encore en grande partie sur des transactions en espèces et les transferts de fonds provenant de la diaspora jouent un rôle majeur (voir également [S/2025/597](#), par. 136). La législation fédérale des États-Unis impose aux personnes qui entrent ou sortent du territoire américain de déclarer au Bureau des douanes et de la protection des frontières toute somme supérieure à 10 000 dollars. Cette obligation s'applique que la personne voyage pour affaires, qu'elle envoie de l'argent à l'étranger ou qu'elle rapatrie ses économies dans son pays d'origine¹⁴⁹.

162. Le Groupe d'experts a adressé une demande aux États-Unis au titre de la loi sur la liberté d'information et a été informé qu'entre le 3 juillet 2025 et le 17 mai 2026, un montant cumulé de 428 892 dollars avait été confisqué à des Haïtiens quittant les États-Unis à destination d'Haïti pour avoir omis de déclarer des sommes supérieures à 10 000 dollars (voir annexe 22). Les transferts de fonds effectués en dehors des circuits financiers officiels présentent un risque élevé de détournement au profit de gangs et d'autres réseaux criminels, sans laisser de traces, contribuant ainsi à l'instabilité du pays.

III. Recommandations

163. Le Groupe d'experts sur Haïti adresse au Conseil de sécurité les recommandations suivantes :

a) Comme indiqué à l'alinéa e) du paragraphe 1 de la résolution [2793 \(2025\)](#), demander à la Force de répression des gangs de mettre en place un mécanisme permettant l'enregistrement, le stockage et la gestion des armes, munitions et autres matériels saisis lors des opérations ou dont la garde doit être transférée aux autorités haïtiennes, afin de renforcer les capacités nationales et les procédures de gestion correspondantes ;

b) Demander à la Force de répression des gangs de continuer de communiquer des informations au Groupe d'enquête et de faciliter l'accès de celui-ci aux armes, munitions et autres matériels pertinents saisis, avant leur transfert ou leur élimination ;

c) Comme indiqué au paragraphe 14 de la résolution [2700 \(2023\)](#), demander à la Force de répression des gangs de mettre en place un mécanisme efficace de gestion des armes et des munitions utilisées par ses bataillons déployés en Haïti et de signaler au Groupe d'experts toute perte de matériel.

164. Le Groupe d'experts sur Haïti adresse au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2653 \(2022\)](#) concernant Haïti les recommandations suivantes :

a) Poursuivre l'examen des exposés des motifs et des autres informations y relatives communiqués par le Groupe d'experts en 2023, 2024, 2025 et 2026 et mettre à jour la liste des personnes désignées en application de la résolution [2653 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité, selon qu'il convient ;

b) Inviter le représentant du Gouvernement haïtien chargé de l'application du régime de sanctions à faire le point sur les progrès réalisés et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ce régime en Haïti ;

¹⁴⁸ Voir <https://www.bme.gouv.ht/index.php?p=minesetcARRIERES>.

¹⁴⁹ Voir <https://www.cbp.gov/travel/international-visitors/money-monetary-instruments>.

c) Encourager les États Membres à aider le Gouvernement haïtien à faire progresser la mise en œuvre de la stratégie d'intervention 2026 de la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion grâce à un appui technique et financier ;

d) Encourager les États Membres à continuer de renforcer les capacités de la Police nationale d'Haïti et des Forces armées d'Haïti en les dotant de ressources adéquates pour lutter contre les gangs, notamment d'équipements destinés à faciliter les enquêtes (notamment celles liées aux enlèvements et au trafic), de moyens aériens et maritimes ainsi que de véhicules tout-terrain et de motocyclettes ;

e) Encourager les États Membres qui fournissent du personnel à la Force de répression des gangs à veiller à ce que leurs contingents respectent strictement le droit international des droits humains, en accordant une attention particulière à la prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre ainsi qu'au principe de responsabilité, et à ce que ces normes soient intégrées dans l'instruction et l'entraînement préalables au déploiement ainsi que dans les règles d'engagement ;

f) Encourager le Gouvernement haïtien et les États Membres concernés à veiller à ce que toutes les sociétés militaires et de sécurité privées, haïtiennes et étrangères, opérant en Haïti respectent le droit international des droits humains, les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et le Code de conduite international des entreprises de sécurité privées.

165. Le Groupe d'experts sur Haïti recommande au Gouvernement haïtien d'envisager l'adoption d'un décret régissant l'exploitation et le commerce des civelles, dans l'attente de son adhésion à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

Annexes

<u>Annex 1: Methodology and Opportunity to Reply</u>	37
<u>Annex 2: Tables of correspondence sent and received by the Panel from December 2025 to July 2026</u>	38
<u>Annex 3: The impact of delayed implementation of UN sanctions</u>	39
<u>Annex 4: Implementation of the assets freeze and the travel ban by regional countries</u>	40
<u>Annex 5 – Relative security gains and advances in gang strongholds</u>	41
<u>Annex 6 – Areas under gang control in the West, Centre and Artibonite departments</u>	46
<u>Annex 7 – Gang presence in southern Haiti amid security operations</u>	47
<u>Annex 8 - Insecurity as a driver of economic interests: the RN2 blockade</u>	49
<u>Annex 9 – Key challenges hindering effective security operations</u>	50
<u>Annex 10 - Gang reorganisation in unstable post-operational settings: the case of Bel-Air</u>	52
<u>Annex 11 – Government Support Program to the Peace Brigadiers (Brigadiers de Paix)</u>	53
<u>Annex 12 – Viv Ansanm inter-fighting in Croix-des-Bouquets and Cité Soleil communes</u>	57
<u>Annex 13 – Sustained gang violence in Kenscoff</u>	61
<u>Annex 14 - Warrant notices for Alfredo Antoine and Nenel Cassy</u>	65
<u>Annex 15 - Coordinated attacks by Viv Ansanm across the lower Artibonite: over 100 residents killed</u>	66
<u>Annex 16: Seizures conducted at Haiti’s ports of entry or on their way to Haiti between the adoption of resolution 2356 on 22 October 2022 and 1st July 2026</u>	79
<u>Annex 17: The use of privately made firearms by armed actors in Haiti</u>	81
<u>Annex 18: Dominican ammunition in use by Haitian gangs</u>	83
<u>Annex 19: Arms and ammunition trafficking to armed actors in the Artibonite department</u>	86
<u>Annex 20: Loss of materiel from the Multinational Security Support Mission (MSS)</u>	89
<u>Annex 21: The diverse ways characterizing kidnappings</u>	90
<u>Annex 22: CBP data on bulk cash seized from individuals departing the United States for Haiti (July 2025 to May 2026)</u>	91

Annex 1: Methodology and Opportunity to Reply

The Panel adopted a decision rule of consensus, meaning that all members of the Panel were required to agree on the text, findings and recommendations of the report. However, if any member of the Panel had a difference of opinion or reservation, the report could still be adopted by a majority vote of three out of four members.

The Panel reviewed social media and other open sources, but no information was used as evidence unless it could be corroborated by multiple independent sources. This was done to ensure that the information was reliable and met the highest achievable standard of proof.

The Panel provides individuals and entities recommended for sanctioning the opportunity to reply. This gives individuals or entities the opportunity to present an alternative narrative and to provide concrete and specific evidence in their support.

The Panel's methodology for the opportunity to reply is as follows:

1. Providing an individual or entity with an opportunity to reply should be the norm.
2. An individual or entity may not be given the opportunity to reply if the Panel concludes, based on their own assessment, that there is a risk that by doing so it would:
 - a) Result in the individual or entity destroying evidence, tampering with a witness or moving assets if they receive advance notice of a possible recommendation for designation;
 - b) Restrict the Panel's further access to places or vital sources;
 - c) Endanger Panel sources or Panel members;
 - d) Jeopardise humanitarian access for humanitarian actors in the field including the United Nations or any other local or international organizations; or
 - e) For any reason that is clearly justified by the circumstances.

After an individual or entity is designated by the Security Council or the Sanctions Committee, it is possible to request a de-listing process through the mechanism established by the Sanctions Committee.¹⁵⁰

¹⁵⁰ See <https://www.un.org/securitycouncil/sanctions/2653/guidelines> and see also <https://main.un.org/securitycouncil/en/sanctions/2653/materials/procedures-Delisting>

Annex 2: Tables of correspondence sent and received by the Panel from December 2025 to July 2026

Member State	Number of letters sent	Info fully supplied	Info partially supplied	No information provided	No answer	NA/ visit accepted
Bahamas	2			Requested for extension		
Belgium	2		2			
Brazil	1	1				
Canada	1			Requested for extension		
Colombia	2		2			
Ecuador	1				1	
Jamaica	2	2				
Dominican Republic	7	6	1			Accepted
Haiti	1				1	
Kenya	1	1				
United Kingdom	2			Requested for extension (Turks and Caicos Islands)		Postponed (Visit to Turks and Caicos islands)
United States of America	2		2			

Company	Number of letters sent	Info fully supplied	Info partially supplied	No information provided	No answer	NA
Banque de la République d'Haiti	1	1				
Haitian bank 1	1	1				
Air freight company 1	1		1			
Haitian bank 2	1	1				
Logistics company 1	1				1	
Air freight company 2	1			1		
Haitian bank 3	1	1				

Annex 3: The impact of delayed implementation of UN sanctions

The *Banque de la République d'Haiti* (BRH), which is Haiti's central bank, informed the Panel that bank accounts belonging to Kempes Sanon (HTi.009) with an amount of 383,520.99HTG (\$2,910.06USD) and to Prophane Victor (HTi.006) with an amount of 55,486.81HTG (\$421.02USD) were frozen (see also S/2025/356, para. 9 for an amount of about \$300USD frozen earlier). Despite this positive effort, the Panel is of the view that the process of implementing sanctions in Haiti remains slow, impacting the effectiveness of the regime. Two major observations emerge.

Firstly, the meagre amounts of money frozen by banks do not correlate with the wealth accumulated by those individuals. For instance, the cumulative amount so far frozen for Prophane Victor, a businessman and former influential public figure is less than \$1,000USD. Secondly, none of his fixed assets have been identified and frozen. The hesitancy by Haitian authorities to take immediate action to freeze bank accounts and seize property of sanctioned individuals and entities leaves a lacuna in which individuals can move their assets out of reach for sanctions. This is demonstrated in the responses received by the Panel from the BRH and commercial banks with regard to sanctions implementation, as reflected below.

Below:

Table I - An excerpt of a table shared by the BRH showing the amounts frozen across the board for respective sanctioned individuals by commercial banks and microfinance institutions in response to the UN sanctions.

Name and Surname	Amount frozen in HTG	Amount frozen in USD
Jimmy Chérizier	0	0
Johnson André	0	0
Renel Destina	0	0
Vitelhomme Innocent	0	0
Prophane Victor	55 486.81	-220.72
Luckson Elan	0	0
Dimitri Herard	0	2.63
Kempes Sanon	383 520.99	0

Table II: An excerpt of a table shared by one of the commercial banks with the details of sanctioned individuals and actions taken.

It is worth noting that only the account belonging to Kempes Sanon (HTi.006) was frozen. The accounts of the other individuals, also sanctioned by the UN and unilaterally by several Member States, were closed meaning that the individuals could have withdrawn their monies.

Name and Surname	HTG Account	Amount in HTG	Date of sanction	Account status		Reason for closing/freezing
Jimmy Chérizier	xxxx	6,772.15	21 Oct. 2022	Closed	Dec. 2022	Unilateral sanction / US Treasury
Vitelhomme Innocent	xxxx	96,981.09	8 Dec. 2023	Closed	Dec. 2022	Unilateral sanction / USA Treasury
Dimitri Herard	xxxx	39,975.69	17 Oct. 2025	Closed	March 2025	Canada Unilateral sanction
Kempes Sanon	xxxx	383,520.99	17 Oct. 2025	Frozen	Oct. 2025	UN Sanction

Annex 4: Implementation of the assets freeze and the travel ban by regional countries

The Panel contacted several Member States and territories in the region to establish whether any assets belonging to the sanctioned individuals had been identified and frozen, and if they had traveled to those countries.

The Dominican Republic informed the Panel during the Panel's official visit in May 2026 that they had not identified any assets in this regard, and remained watchful regarding any attempts by the sanctioned individuals to enter the country.

The United States stated that, "the nine individuals listed – Jimmy Cherizier, Johnson Andre, Renel Destina, Wilson Joseph, Vitel'homme Innocent, Prophane Victor, Luckson Elan, Dimitri Herard, and Kempes Sanon – are sanctioned by the United States in addition to the United Nations. As a result, these individuals are not able to enter or transit through the United States".

The United States added that as a result of these designations, "all property and interests in property of the sanctioned individuals that are in the United States or in the possession or control of United States persons are blocked and must be reported to Office of Foreign Assets Control (OFAC). In addition, any entities that are owned, directly or indirectly, 50 percent or more by one or more blocked persons, are also blocked. Unless authorized by a general or specific license issued by OFAC, or otherwise exempt, OFAC's regulations generally prohibit all transactions by U.S. persons or within (or transiting) the United States that involve any property or interests in property of designated or otherwise blocked persons. The prohibitions include the making of any contribution or provision of funds, goods, or services by, to, or for the benefit of any blocked person or the receipt of any contribution or provision of funds, goods, or services from any such person".

At the time of reporting, Turks and Caicos Islands, through the United Kingdom had not yet responded to the Panel's request for information.

Annex 5 – Relative security gains and advances in gang strongholds

Since late 2025, intensified security operations by Haitian authorities supported by an international private contractor, have been aiming to establish a buffer zone around the *Autorité Portuaire Nationale* (APN), reopening key logistical corridors to the city center as well as at restoring traffic along national roads (RN) linking the capital to the north (RN1), south (RN2), centre and key border crossings (RN3 and RN8)¹⁵¹.

From late 2025 to February 2026, the HNP - bolstered by increased operational capacity and supported by the Task Force (consisting of police and army officers, as well as international private contractors) and the GSF¹⁰ - entailed the recovery of areas stretching from Delmas 30 to Lower Delmas (commune of Delmas), passing through Bel-Air, Nazon and Solino, and extending to Boulevard La Saline (commune of Port-au-Prince). These localities were under pressure from gangs such as Les Argentins (led by Kempes Sanon, a.k.a “Kempes” - HTi.009). Tokyo (led by Ralph Woodmyr Louissant, a.k.a “Chalè”), Krache Dife (led by Jean Gardy, a.k.a “Pece Pim Pim”), Delmas 6 (led by Jimmy Chérizier, a.k.a “Barbeque” - HTi.001) and La Saline (led by Bout Janjan). While Les Argentins was weakened by *Viv Ansanm* infighting, the others were significantly destabilized by the police¹⁵² (see Annex 3 of S/2026/241).

Operations also targeted the Simon Pelé gang (led by Stevenson Albert, a.k.a “Djouma”), reasserting control over key areas between Delmas 19 (in Delmas commune) and Simon Pelé (Cité Soleil commune) and clearing the road to Port-au-Prince international airport, where the gang was disrupting movement by erecting illegal tolls and ransacking businesses along this strategic axis¹⁵³. The reopening, on 7 February 2026, of the Carrefour Aéroport sub police station - attacked and burned by *Viv Ansanm* on 4 March 2024 - marked a significant step in regaining control from gangs¹⁵⁴. However, the resurgence of inter-gang fighting from March 2026 in the Cul-de-Sac Plain (Annex 12) significantly deteriorated the security situation around the international airport¹⁵⁵.

The operations however did not result in gangs’ dismantlement, which would include sidelining key leaders and disrupting their supply lines. While some gangs relocated to other areas, others have maintained a mobile, diffuse and opportunistic presence in several areas (see Annex 10). In addition, kidnappings have notably increased in Delmas commune, as well as on key corridors like the airport road and the Panamerican axis, having also spread to Bourdon neighborhood (Port-au-Prince commune), as well as to Pétion-Ville and Tabarre communes. As a developing phenomenon, gangs are taking victims to banks to withdraw or transfer ransoms to accounts used by gangs (see section II.E.1.a of the present report)¹⁵⁶.

These challenges hinder the police from consolidating control, particularly in areas cleared of gang presence, and with the absence of stabilization efforts. Territorial gains remain temporary and do not produce lasting effects unless accompanied by sustained security presence, territorial consolidation, restoration of public services and community stabilisation¹⁵⁷.

From March 2026, security operations involving the police, the Haitian Armed Forces, and the Task Force, advanced into the southern part of downtown Port-au-Prince, liberating areas such as Babiole, Pacot and Turgeau (commune of Port-au-Prince) up to the stadium Sylvie Castor¹⁵⁸. The army’s increased involvement with regular patrols in the area have helped strengthen control in the city center¹⁵⁹.

Advances in gang strongholds long outside state control

In mid-March 2026, security forces advanced in areas which were outside state control for significant time, such as Village de Dieu and Martissant, strongholds of 5 Segond and Grand Ravine gangs respectively, in the southern part of Port-au-Prince. On 18 March 2026, the police reached its former substation in Martissant, abandoned in June 2021 due to gang

¹⁵¹ Interviews with police officers, an international security provider and gang analysts, 2026.

¹⁵² Interviews with gang analysts and individuals living in gang-controlled areas, January and February 2026, and May 2026.

¹⁵³ Interviews with gang analyst and senior police officer, February and May 2026.

¹⁵⁴ Interviews with with gang and human right analysts, police officers and former government official working on anti-gang operations, February 2026 and with senior police officer, 21 May 2026.

¹⁵⁵ Interview with security analysts, May and June 2026

¹⁵⁶ Interviews with senior police officer and gang analysts, May 2026.

¹⁵⁷ Interviews with police officers and gang analysts, May and June 2026.

¹⁵⁸ Interviews with gang analysts and senior police officers, May 2026.

¹⁵⁹ Interviews with gang analysts, and senior defense government official, May and June 2026.

control. On 1 June 2026, after the deployment of drones by the Task Force, the police re-entered Village de Dieu, marking a major symbolic return after the failed March 2021 operation in which several police officers were killed¹⁶⁰.

However, according to a civil society representative working in Martissant, the operation was more of an in-and-out armored incursion rather than a sustained effort to hold the area. According to him, an operation to retake the Martissant police substation would be highly challenging, given the presence of a checkpoint directly in front and, a few meters away, a heavily manned gang cell linked to senior Grand Ravine leadership¹⁶¹. Additionally, operations in Village-de-Dieu are also said to have been driven by considerations beyond purely security objectives - including to secure the release of civil servants, victims of kidnapping - and both lasted only a few days. A dozen of gang members were killed during the operation in Village de Dieu¹⁶².

As a result of operations in Village de Dieu, the *Komite Pwoteksyon Timoun Site Lètènèl (KPTSL)*, a civil society organization, reported that at least three children were killed and two others seriously injured, some at risk of amputation. A further dozen victims were reported by residents. These casualties raise concerns about excessive use of force and the impact on the population during operations¹⁶³.

¹⁶⁰ For 2021 operations, see: <https://lenouvelliste.com/en/article/267892/the-haitian-national-police-returns-to-village-de-dieu>

¹⁶¹ Interview with civil society representative working on gang-affected area, June 2026.

¹⁶² Interview with individual with first-hand knowledge on gang dynamics, June 2026.

¹⁶³ Interview with civil society representative and gang analyst, June 2026.

Security operations in Village de Dieu neighborhood



Security officer seizing weapon from gang member



Gang members carrying the body of another gang member

Source: Stills from drone images shared with the Panel on 1 June 2026.

Armoured vehicles entering Village de Dieu

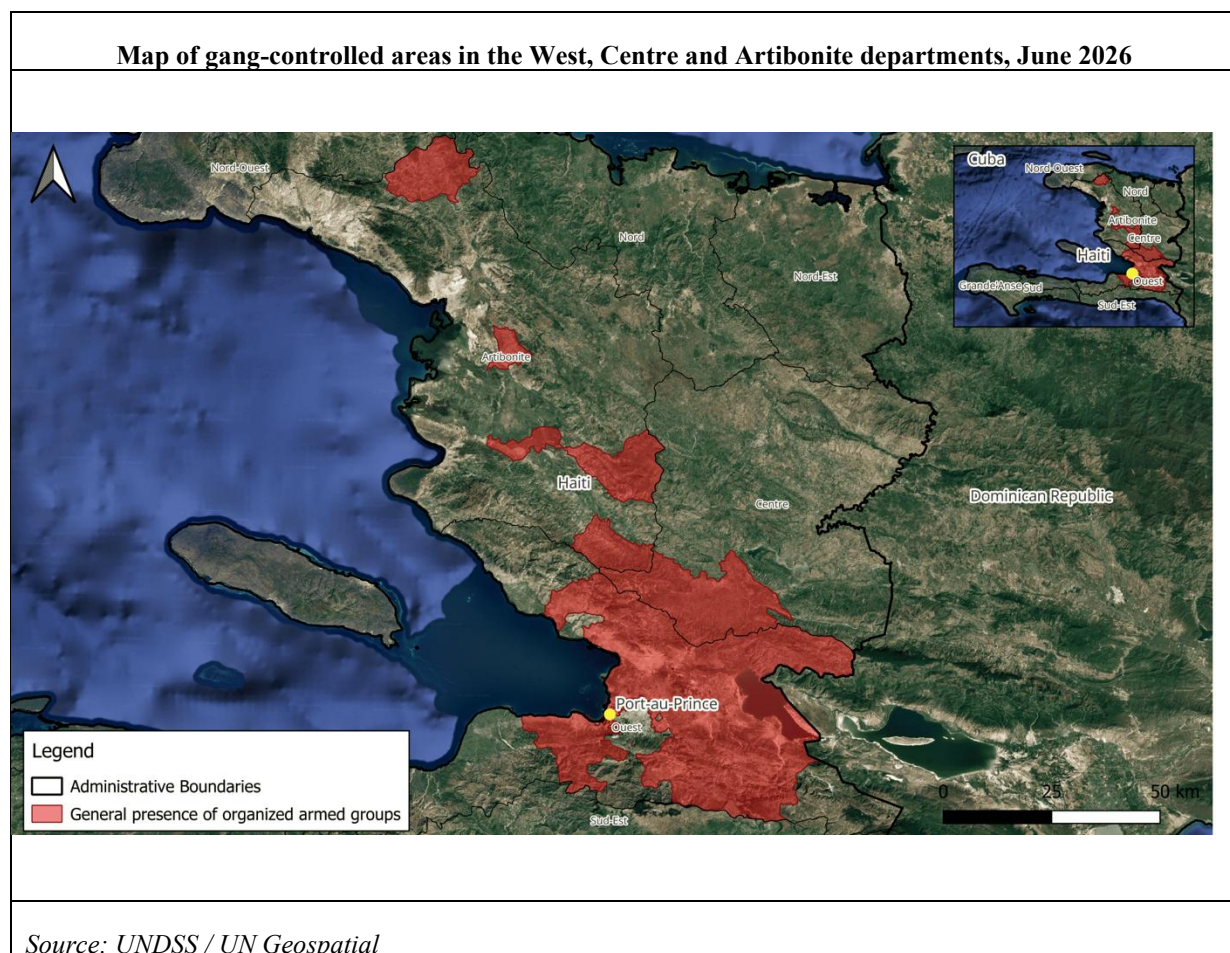
Source: Photographs shared on HNP Facebook page, 1 June 2026. See:
<https://web.facebook.com/pnh.ht>

Civilian casualties of drone strikes in Village de Dieu – March 2026

Gruesome images

<i>Source: Stills from videos shared with the Panel on 2 July 2026.</i>

Annex 6 – Areas under gang control in the West, Centre and Artibonite departments



The boundaries and names shown, and the designation used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations

Annex 7 – Gang presence in southern Haiti amid security operations

Southwestern outskirts of the capital as a growing hub for gangs

Drone strikes and police operations in areas stretching from downtown Port-au-Prince - including Marché Salomon and the Bicentenaire - up to Rue Saint-Honoré have driven gangs to the southwestern outskirts of Port-au-Prince.

While the police dismantled many checkpoints in downtown, gangs set up other illegal tolls in the streets of Boulosse neighborhood (Port-au-Prince commune), in the southern zone of the capital. At least five checkpoints are held by gang leaders including Izo, and Emmanuel Salomon, a.k.a “Manno” (5 Segond), and Bougoy, Kilik and Ti Lapli (Grand Ravine)¹⁶⁴. Christ-Roi Chery (a.k.a “Chrisla”), head of Ti Bwa has also established at least three checkpoints along the alternative route connecting Carrefour to Gressier communes, in southwestern edge of the capital. Since movement along the RN2 - linking Port-au-Prince to the South - has been severely disrupted by insecurity, residents are subject to a 3–6-hour mountainous journey, in which motorcycle riders pay \$250 HTG at each toll belonging to Chrisla¹⁶⁵. Of note, several economic actors benefit from the blocking on the RN2 (see Annex 8).

On another note, Carrefour commune continues to be a haven for *Viv Ansanm* and acolytes such as Dimitri Herard (HTi.008), where they move freely within the community. Despite the absence of the police, schools, banks, and markets remain operational. Behind the “apparent normalcy” in the commune lies a parallel system of gang governance which replaced public authority (see Annex 5 of S/2025/597). For instance, Chrisla and other gang leaders rely on the commercial bank agencies in Carrefour for transactions linked to kidnappings, extortion, and investment activities (see section II.E.A.1.a)¹⁶⁶. When entering banks, gang members sometimes leave their firearms at the security entrance and proceed inside to access services¹⁶⁷. On 11 May 2026, Chrisla renewed his calls on the government to appoint a close associate of his for a senior public position in the commune, while threatening to paralyze municipal institutions if his demand was not met¹⁶⁸. Chrisla’s demand reflects further efforts to entrench influence within formal governance structures and secure political leverage.

Attempts of gang expansion to southern departments

Attacks from 13 April 2026 in the South-East department, in the localities of Kajak (3rd section Macary) and Seguin (1st section Fond Jean Noël), in Marigot commune, illustrate the expansion of gang violence beyond traditional gang strongholds. This also marks one of the first major security crises in a region previously considered relatively safe. *Viv Ansanm* gangs carried out coordinated assaults, killing at least five residents and eight members of a self-defense group, burning the Seguin police substation, destroying two police vehicles and seizing police motorcycles and uniforms¹⁶⁹. Reinforced by gang members coming from Kenscoff, *Viv Ansanm* renewed clashes on 20 April 2026, after security operations on 16 April 2026. Violence triggered the displacement of approximately 5,656 individuals¹⁷⁰.

Attacks over Seguin marked a significant development. The area sits in a strategic high-altitude area, overlooking key corridors linking the coastal city of Jacmel (with cultural and economic significance), the mountainous and agricultural areas of La Vallée and Kenscoff, and Port-au-Prince. In addition, control over Seguin enables and facilitates drug and arms trafficking activities, through the corridor of Carrefour-Kenscoff-Seguin-Marigot and use of the port of Marigot and the border cross-point of Anse-à-Pitres¹⁷¹. It is not surprising, therefore, that links between Chrisla (who controls Carrefour commune), and Izo (involved in drug trafficking) have grown closer. The Panel previously visited Jacmel, as well as the Dominican town of Pedernales located directly opposite Anse-à-Pitres in Haiti and witnessed the high vulnerability of the region to drug trafficking (see section 2.D of S/2025/597).

With the takeover of southern regions, *Viv Ansanm* would effectively complete a de facto encirclement of the capital, given its control over key cities and strategic corridors linking the capital to other regions. In order to achieve this, the road connecting the West (through Kenscoff commune) to the Southeast (Marigot commune) has been kept under the control

¹⁶⁴ Interviews with first-hand knowledge of gang dynamics, May and June 2026.

¹⁶⁵ *Idem*.

¹⁶⁶ *Idem*.

¹⁶⁷ Interview with confidential source, May 2026.

¹⁶⁸ https://www.tiktok.com/@christprodsmusic0/video/7638664948482084109?_r=1&_t=ZS-96NybJLo2mC

¹⁶⁹ Interviews with residents and gang analyst, 2026, and Le Nouvelliste, n° 42458, 20 et 21 avril 2026.

¹⁷⁰ <https://dtm.iom.int/reports/haiti-emergency-tracking-tool-891-updates-displacement-following-armed-attacks-kajak-and>

¹⁷¹ Interviews with police officer, residents, and gang analysts, 2026.

since the initial attacks on Kenscoff more than a year and a half ago. An alternative route has been established which is only accessible by motorbikes, where gangs have been charging \$250 HTG for a roundtrip at their checkpoint located at the level of Kafou Badjo, Sourçailles communal section of Kenscoff¹⁷².

Following the attacks on Seguin, protesters took to the streets of Jacmel to call for urgent government intervention, fearing that the South would turn into another ‘lost territory’. The police reported the arrest of several gang members, including women, seeking to plant themselves in the department, including from 5 Second, Grand Ravine, and Ti Bwa¹⁷³.

Gangs have also attempted to infiltrate other departments. On 13 January 2026 in Jérémie, the main city of the Grand'Anse department, the police arrested Jean Misnord (a.k.a “Fado”), the third chief of Simon Pelé gang, led by Djouma Albert (a.k.a “Djouma”)¹⁷⁴. To reach the Grand'Anse department, an influential actor from the department transported Fado with his boat from Wharf Jeremie, Cité Soleil commune. Fado then met with Guy Philippe on several occasions in Grand'Anse, the last time being in January 2026¹⁷⁵. The Panel has previously highlighted the risk that Guy Phillipe, who cultivate close ties with gangs, poses to the country’s stability and peace.

¹⁷² Interview with transport agents, May 2026.

¹⁷³ HNP Facebook page, 2026.

¹⁷⁴ HNP Facebook page, January 2026.

¹⁷⁵ Interviews with confidential sources, February and May 2026.

Annex 8 - Insecurity as a driver of economic interests: the RN2 blockade

For over two years, movement along the National Road #2 (RN2), linking the Port-au-Prince metropolitan area and the southern region - including the departments of Nippes, South, South-East and Grand'Anse - has been completely cut off by walls erected along the RN2 and by gang violence.

In November 2023, the Mariani district of the Carrefour commune, lying on the main corridor connecting Port-au-Prince to the southern region of Haiti, fell under the control of the Grand Ravine "Team Asansè" (also known as Team Ascenseur), led by Beliose Louis Jeune (a.k.a "Bout Ba"). This has hampered the movement of people, goods and services along the RN2 (see section II.A.2 and annex 8 of S/2024/253).

In May 2024, the Grand Ravine gang extended into the neighbouring Gressier, located to the south of Mariani, which has been under the control of the 103 Zombie group of the Grand Ravine gang, led by Charlemagne Dorin (a.k.a "Ti Bebe Bougòy") (see S/2024/704).

The reopening of the RN2 has been one of the main concerns of the new municipal authorities of the Gressier commune. Efforts by the municipality and the local population resulted in the destruction of the walls impeding movement, on 19 May 2026. On 29 May 2026, the police station in Gressier reopened after being closed for two years, although it has relocated to another area¹⁷⁶. However, as of the time of drafting, no police operation has been effectively carried out to enable traffic to resume along the RN2. In fact, the disruption on the RN2 has been tied to major interests, benefiting for instance, business operators handling private flights and barges and controlling ports¹⁷⁷. Insecurity creates economic incentives that benefit many.

Air and sea routes have been used to bypass gang-controlled areas and roadblocks thereby benefitting air and maritime operators. By sea, this route connects the National Port Authority (APN) terminal in Port-au-Prince to coastal access points such as Petit-Goâve, Grand-Goâve, and Léogâne, located in the southern edge of the capital. Private barge owners charge between \$ 2,500 - \$5,000 USD per container, depending on the value of the cargo being transported for one-way trip between the APN port, in Port-au-Prince, and southwestern communes of Petit-Goâve and Miragoâne¹⁷⁸. At the beginning of 2025, someone paid about \$ 300,000 HTG (approximately \$ 2,300 USD) to travel one-way from APN to the southern region¹⁷⁹. A number of police officers ensure the security of the about 8 barges plying this route and reportedly receive substantial financial compensation from barge owners. Private actors also reportedly pay for police security around the APN zone¹⁸⁰.

During the Panel visit to Jacmel, South-East department, in June 2025, civil society representatives informed the Panel that operators of air taxi services used to charge \$1,000 USD per flight connecting Jacmel to Port-au-Prince in 2023, which could carry up to three passengers only. If there was one passenger, they paid the price of three, and if there were multiple passengers, the cost was shared among them.

Sources disclosed to the Panel how they received pressure from business figures to slow down their efforts for the unblocking of RN2, as well as for the security of the APN port area¹⁸¹.

The Panel will continue its investigations into the involvement of private actors in the instability linked to gang control of roads and port areas.

¹⁷⁶ Interviews with local authority, May and June 2026.

¹⁷⁷ Interviews with local authorities, police officers, gang analysts, representatives of civil society and political party, June 2025 and May and June 2026.

¹⁷⁸ Interviews with private actors, local authority, gang analyst and confidential source, May and June 2026.

¹⁷⁹ Interview with confidential source, June 2026.

¹⁸⁰ Information from confidential source, May 2026 and confidential source, June 2026.

¹⁸¹ Interviews with primary sources, May and June 2026.

Annex 9 – Key challenges hindering effective security operations

1. Collusion between gangs and corrupt police officers

Police investigations launched in February 2026 revealed links between at least six police officers and the Tokyo gang's leader, Ralph Woodmyr Louissant (a.k.a "Chalè"), including a police officer called Charlemagne Volmar (a.k.a "Titit" or "Steeve").

The criminal network was involved in various criminal acts, notably kidnapping, murder, attempted murder, armed robbery, and criminal conspiracy. Chalè's gang was for instance responsible for the kidnapping of several individuals. On 11 March 2025, the gang kidnapped two individuals in Delmas 31 (released after paying ransoms of \$ 400,000 HTG and 465,000 HTG each (approximately \$3,100 USD to \$3,600 USD), and one in Cité Militaire, released after paying \$ 2,000,000 HTG (approximately \$15,000 USD). Other kidnappings were reported on 4 April 2025, along the airport road, and on 7 July 2025, where two individuals were kidnapped in Delmas 33; where victims were also released after paying ransoms. The gang also robbed the victims' vehicles¹⁸².

Charlemagne Volmar was in charge of picking up Chalè's girlfriend, Wideline Louis (a.k.a "Wide") at the airport after her return from the Dominican Republic. Based on a confidential report, Chalè would always call Charlemagne after his gang members had carried out a kidnapping to inform him of any potential loss of life. Charlemagne's role also consisted of identifying HNP checkpoints, thereby enabling gang members to carry out kidnappings without being intercepted by the police. Charlemagne Volmar also undertook other duties, such as verifying the financial status of certain individuals prior to their abduction. He was also responsible for transporting large sums of money intended for the purchase of ammunition on behalf of the gang. He also identified another police officer known as Poupy, who sold an AR-15 rifle to Chalè¹⁸³.

Another police officer, Friendly Jean-Baptiste, a.k.a "Ti Solèy," also member of the Tokyo gang, was responsible for supplying the gang with firearms and ammunition. His function as police officer and ties to all *Viv Ansanm* members enabled him to become a key supplier of firearms and ammunition. He also informed Chalè about all police operations targeting the city center, particularly the Tokyo neighborhood and the Saint-Martin Street¹⁸⁴.

In another case, on 13 January 2026, the police arrested Jean Misnord (a.k.a "Fado"), the third chief of Simon Pelé gang, led by Stevenson Albert (a.k.a "Djouma"). Fado disclosed that two police officers that escaped prison with Djouma are part of the gang, that includes over 180 individuals armed with fusils¹⁸⁵.

In October 2023, a police officer named Cleevens Degazon (a.k.a "My Man") was arrested for his association with the Ti Bwa gang, led by Christ-Roi Chery (a.k.a "Chrisla"). Despite being dismissed from the police in August 2023, My Man - who was also associated with the 5 Segond and Grand Ravine gangs - was colluding with Ryvelor Domond, an active officer of the judicial police. The latter was in frequent communication with Chrisla and had contacts with influential Ti Bwa members, including other police officers by the names of Sony Caidor (a.k.a "Kzo"), Shadbir Rooster Joseph (a.k.a "Peter" or "POG"), Gaspard Henold, and Joseph Sonson¹⁸⁶.

2. Gangs' resilient structures and adaptive responses to ongoing security pressure

According to individuals with first-hand information on gangs and security actors, the fear of gangs regarding security operations, including drone strikes, has reduced. The deployment of GSF does not seem to instil particular concern for most gangs¹⁸⁷.

Senior HNP officers highlighted some of the challenges in confronting gangs, describing them as highly resilient and structured. When struck, gangs - such as 5 Segond, led by Johnson André (a.k.a "Izo" – HTi.002) - draw on reserves of members, including former prison escapees, who are tasked with holding and consolidating territory. Gang members operate tactically, advancing from house to house, building reinforced walls for protection, and demonstrating both local terrain knowledge and a degree of operational coordination. They have increased physical obstructions to impede the police

¹⁸² Confidential investigative report, February 2026.

¹⁸³ Interviews with confidential sources, and confidential investigative report, 2026.

¹⁸⁴ Confidential investigative report, February 2026.

¹⁸⁵ Interviews with confidential sources, 2026.

¹⁸⁶ Interviews with confidential sources, and confidential documents, 2024 and 2026.

¹⁸⁷ Interviews with civil society representative working in gang-controlled area, direct source in contact with gangs, police officer, security and gang analysts, 2026.

advancement and are trained to fight effectively, being heavily armed¹⁸⁸. They use Molotov cocktails and rudimentary countermeasures against drones' attacks, such as placing nets over high-value areas, and propane gas tankers to hinder operations¹⁸⁹. Of note, interviews with individuals living in gang-controlled areas and a police officer with operational oversight, indicated that Izo previously possessed a drone detection system installed by foreigners, but this was destroyed by security operations¹⁹⁰.

Losses in gangs' ranks trigger further recruitment, including of children. An individual with first knowledge on gang dynamics revealed that members of 5 Segond and Grand Ravine gangs are not only recruited within gang-controlled areas, but also from youth coming from places such as Delmas and Pétion-Ville communes, who view joining gangs as a form of employment. New recruits can earn about \$1,000 USD and a motorbike for their enrolment. Children can receive between 15-25 thousand HTG every two weeks. In addition to receiving provisions such as food, alcohol, and drugs, they may receive a risk allowance of \$500 USD when they engage in important combat operations. Besides, since late 2025, the role of women in gangs such as 5 Segond and Grand Ravine has evolved from functions such as antennas to direct engagement in combat and participation in checkpoint operations. Both gangs have some cells that are exclusively female¹⁹¹.

Gangs are also deeply embedded across multiple segments of society. Their members are not limited to those holding weapons, but include men and women who provide intelligence, resources, and logistical support to gangs, and are able to move with less suspicion, and even cross borders. Late February 2026, Wideline Louis (a.k.a "Wide"), girlfriend of Tokyo's gang leader and member of the gang, was arrested at the national terminal of Port-au-Prince airport upon her return from the Dominican Republic. Her role included buying clothing and supplies for the gang. In another case, three individuals were arrested by the police in June 2025 for attempting to smuggle commercial drones from the Dominican Republic for *Viv Ansanm*. They were, however, released (see paras. 51 and 77 of S/2025/597). Earlier, in September 2024, the police arrested Vanessa Sanon and Marie André Nathalie Balaam, an employee at the Ministry of Social Affairs and Labour, for their association with the Les Argentins gang, who were respectively sister and concubine of its leader Kempes Sanon (a.k.a "Kempes"). Vanessa Sanon operated as the gang's financial manager, while his concubine acted as a scout while managing a business on behalf of the gang leader¹⁹².

The alliance is also anchored in transnational trafficking networks that sustain them with arms, ammunition, and logistical resources, and hinder security operations, since their 'backers' are widely connected to structures of the government and the private sphere.

¹⁸⁸ Interview with senior police officer with first-hand knowledge of gangs and operational oversight, May 2026.

¹⁸⁹ Interviews with senior police officer with operational oversight, individual with first-hand knowledge of gang dynamics, May 2026, and international security source, June 2026.

¹⁹⁰ Interviews with senior police officer and civil society representative working in gang-controlled areas, May and June 2026.

¹⁹¹ Interview with individual with first knowledge on gang dynamics, June 2026.

¹⁹² Interviews with police officers, 2024.

Annex 10 - Gang reorganisation in unstable post-operational settings: the case of Bel-Air

Intensified security operations notably undertaken in early 2026, initially displaced gangs from their areas (see paragraph 17 of S/2026/241). However, unstable post-operational scenario led to a security vacuum that was progressively filled by a diffuse, mobile and opportunistic presence of gangs, renewing instability¹⁹³. The current situation in Bel-Air, following security efforts in early 2026, provides a good example.

Bel-Air is a strategic area for gangs. It also offers a fallback zone and a strategic corridor, facilitating regrouping and logistical support for criminal activities, notably kidnapping. Key actors in Bel-Air highlighted gang dynamics such as territorial consolidation and the re-emergence of violent hotspots across key sectors, after security operations. After the MSS base relocated out of Bel-Air, no security mechanism prevented gangs of returning to the area. Police patrols were mainly concentrated in securing Port-au-Prince downtown area and state infrastructure rather than focusing on Bel Air neighbourhoods¹⁹⁴.

Despite Les Argentins gang being nearly dismantled by *Viv Ansanm* (see Annex 3 of S/2026/241), its leader - Kempes Sanon (a.k.a “Kempes”) - continues to operate with the Grand Ravine gang, led by Renel Destina (a.k.a “Ti Lapli” - Hti.003). Kempes exercises criminal control over the Magloire Ambroise corridor, a key axis linking downtown to central and southern neighborhoods, and shaping access to Bel-Air via Champ de Mars, in the city center; thus, particularly useful for kidnapping activities.

As the result of security operations against 5 Second stronghold, most of its members had to leave Bel-Air to fight. The Gran Ravine gang has then exercised strongest hold in several areas of Bel-Air. Additionally, Jamesley, the gang leader of Baz Demeplè maintains a presence in the area, despite renewed operations against his hideout in late May 2026¹⁹⁵.

Additionally, residents have been rendered vulnerable to gang recruitment due to the fragmentation of their urban settlements with lootings and destruction of buildings, which resulted into massive displacement of residents and the breakdown of services. Likewise, residents are reluctant to return to their neighborhoods of origin. Gaps in community violence reduction programmes - an issue that broadly affects the country – contributes to continued relapse of violence in environments controlled by gangs.

¹⁹³ Interviews with gang analysts and local authority, May 2026 and confidential note. Mars 2026.

¹⁹⁴ *Idem*.

¹⁹⁵ HNP Facebook page, June 2026.

Annex 11 – Government Support Program to the Peace Brigadiers (Brigadiers de Paix)



Conclusion

Le Manuel de Procédure des Brigadiers de Paix vise à encadrer la participation citoyenne à la prévention sécuritaire dans un cadre institutionnel.

Les Brigadiers de Paix constituent des leviers communautaires complémentaires aux institutions officielles, agissant avec discipline, neutralité et respect des droits fondamentaux pour contribuer à la protection des populations.



Source : Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, 2026

Folder



**Programme d'Appui
aux Brigadiers de Paix**

**Direction Générale
MICT**

**MINISTRE DE L'INTERIEUR
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
/ PRIMATURE**




Appui Technique

- Formation initiale et continue en sécurité communautaire, renseignement de proximité, premier secours, droits humains, gestion positive des conflits et disciplines opérationnelle
- Collaboration stratégique avec les structures étatiques locales (les délégations et vice-délégations, la Mairie, les commissariats et unités territoriales de la PNH)
- Distribution de matériel de base : Gilets, radios, Lampes solaires, sifflets, etc.

Appui Financier

- En cours de budgétisation par le Gouvernement
- Prévision de la création d'un fonds national de sécurisation du Territoire pour appuyer durablement les brigadiers et les communautés
- Mobilisation des partenaires nationaux et internationaux pour soutenir cette stratégie de résilience locale.



Un engagement politique fort pour la paix et la sécurité nationale

Le Gouvernement de Transition dirigé par le Premier Ministre Alix Didier Fils-Aimé, entend donner une réponse stratégique à la montée vertigineuse de l'insécurité. Pour ce faire le Premier Ministre Alix Didier Fils-Aimé a initié ce programme intitulé : Programme d'Appui aux Brigadiers de Paix.

Cette initiative est mise en œuvre par le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT), dans une dynamique de reconquête du territoire national, de promotion, de la participation citoyenne et de restauration de l'autorité de l'État à l'échelle nationale

Une approche innovante de gouvernance territoriale axée sur la résilience communautaire, impliquant des anciens et actuels membres des forces de l'ordre, les leaders engagés dans la construction active de la paix.

Fondamentaux du programme
Organisation et accompagnement des brigadiers
Légitimation de la résistance citoyenne à l'insécurité
Création d'un climat de paix à travers le pays.

Objectifs

- Accompagner les brigadiers de paix œuvrant déjà dans les quartiers précaires et zones ciblées (principalement dans les départements de l'Ouest, l'Arthibonite et du Centre.
- Légitimer l'action citoyenne de résistance à l'insécurité, par une formation adéquate et un encadre responsable
- Renforcer la coordination entre les brigadiers, les autorités locales et les forces de l'ordre.
- Restaurer progressivement l'autorité de l'État, à travers la responsabilisation des structures locales et la mobilisation de la population.

Axes d'Appui et d'Intervention

Appui administratif

- Identification et enregistrement des Brigadiers (Sous la supervision du MICT, des délégations et des municipalités.
- Attribution de documents officiels et badges valides par les autorités compétentes

Mise en place d'un mécanisme de suivi et de supervision continue.



Source : Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, 2026

Annex 12 – *Viv Ansanm* inter-fighting in Croix-des-Bouquets and Cité Soleil communes

Between 6 March and 3 June 2026, the conflict between two contending blocs of *Viv Ansanm* gangs caused heightened tensions in several neighbourhoods of the communes of Croix-des-Bouquets and Cité Soleil of the West department. During clashes, residents were caught in the crossfire, hit by bullets inside their homes, or targeted over suspected ties to gangs or to the police. Gang members deliberately burned homes and other buildings, as well as vehicles. They also used sexual violence - especially against women and girls - as punishment for living in areas controlled by rival groups. Public transport, local businesses, and industrial activities came to a standstill¹⁹⁶. Several factors triggered the clashes. Following early 2026 operations in lower Delmas (see Annex 2 of S/2026/241), the Tokyo gang aimed at relocating to Village de la Renaissance (Cité Soleil commune) and re-establishing its operational capacity by setting up a checkpoint along a local road to generate criminal income. Further, on 6 March 2026, after Chen Mechan members killed two Canaan members over Tokyo's relocation, gangs such as 400 Mawozo and Tokyo supported the Canaan gang to confront Chen Mechan, Pierre VI and Terre Noire gangs¹⁹⁷. From 6 to 11 March 2026, at least 74 people were killed, comprising 20 individuals with no reported links to gangs. A further 76 people were injured, including 40 nonassociated with gangs¹⁹⁸.

Chen Mechan then shifted alliance and joined the gangs of 400 Mawozo and Canaan to take control over the territories of Pierre VI and Terre Noire. Another key driver of the clashes was the setup by the Pierre VI gang of an illegal tollbooth along the Duvivier Road, to generate revenue from the extortion of drivers, which displeased Jeff, the leader of Canaan gang¹⁹⁹.

During the first wave of gang violence, from 6 to 18 April, at least 111 women and girls were victims of rape and gang rape. From 19 April to 9 May 2026, renewed gang clashes were driven by the Tokyo gang's efforts to retain its presence in Village de la Renaissance. Sexual violence was also reported in this new peak of violence, with at least 46 women subjected to rape, including gang rape. A third wave of gang violence from 10 May to 3 June 2026 resulted in at least 147 people killed, including 33 people with no reported links to gangs. Several additional casualties were reported²⁰⁰. Intense violence impacted commercial activities and humanitarian operations.

On 21 April 2026, the Barbancourt Rum company stated that part of its sugarcane plantations was destroyed by fire.

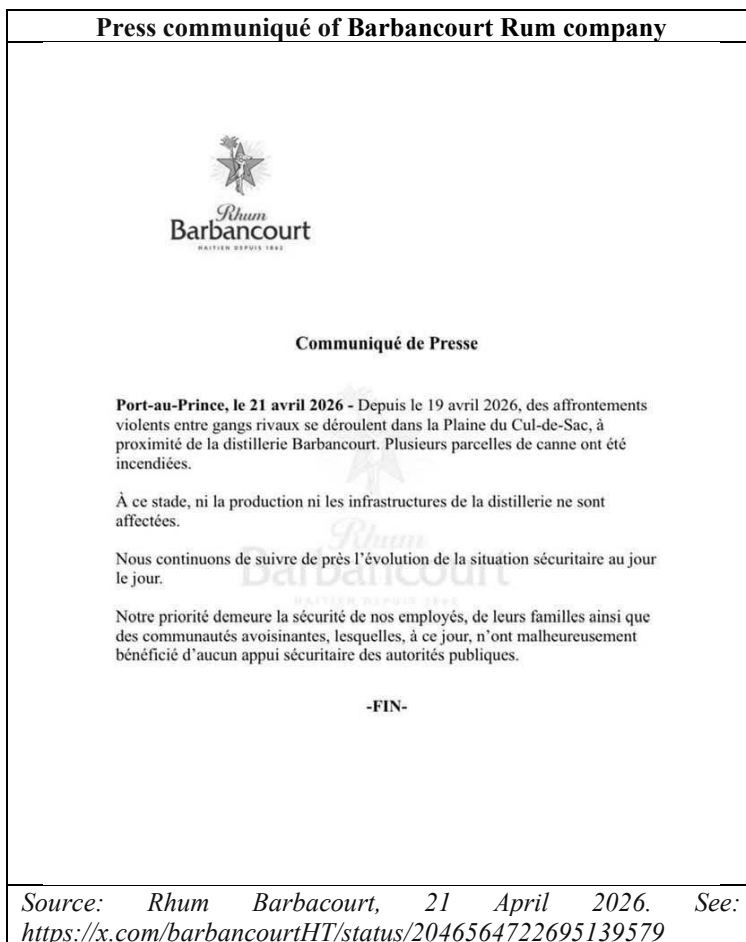
¹⁹⁶ Interviews with confidential source and gang analyst, April 2026, Le Nouvelliste, n° 42458, 20 and 21 April 2026 and confidential reports, 2026.

¹⁹⁷ Interviews with confidential source and gang analysts, April 2026

¹⁹⁸ BINUH, Flash Report - Intensification of Gang Violence in the Plaine du Cul-de-Sac Area, August 2026. Available at: <https://binuh.unmissions.org/en/document-library/flash-report-intensification-of-gang-violence-in-the-plaine-du-cul-de-sac-1>

¹⁹⁹ Interviews with confidential source and gang analysts, April 2026

²⁰⁰ BINUH, Flash Report - Intensification of Gang Violence in the Plaine du Cul-de-Sac Area, August 2026. Available at: <https://binuh.unmissions.org/en/document-library/flash-report-intensification-of-gang-violence-in-the-plaine-du-cul-de-sac-1>



Between 18 and 19 April 2026, staff from Doctors Without Borders (MSF) was forced to remain inside their homes, and nearly 40 individuals - including staff and their families - took shelter at the MSF hospital in Cité Soleil²⁰¹. Renewed violence from 10 May 2026 led MSF in Cité Soleil to evacuate and temporarily suspend its medical activities²⁰². Several bullets hit different building, and a security guard²⁰³. Several charities and local support services had to close and leave the area²⁰⁴. At least six children's shelters in Sarthe and nearby areas of Cité Soleil were forced to relocate to Delmas. This situation is of concern, considering that the displacement and the disruption of protection services increase risks of recruitment of vulnerable children or re-recruitment of those leaving gangs, while the absence of adequate support makes reintegration unsustainable and heightens the risk of exploitation or renewed involvement in gangs²⁰⁵. As of 15 May 2026, approximately 10,182 individuals had fled the violence²⁰⁶.

Additionally, the heavy crossfire in the vicinity of the international airport posed a recurring risk to both GSF and United Nations personnel, premises and air assets, with an increase in the incidents reported²⁰⁷.

²⁰¹ <https://www.doctorswithoutborders.ca/haiti-the-country-has-become-a-far-more-dangerous-place-to-live-or-seek-medical-care/>

²⁰² See: <https://www.msf.fr/communiqués-presse/haiti-msf-contrainte-d-evacuer-son-hopital-de-cite-soleil-et-d-y-suspendre-temporairement-ses-activites>.

²⁰³ <https://www.doctorswithoutborders.org/latest/haiti-msf-hospital-cite-soleil-reopens-after-three-week-closure>

²⁰⁴ Interviews with representatives of civil society, May 2026.

²⁰⁵ Confidential note, 23 avril 2026.

²⁰⁶ International Organization for Migration (IOM) (15 May 2026). "Emergency Tracking Tool 93.1 – Updates on displacement following armed clashes in Cité Soleil (10 - 15 May 2026)", available at <https://dtm.iom.int/reports/haiti-emergency-tracking-tool-931-updates-displacement-following-armed-clashes-cite-soleil>

²⁰⁷ Confidential report, 30 May 2026.

Context

The Cul-de-Sac Plain area, in the West department, encompasses several communes, including Croix-des-Bouquets, Cité Soleil and Tabarre. It holds critical strategic importance within the Port-au-Prince metropolitan area, serving as a key corridor linking the capital to other parts of the country. The Plain also hosts industrial zones, and densely populated neighborhoods and lies near the international airport.

The area witnessed violence of such intensity not seen since at least late 2023²⁰⁸. At that time, *Viv Ansanm* was not yet formed, and gangs integrated the rival alliances, G9 and G-Pèp. In September 2023, the death of G9-leader, Tysson (Carrefour Drouillard gang) triggered clashes in Cité Soleil commune between two G9 camps (Boston, Belekou, Terre Noire and Pierre VI against Chen Mechan and Carrefour Drouillard, supported by the G-Pèp-Brooklyn gang) (see Annex 4 of S/2024/253). Further, in November 2023, the death of Iskar Andrice (a.k.a “Iskar”), leader of the Belekou gang and co-founder of G9 led to the resurgence of further territorial disputes in the area, between G9 and G-Pèp (see para. 28 and Annex 4 of S/2024/253).

While the activation of *Viv Ansanm* alliance in 2024 reduced inter-gang fighting over territorial expansion and shifted focus toward attacks on state institutions and consolidation of strongholds (see section II.A of S/2024/704), sporadic clashes continued among affiliated groups, underscoring persistent internal rivalries and competition over territory and illicit revenue sources. For instance, clashes erupted in June 2025 between the gangs of 400 Mawozo, and Chen Mechan over a checkpoint in Lilavois (Croix-des-Bouquets). Residents were killed in Santo 25 neighborhood, including some who were inside homes that were set on fire by 400 Mawozo gang members²⁰⁹.

After a relative decrease in violence in Croix-des-Bouquets reportedly due to the relocation of many 400 Mawozo members to the Centre and Artibonite departments²¹⁰, the beginning of March 2026 marked an escalation of violence in the area. Following the destabilization of the Tokyo gang (led by Ralph Woodmyr Louissant, a.k.a “Chalè”) – which lost territory after intensified police operations in early 2026 (see section II.A and Annex 2 of S/2026/241) - the gangs of Canaan and 400 Mawozo initially supported the establishment of the Tokyo gang in the area of Village de la Renaissance, in the Croix-des-Bouquets commune. While Chen Mechan was initially aligned with Pierre VI and Terre Noire to oppose this move, the gangs of Canaan and 400 Mawozo ultimately persuaded Chen Mechan to extend its control over areas held by Pierre VI and Terre Noire gangs²¹¹.

Residents and local stakeholders deplored the absence of police in the area, despite the proximity of the conflicts to police headquarters²¹². On 29 April 2026, a group of private companies whose facilities are located near the site of the attacks, denounced critical conditions of the National Road #1 (RN1) and the Route 9, which hinders effective police operations. Economic stakeholders - whose companies account for thousands of direct and indirect jobs - then urged Haitian authorities, on 30 April 2026, to rehabilitate these strategic sections and the access to the international airport, as well as to reassert control over the area, and protect the population. They emphasized the economic and social importance of their activities and highlighted the risk of the area becoming a new ‘lost territory’, on the doorstep of the international airport and the HNP headquarters²¹³.

Several on-the-ground police operations - with the first taking place only on 28 March 2026 - and one Task Force drone operation were launched. Further, on 5 June 2026, a truce was agreed amongst *Viv Ansanm* gangs including the reduction of armed presence (removing checkpoints, watchtowers, and barricades), the specific control of zones and the end of fighting. According to the agreement, the Fourgy area, in Cité Soleil, would remain a neutral and non-aggression zone,

²⁰⁸ Interview with confidential source, 23 April 2026.

²⁰⁹ BINUH/Human Rights Division: Quarterly report on the Human Rights Situation in Haiti, April - June 2025. Available at: https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/quarterly_report_on_the_human_rights_situation_in_haiti_april_-_june_2025.pdf

²¹⁰ BINUH/Human Rights Division: Quarterly report on the Human Rights Situation in Haiti, July - September 2025. Available at: <https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/2026-01/Quarterly%20Report%20on%20the%20human%20rights%20situation%20in%20Haiti%20%28july%20%E2%80%93%20september%202025%29.pdf>

²¹¹ Interview with gang analyst, April 2026 and Le Nouvelliste, n° 42458 | Lundi 20 et mardi 21 avril 2026.

²¹² Interviews with confidential sources, April 2026.

²¹³ Statements by private companies, 2026.

while Village de la Renaissance was officially handed over to the Tokyo gang. Although Jeff Canaan subsequently reopened the Route 9 that had been closed, Chen Mechan continued to clash with Terre Noire. The situation remains volatile²¹⁴.

This surge in violence is driven by gang competition over the control of key routes linking the Cul-de-Sac Plain to Cité Soleil, which serve as critical corridor for trucks heading notably northwards. The clashes also raised questions about the internal cohesion of *Viv Ansanm* and political drivers backing gangs' motivations, particularly ahead of electoral period.

Some sources suggested that beyond territorial expansion for economic interests, the underlying drivers that led to the constitution of former *G9 an Fanmi e Alye* (G9) and G-Pèp (see S/2023/674) remain active²¹⁵. The Cité Soleil coalition is essentially composed of G9 gangs while the Croix-des-Bouquets group is made up of G-Pèp ones, notably the 400 Mawozo and Canaan gangs. However, the heavy infighting likely reflects the expansionist ambitions of the Canaan and 400 Mawozo gangs as they push into the Plain after securing key areas in the Centre and North departments²¹⁶ (see section II.A.3 of S/2025/597).

²¹⁴ Interviews with gang analyst, Cité Soleil and Croix-des-Bouquets residents and workers, June 2026.

²¹⁵ Interviews with gang analysts, police officers, representatives of civil society, local authorities, and humanitarian workers, May and June 2026.

²¹⁶ Interviews with gang analysts, May and June 2026.

Annex 13 – Sustained gang violence in Kenscoff²¹⁷

More than a year and a half since the first large-scale attack against Kenscoff, on 27 January 2025 (see Annex 6 of S/2025/597), insecurity persists in Kenscoff's communal sections, even if some areas in the centre appear relatively calm. Gangs continue to maintain a persistent presence in localities such as Nouvelle-Touraine, Bongars, Grand Fond, Belle Fontaine, Belot, Furcy, Kafou Bèt, and Sourçailles. To make matters worse, amid intensified security operations, gangs continue to infiltrate the commune - particularly through a direct corridor from Carrefour commune to Kenscoff - to take refuge in the most remote communal sections where access is extremely difficult and gangs have cut off roads²¹⁸.

According to sources, there has only been one major police operation in 2025 (see paragraph 47 of S/2025/597), and it yielded no results. Since then, security interventions remain largely reactive, achieving limited tactical successes, and not resulting in sustained territorial recovery. Gangs maintain their presence in rural and elevated out of reach areas, to move freely and prepare attacks. While no permanent security presence remains to control secondary axes, gangs quickly use them to reinsert themselves (see Annex 6 of S/2025/597).

Multiple calls have urged the national authorities to provide the police with assets such as helicopters, motorcycles, and terrain-adapted vehicles, as well as sustained capabilities for territorial consolidation. Sources interviewed by the Panel call for units capable of operating off-road, at high altitude and at night - as attacks systematically occur between midnight and early morning - and in mountainous terrain.

The communal sections - the source of agriculture for the municipality - have been devastated by gangs. For instance, Bongars was overrun by gangs on 21 January 2025, resulting in 279 people killed, 500 residences burnt and the displacement of thousands of residents. As for the Nouvelle Touraine communal section, it is fully under gang control, that arrived on the locality on 3 March 2025. The police and State are totally absent, and gangs have carried out massacres, looted everything, destroyed livelihoods and 90% of the population has fled Nouvelle Touraine. Gangs have also controlled local markets through an illegal arrangement whereby people have to give 50% of everything they sell to gangs. Livestock is valued at approximately \$ 4,000 HTG for goats, \$ 6,000 HTG for pigs, and \$ 80,000 USD for cattle, of which half must be surrendered to gangs. In the case of vegetables, they sometimes seize the entire production²¹⁹.

The Panel interviewed farmers that were driven out of their land by violence and have lost everything. Having depended on agriculture for their survival, they now struggle in difficult conditions in other parts of the capital, as their entire way of life was destroyed.

In early July 2026, coordinated attacks by *Viv Ansanm* triggered a new wave of violence in Kenscoff, from the night of 4 to 5 July at least until 8 July 2026, beginning in Téléco, Le Refuge, and Viard (Nouvelle Touraine communal section), before spreading on 8 July to several other localities, including Robin, Mahotièr, Dumisseau, Do Blanc, Bernard 1 and 2, Do Pak, Kabamòn, and Dè Savann (Grand Fond communal section), with the escalation resulting in widespread destruction, kidnapping and killings. According to the International Organization of Migration (IOM), approximately 5,840 people were displaced as a result²²⁰. Sources on the ground described the attacks as one of the most violent ones in the reporting period, leading to the death of at least 61 residents killed, although interviews with residents suggested a significantly higher death toll. The municipal authorities have buried at least 43 bodies²²¹.

Gangs in Kenscoff

At least four gangs are present in Kenscoff, each represented by a local leader. They collaborate closely when needed. Izo 2 is a representative of the 5 Segond gang, led by Johnson Andre (a.k.a "Izo", HTi.002). While several sources identify Izo 2 and Dady Paul, known as Frantz Valmyr (a.k.a "Didy") as the same individual, some local sources indicated that Didy is originally from Furcy. leads his own gang, and is another 'general' of *Viv Ansanm*. Didy controls the area of the Téléco site - an essential telecommunications hub providing signal support for civil aviation, internet, media, and public safety

²¹⁷ This annex is based on interviews with local authorities, residents, victims, gang analysts, 2025 and 2026.

²¹⁸ Interviews with local authority and residents, 2025 and 2026. See also:

<https://www.youtube.com/watch?v=ATsTVoDo4Rs>

²¹⁹ Interviews with residents, May 2026.

²²⁰ <https://dtm.iom.int/reports/haiti-emergency-tracking-tool-1001-updates-displacements-following-armed-attacks?utm>

²²¹ Interviews with gang analyst and residents, 2026.

operations throughout Haiti -, Furcy, Tête K-Jacques, and the road leading to Seguin. Blanco is a member of the Ti Bwa gang, led by Christ-Roi Chery (a.k.a “Chrisla”), and controls the Belot area. Barak is linked to the Grand Ravine gang led by Renel Destina (a.k.a “Ti Lapli”, HTi.003). Wilson Joseph (a.k.a “Lanmo San Jou”, HTi.004), head of the 400 Mawozo gang had also sent gang members to Kenscoff, at the beginning of the conflict, in early January 2025, but many of them were killed by the police²²².

During the 27 January 2026 attack, residents estimate that nearly 3,000 gang members were mobilised, but currently, this figure has decreased, as some gang members were killed by security operations and self-defense groups while others - being non-local and unable to adapt to the cold and mountainous conditions - have left the area. Local sources estimate that nearly 1,500 of them are present in Kenscoff, mostly locally recruited²²³.

*Sustained gang violence in Kenscoff commune*²²⁴

During the reporting period, Kenscoff continued to face sustained violence.

On 11 October 2025, gang members set fire to the Camp Zoï rural hotel and the Wynne Farm Ecological Reserve, which offers camping services, cultivation and reforestation workshops, and other environmental protection training activities.

On 5 November 2025, in Fermathe 56, gang members fired at a group of people, killing two persons and injuring two men.

On 27 December 2025, gang members fired at a group of farmers heading to their fields in Galette, killing at least two members of the population and severely injuring two others.

In early January 2026, the 400 Mawozo and 5 Second gangs attacked the localities of Fort-Jacques and Viard, as they were confronted by self-defence groups.

On 11 February 2026, gang members killed at least one person and burnt several homes. Earlier attacks on 29 January and 8 February in K-Jacques had already caused at least seven fatalities and several kidnappings.

On 21 February 2026, in Nouvelle-Touraine, gangs set fire to a vehicle with employees of the telecommunications company Natcom, in the Morne Tranchant area. Two employees were killed and another injured. In Belle Fontaine, between 7 and 8 March 2026, gangs operating around Tête K-Jacques, carried out large-scale thefts of livestock belonging to farmers. They moved from Tête K-Jacques crossing into Gélin, a small community above the town of Kenscoff, setting houses on fire. Many farmers were robbed of their animals, at least three people lost their lives during these attacks, not including other unreported cases, according to a media interview of the mayor of Kenscoff, on 11 March²²⁵. Gélin, located in the 4th communal section of Belle Fontaine, has been reported as important for gangs for the transport of drugs²²⁶.

²²² Interviews with residents, March and April 2026.

²²³ Interviews with residents, 2025 and 2026.

²²⁴ This section is based on interviews with residents, 2025 and 2026 as well as on BINUH Quarterly Report on the Human Rights situation, October-December 2025. Available at: https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/2026-01/Quarterly%20Report%20on%20the%20human%20rights%20situation%20in%20Haiti%20%28October%20-%20December%202025%29%20-%20ENGLISH_0.pdf and confidential reports, 2026.

²²⁵ Interview with local authority on <https://www.youtube.com/watch?v=ATsTVoDo4Rs>

²²⁶ Interview with resident of affected area, March 2026.

Gangs burned several houses belonging to residents of the mountains area of Gelin

Still from video shared on social media, on 7 March 2026



<https://www.facebook.com/share/1B2UsWjG62/>

On 12 March 2026, gangs set fire to a site housing a communication antenna, belonging to Digicel, located near the Téléco site. Some weeks before, seven employees – including an Irish missionary - and a 3-year-old child were kidnapped by the gang of Didy from the orphanage located near the Téléco site. They were released nearly a month later.

12 March 2026 arson attack against a communication antenna site



Stills from video shared on social media, March 2026.

<https://x.com/chantalmelie/status/2032253354282193077?s=12&t=3kFgrKDPT9SeorQ5dwAnew>

HNP intervention



Direction de Communication de la Police (DICOP)



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Kenscoff : assaut déjoué par les forces de l'ordre, les assaillants se sont enfuis

Kenscoff, Samedi 14 mars 2026 - Dans la nuit du 11 au 12 mars 2026, aux environs de 1 heure du matin, la Police Nationale d'Haïti (PNH) a réalisé une intervention décisive sur les hauteurs de Kenscoff. Alertées en urgence suite à l'incendie criminel d'une antenne de la compagnie Digicel, située dans les parages du site de la Téléco, plusieurs unités spécialisées ont été immédiatement déployées sur les lieux pour faire face à des individus lourdement armés qui saccageaient les installations.

Dès leur arrivée, les agents de la Team Kilo ont procédé à l'enlèvement rapide des barricades érigées par les criminels, permettant ainsi un accès fluide aux forces de l'ordre.



Source: HNP Facebook page, March 2026. See: <https://web.facebook.com/pnh.ht>

In April 2026, during a media interview, the Mayor of Kenscoff reported other attacks, including in Belle-Fontaine communal section, in the locality of Nankoupé. Gang members killed livestock and stole three goats during the day²²⁷.

On 1 April 2026, in Viard, two victims were shot by gang members along a road.

On 1 May 2026, two men were killed and their bodies set on fire during an armed attack, in Malong, a locality in Sourcailles²²⁸.

At the time of drafting, attacks were still ongoing in Kenscoff.

²²⁷ <https://www.facebook.com/reel/834758695622452>

²²⁸ <https://lenouvelliste.com/en/article/266896/two-killed-one-missing-in-fresh-armed-attack-in-kenscoff>

Annex 14 - Warrant notices for Alfredo Antoine and Nenel Cassy

 POLICE NATIONALE D'HAÏTI DIRECTION CENTRALE DE LA POLICE JUDICIAIRE AVIS DE RECHERCHE  NOM : ANTOINE PRENOM : ALFREDO INFRACOCTIONS REPROCHÉES: ▪ COMLOT CONTRE LA SURETE INTERIEURE DE L'ETAT ▪ FINANCEMENT DES ORGANISATIONS CRIMINELLES ▪ COMPLICITÉ D'ASSASSINAT ▪ ASSOCIATION DE MALFAITEURS N.B. Dangereux et Armé <i>En cas de localisation</i> Prière d'appeler aux numéros : 3834-1111 / 3836-1111 / 3837-1111 / 3838/1111/ 2817-0545 / 3106-0573 février 2025	 POLICE NATIONALE D'HAÏTI DIRECTION CENTRALE DE LA POLICE JUDICIAIRE AVIS DE RECHERCHE  NOM : CASSY PRENOM : NENEL INFRACOCTIONS REPROCHÉES: ▪ COMLOT CONTRE LA SURETE INTERIEURE DE L'ETAT ▪ FINANCEMENT DES ORGANISATIONS CRIMINELLES ▪ COMPLICITÉ D'ASSASSINAT ▪ ASSOCIATION DE MALFAITEURS N.B. Dangereux et Armé <i>En cas de localisation</i> Prière d'appeler aux numéros : 3834-1111 / 3836-1111 / 3837-1111 / 3838/1111/ 2817-0545 / 3106-0573 février 2025
--	--

Source: HNP Facebook page, February 2025. See: <https://web.facebook.com/pnh.ht>

Annex 15 - Coordinated attacks by *Viv Ansanm* across the lower Artibonite: over 100 residents killed²²⁹

Almost two years after the Pont-Sondé massacre (see paras. 36-37 of S/2025/356 and special report submitted in November 2024), *Viv Ansanm* launched a new wave of coordinated attacks in the lower Artibonite region of the Artibonite department.

Between 29 March and 3 April 2026, gangs of the *Viv Ansanm* alliance - Gran Grif (HTe.001), led by Luckson Elan (HTi.007), Kokorat San Ras, led by Bendjy, and Canaan, headed by Jeff Larose - perpetrated a series of coordinated attacks across at least 16 localities in the lower Artibonite region, notably in the communes of Petite Rivière de l'Artibonite, Marchand Dessalines and Montrouis, resulting in at least 95 residents killed and 38 others injured²³⁰. However, the number of people killed and injured is higher, as the gangs continued their attacks over successive days²³¹. About 9,000 residents were displaced between 28 March and 1 April 2026²³².

The assaults occurred in the early hours of the day - between 02:00 and 08:00 - while residents were at home. Several victims were shot dead after being forcibly taken from their beds or killed or injured while attempting to flee. Several houses were burned²³³. In a single day - 29 March 2026 - at least 67 residents (38 men and 29 women) were killed, and 30 others (17 men and 13 women) were injured during coordinated attacks carried out by the Gran Grif gang in the communes of Petite Rivière de l'Artibonite and Marchand Dessalines²³⁴.

1. Context

The department of Artibonite - once considered Haiti's agricultural breadbasket in Northern Haiti - has become one of the most alarming centres of gang violence. The rise of gangs like Gran Grif and Kokorat San Ras (between 2015 and 2017) drove increased insecurity through 2020, followed by a temporary decline in early 2021 after the death of the Gran Grif leader, Odma Louissaint. From March 2022, the human rights situation deteriorated sharply.²³⁵ According to local sources²³⁶, the intensification of violence was also marked by the attack by Gran Grif in January 2023 against the Liancourt police station, in which six officers were killed (see para. 68 of S/2023/674).

The region has faced increasing violence not only from Gran Grif (HTe.001), led by Luckson Elan (HTi.007) but also from Kokorat San Ras, led by Bendjy, as well as from gangs coming from the capital, namely Canaan, led by Jeff Larose (a.k.a "Jeff"), and 400 Mawozo, led by Lanmo San Jou (HTi. 004), who advanced into the lower Artibonite, after seizing strategic towns in the centre department in April 2025 (see S/2025/597).

To collectively oppose gang activities, since late 2025, around 30 self-defense groups distributed across the department united into a coalition, called the Lower Artibonite Coalition. The latter is led by Francky Pierre, a.k.a "Ti Mèpri", and its membership totals roughly 300 individuals. Ti Mèpri is also responsible for the *Coalition des révolutionnaires pour sauver l'Artibonite* (known as the Jean Denis coalition), based in the locality of Jean Denis (Petite Rivière de l'Artibonite commune). The group - considered by many interlocutors as a gang rather than a self-defence group, since it regularly commits human rights violations including the killing of inhabitants and burning of properties - was formed to resist the activities of Gran Grif gang,²³⁷ that exponentially enlarged its area of control and influence since 2022 (see para. 49 of S/2023/674).

²²⁹ This annex is based on interviews with individuals with direct experience in gang-controlled areas in Artibonite, police officers, local authorities in lower Artibonite, civil society representatives, victims of attacks in Artibonite, member of self-defence group, as well as confidential report, 2026; *Centre d'Analyse et de Recherche en Droits de l'Homme* (CARDH) report, 1 April 2026; confidential reports, March-April 2026.

²³⁰ Confidential report, April 2026.

²³¹ Interviews with local authorities, police officer, and residents, 2026.

²³² <https://dtm.iom.int/reports/haiti-emergency-tracking-tool-881-updates-displacement-following-armed-attacks-petite>

²³³ Interview with representative civil society working in the lower Artibonite, April 2026

²³⁴ Confidential report, 2026

²³⁵ OHCHR report, Criminal violence extends beyond Port-au-Prince: the situation in Lower Artibonite from January 2022 to October 2023, November 2023. Available at: <https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/countries/haiti/Haiti-report-criminal-violence-artibonite-2023-EN.pdf>

²³⁶ Interviews with local authority and with individual with direct experience in gang-controlled areas in Artibonite, April 2026.

²³⁷ *Idem*.

These attacks are part of a broader strategy to expand control across the lower part of the Artibonite region, not only by gangs (for revenue collection), but also by politicians. Control over the region is politically significant because it is a densely populated and economically important region. For political actors seeking to gain or maintain power, securing influence in this area can translate into control over key electoral districts, local authorities, and logistical routes. Gang networks, in turn, have historically become instruments that assert their territorial dominance to shape political dynamics.

1.1. Escalation of tension between Gran Grif gang and the Lower Artibonite Coalition

Given the proximity of the locality of Jean Denis to Savien locality (stronghold of Gran Grif), both areas have become hotspots of violence, with frequent clashes between Gran Grif and Jean Denis coalition²³⁸. Several recent developments have heightened tensions between the two groups, prompting Gran Grif's chief, Luckson Elan (HTi.007), to plan coordinated attacks not only in Jean Denis area but also across localities where members of the Lower Artibonite Coalition are present²³⁹.

Repeated seizures of weapons and ammunition intended for Gran Grif by the coalition reportedly prompted the launch of attacks. For instance, on 3 August 2025, nine boxes of ammunition intended for the Gran Grif gang was seized by the Coalition (see Annex 19).

Another key factor significantly contributing to the onset of the attacks was the establishment by the Jean Denis Coalition of a checkpoint in Carrefour Kado, at the entrance of the city, in 2025; where informants sent by Gran Grif gang or individuals suspected of having links with the gang have been frequently intercepted and killed by its members²⁴⁰. For instance, on 28 March 2026, on the eve of the massacre, two women were killed at the Jean Denis Coalition's checkpoint, after being accused of purchasing supplies - fabric - for the gang in Pont-Sondé market²⁴¹. In addition, the set-up of roadblocks by self-defence groups across the lower Artibonite has constrained Gran Grif's revenue, which is largely dependent on extorting vehicles and travellers, thus fuelling discontent of its leader.

1.2 Threats of attacks by Gran Grif gang leader

From early March 2026, Luckson Elan was openly threatening to eliminate the Jean Denis Coalition and to seize control of the commune of Petite Rivière de l'Artibonite²⁴².

Through an audio message, Luckson Elan vowed to devastate the entire lower Artibonite region in search for members of the Lower Artibonite Coalition, and particularly Ti Mèpri. He also said that any areas that dare to harbour them will be razed to the ground²⁴³.

2. Kenken as a key actor of the attacks

Kenken a.k.a "chat 2 pye" (meaning *char d'assaut blindé sur deux pieds*, or one-man assault machine), a key member of Gran Grif, can be seen in live videos related to the attacks, alongside the second chief of the gang, Wender Choisy (a.k.a "Dèdè"). Kenken is a former member of the Lower Artibonite Coalition, and switched side to become a Gran Grif gang member in October 2025, reportedly because the gang has greater resources²⁴⁴. He was one of the coordinators of the attacks and violently confronted the population, as he knows the areas intimately. Residents connected to gangs were also used to supply information about certain areas.

²³⁸ Interview with gang analyst, 3 April 2026.

²³⁹ Interview with gang analyst, 24 April 2026.

²⁴⁰ *Idem*.

²⁴¹ Interviews with gang analyst, April 2026 and individual with direct experience in gang-controlled areas in Artibonite, April 2026, and confidential report, 10 April 2026.

²⁴² *Idem*, and other confidential report, 2026.

²⁴³ Audio message shared with the Panel on 3 April 2026 and interview with gang analyst, April 2026.

²⁴⁴ Interviews with resident in Artibonite with direct experience in gang-controlled areas, and gang analyst, April 2026.

Kenken (with weapon raised) leading a group of gang members (likely including minors)*Stills from video shared on social media, April 2026***Gran Grif gang members on live videos about the attacks**

Gran Grif members on live video with Kenken (in the bottom right corner)

Wender Choisy (a.k.a. "Dèdè"), second chief of Gran Grif (on the left) and Kenken

Stills from videos shared on social media, April 2026

3. Evolution of the attacks

3.1. 29 March 2026: initial round of attacks by Gran Grif gang

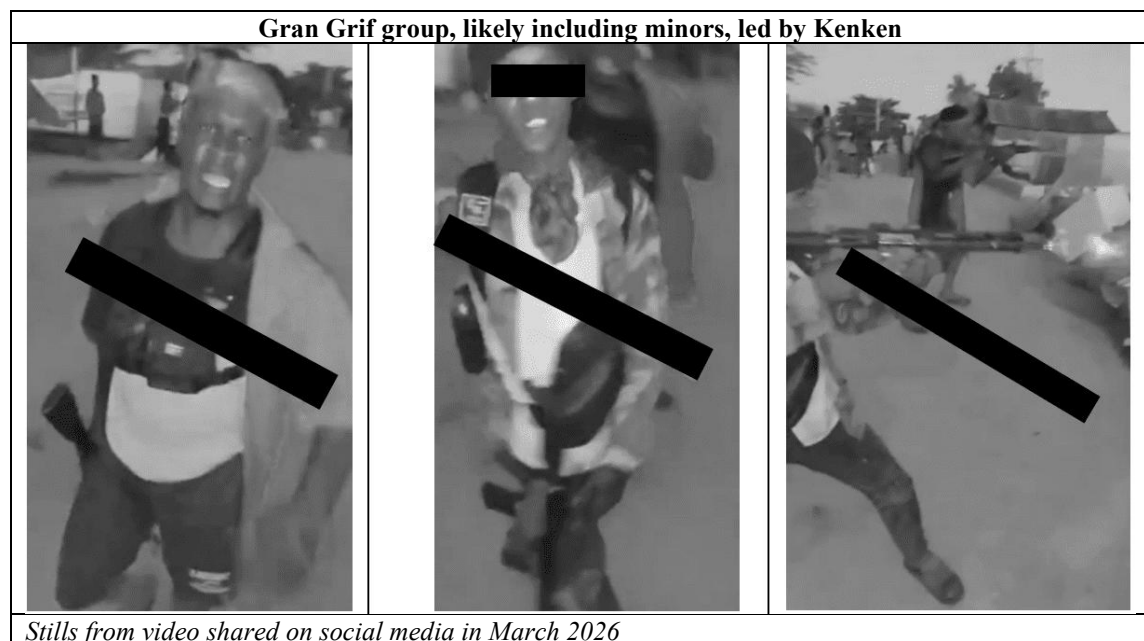
On 29 March 2026, four groups of Gran Grif gang members of about 50 each, including several minors, well-armed and equipped with telephones and radio handsets undertook coordinated attacks against at least 10 localities in the communes of Petite Rivière de l'Artibonite and Marchand Dessalines, between 2:00 a.m. and 8:00 a.m.²⁴⁵. They also used live videos to facilitate coordination.

In the commune of the Petite Rivière de l'Artibonite, Jean Denis was among the first localities targeted. Ti Mèpri's coalition attempted to repel the attacks; however, outnumbered and outgunned, its members withdrew. During clashes, four members of the Coalition were killed. Residents were forcibly removed from their beds and shot dead, or fled into nearby fields. The

²⁴⁵ Interview with individual with direct experience in gang-controlled area, 17 April 2026.

assailants burned several houses²⁴⁶. Simultaneously, other groups carried out coordinated attacks on multiple areas, including Négriel, Boulin and Rémonsins, where over 20 people were killed and dozens were injured. Other communities including Manglouet, Blain and Sédrène also scored a heavy toll of victims. The commune of Marchand Dessalines was further attacked, at around 7:00 a.m., where Gran Grif members made more victims in Bois-Jour.

The attackers had also previously blocked access to routes to prevent the security forces from intervening²⁴⁷.



3.2. 30 March 2026: the communes of Petite Rivière de l'Artibonite and Montrouis respectively attacked by Gran Grif and Canaan gangs

On 30 March 2026, in the Petite Rivière de l'Artibonite commune, between 6:00 a.m. and 8:00 a.m., members of the Gran Grif gang attacked Beaufort, Védry, and Rémonsins. In Beaufort and Védry, two men were killed inside their homes while 25 houses were burned.

In the meantime, in Montrouis commune, at around 2:00 a.m., members of the Canaan gang attacked the village of Vidon Piâtre, where 10 people were shot dead inside their homes, and 20 houses were set alight. Two members of the Piâtre self-defence brigade were also shot dead in a clash with members of the Canaan gang. Their bodies were burned.

3.2. Gran Grif and Kokorat San Ras join forces to seize the commune of Marchand Dessalines

Gran Grif capitalized on the momentum of the attacks over Petite Rivière de l'Artibonite to extend its presence throughout Marchand Dessalines commune. Therefore, on 31 March 2026, at around 6:00 a.m., members of the gang attacked the villages of Pont-Jour and Carrefour Roger. While attempting to flee, residents were killed and people injured inside their homes. Over twenty houses were set alight after being looted in Bois-Jour and Carrefour Roger. During this attack, a member of the Barrage self-defence brigade was shot dead and decapitated with a machete, and his body was burned.

²⁴⁶ Confidential report, April 2026.

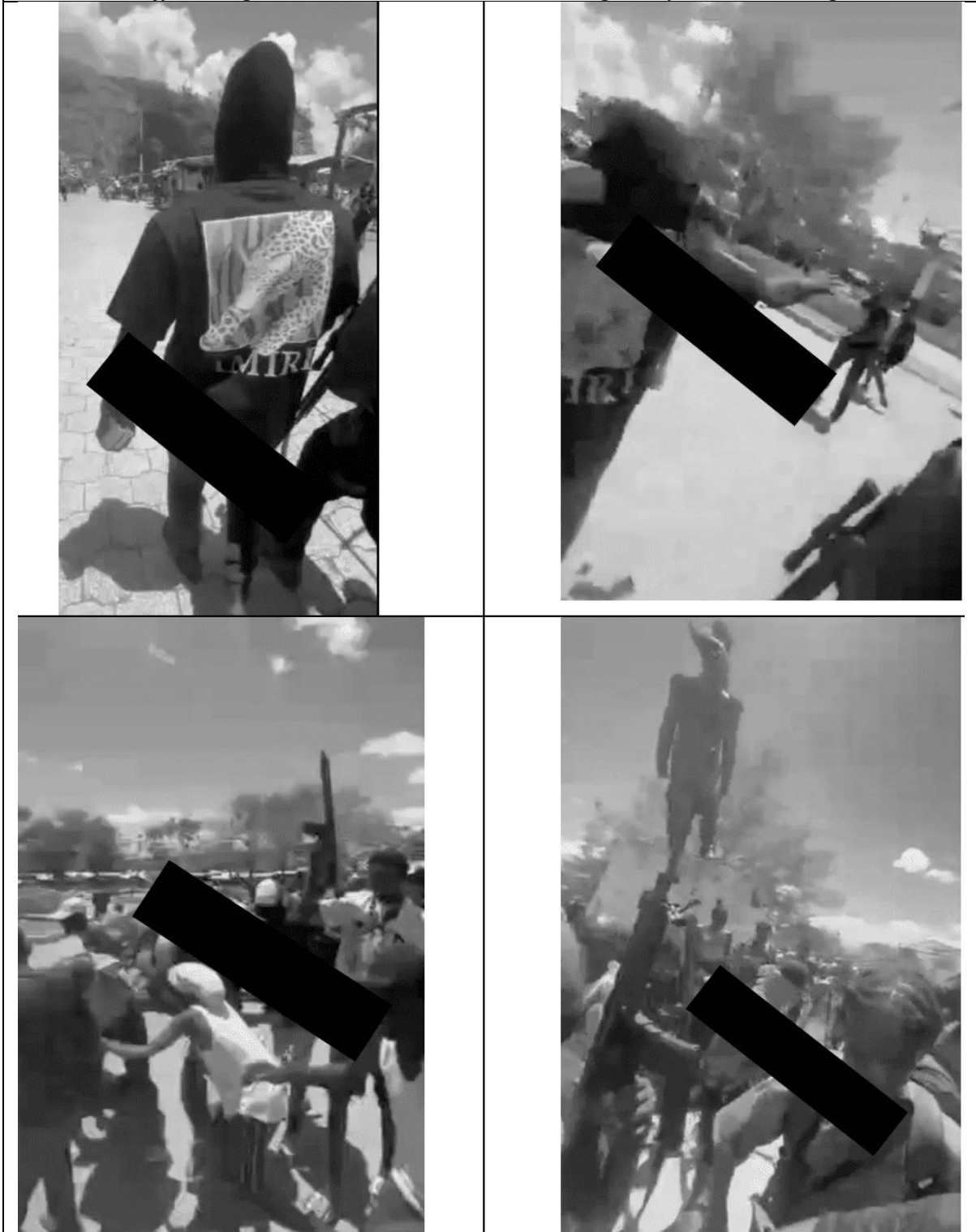
²⁴⁷ <https://lenouvelliste.com/article/265845/attaque-meurtriere-du-gang-gran-grif-a-jean-denis-racontee-par-des-residents>

Gran Grif members in the Ponjou Market, on 31 March 2026*Stills from video shared on social media, 31 March 2026.*

To secure control over areas of Marchand Dessalines, the Gran Grif gang entered in an arrangement with its ally, the Kokorat San Ras gang, led by Bendjy. The arrangement reportedly encompassed targeting localities where members of the Lower Artibonite Coalition were believed to be present, but refrained from conducting armed operations in downtown, since it hosts a significant number of relatives and affiliates of Kokorat San Ras.

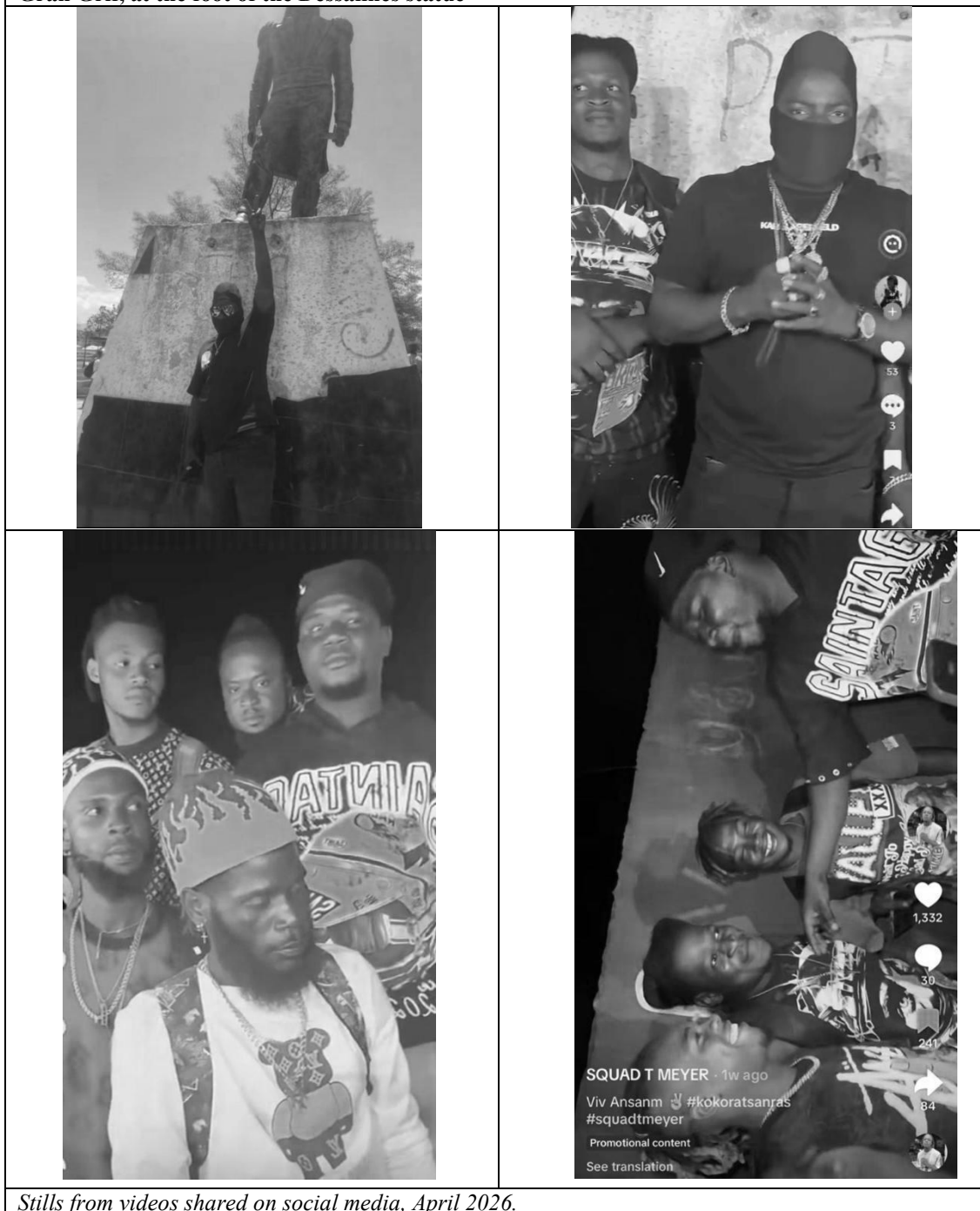
On 31 March 2026, Bendjy was seen moving in downtown Marchand Dessalines throwing banknotes to residents, aiming at “reassuring” inhabitants that no harm would be inflicted by the gangs²⁴⁸.

²⁴⁸ Interviews with police officer, individual working on gang dynamics in Artibonite, and gang analyst, March and Arpil 2026.

Bendjy arriving in Marchand-Dessalines and throwing money for residents to grab.*Stills from video shared on social media, April 2026.*

Later, on 1 April 2026, in a symbolic assertion of control, Bendjy and members of both gangs converged at the statue of Jean-Jacques Dessalines, in Marchand Dessalines. Bendjy stated that neither Kokorat San Ras nor Gran Grif had any issues with residents, but that both gangs would kill all members of self-defense groups and anyone hosting or collaborating with them.

Bendjy, leader of the Kokorat San Ras gang (masked) and members of Kokorat San Ras and Gran Grif, at the foot of the Dessalines statue



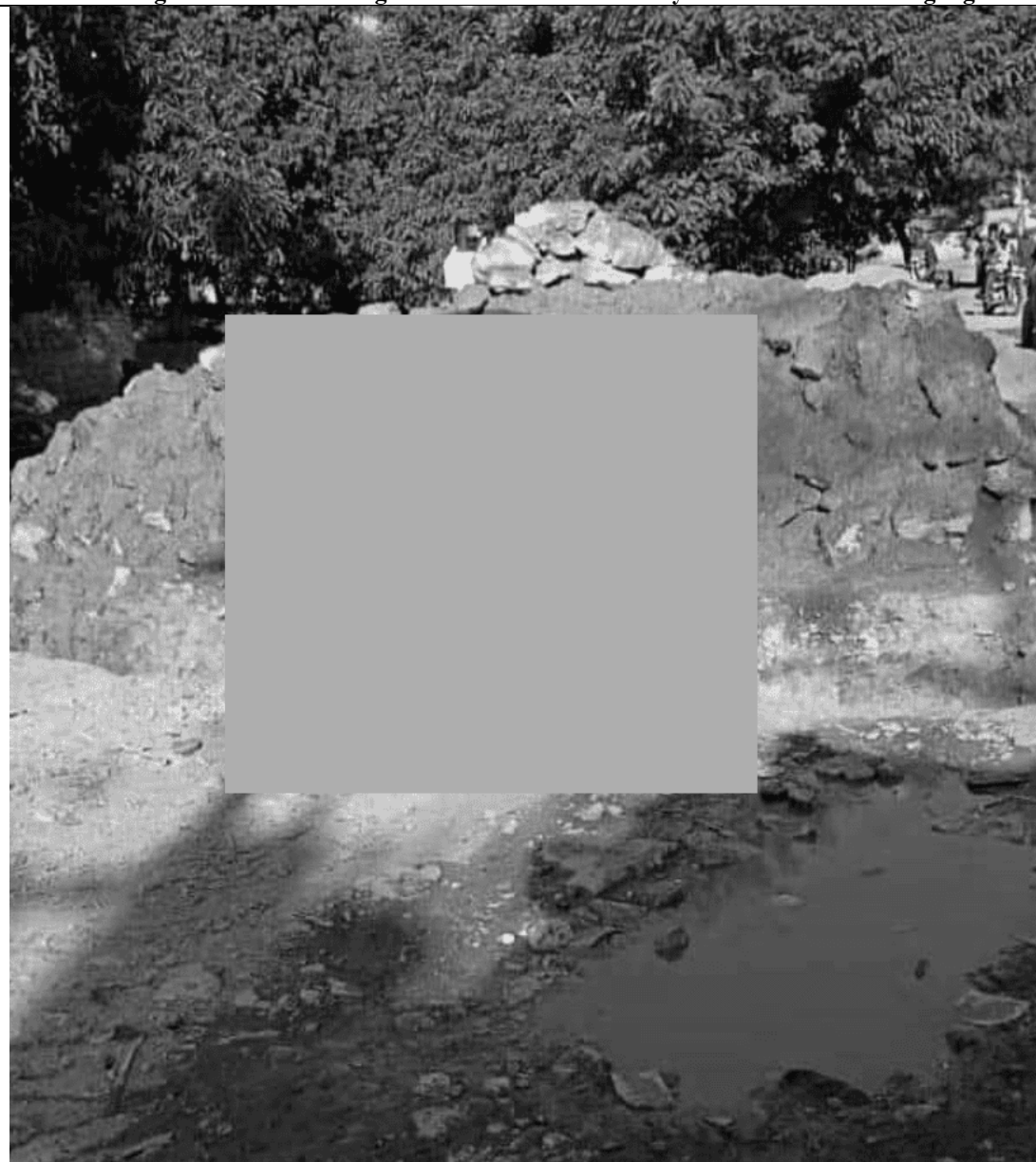
Stills from videos shared on social media, April 2026.

Other attacks were reported on 2 and 3 April 2026, both in Marchand Dessalines (including Carrefour Roger and Ti Bois) as well as in localities of Petite Rivière de l'Artibonite (including Bois-Laville and Dézile), with further killings and burning of properties.

The road leading to the Marchand-Dessalines area was cut off by Kokorat San Ras gang.

Following a series of attacks, at the time of writing, the commune of Marchand Dessalines is under full control of Kokorat San Ras and Gran Grif gangs.

Blockage of the road leading to Marchand Dessalines by the Kokorat San Ras gang



Source: Photograph shared on social media, in May 2026.

The situation in the commune of Marchand Dessalines remains critical, with escalating threats and violence, with Kokorat San Ras and Gran Grif carrying out repeated abuses and public displays of force.

On 5 May 2026, between 10:00 a.m. and 4:00 p.m., these gangs had the time to use sledgehammers and destroy the local police station in Marchand Dessalines²⁴⁹.

Marchand Dessalines has effectively become a base of operations for these gangs, allowing them to act freely. As a result, the commune is now largely under their control, forcing residents to flee²⁵⁰.

²⁴⁹ <https://lenouvelliste.com/en/article/267005/gangs-destroy-police-station-in-marchand-dessalines>

²⁵⁰ Interviews with gang analyst, May 2026.

Further developments

Many other localities have been targeted by Gran Grif and Kokorat San Ras. In just one week, in mid-April 2026, around six people were shot dead, and ten others were injured, in the commune of Marchand Dessalines²⁵¹.

On 1 May 2026, the Gran Grif gang, reportedly supported by elements of the Kokorat San Ras gang, launched another attack against the locality of Jean-Denis, targeting the Jean Denis Coalition. Clashes left multiple people dead and others injured, while numerous homes were burned and residents fled²⁵².

Worrying reports, audio messages and videos have circulated on social media suggesting many other attacks. In several videos, Kenken can be seen attacking different localities. In the Petite Rivière de l'Artibonite commune, he led a group of Gran Grif members to attack the locality of Pitray, on 1 May 2026.

At the time of writing, violence continues.



In other video, he appears showing his weapon, which he then passes to other gang members, who fire it, while they say: "Danger is around / all around us... Death is right before our eyes".

²⁵¹ Interview with individual working on gang dynamics in Artibonite, and gang analyst, March and April 2026.

²⁵² <https://realiteinfo.com/attaque-a-savien-plusieurs-morts-et-des-maisons-incendiees-dans-une-nouvelle-flambee-de-violence/>

Kenken showing his weapon and passing it to other gang members to shoot



Source: Stills from video shared on social media, in May 2026.

Blockage of the National Road #1(RN1)

In the context of the broader escalation of violence in the lower Artibonite region and the absence of police response, on 20 April 2026, Ti Mèpri, the leader of the Lower Artibonite Coalition, appeared in front of a truck blocking the RN1, a few weeks after the attacks, in the Troi-Pont locality. He stated that it will remain closed until the government decides to dismantle the gangs in Artibonite. He also asked for proper drones, that can be effectively deployed to ‘the right places’.

Ti Mèpri blocking the RN1



Stills from video shared on social media, on 20 April 2026

Traffic has come to a halt also on other stretches of the road, with blockage by trucks in the villages of Saint-Marc and in L'Estère communes, as part of protests organised by civil society organisations and self-defence groups.

4. Response from the authorities

Following the first attacks, the police deployed two armoured vehicles from the Patchwal sub-station to Jean Denis on the morning of 29 March 2026, which left after few hours. The following day, while gang members returned to Jean Denis, the

deployment of two armoured vehicles in the early morning temporarily restored calm; however, significant loss of life and damage to property had already occurred.

Local police face significant operational constraints, including insufficient firepower, a lack of heavy armoured vehicles and air support, limited specialized personnel, and inadequate access to surveillance technology. Maintenance capacity is also severely limited. In addition, a large proportion of armoured vehicles are out of service, sometimes due to minor technical issues that require intervention from Port-au-Prince. Operational effectiveness is further hindered by centralized decision-making, as joint actions with supporting forces depend on authorization from higher authorities²⁵³.

The situation is further complicated by allegations of collusion between certain police officers supplying gangs with weapons and ammunition and providing them with information on security operations, undermining the effectiveness of security efforts (see Annex 19).

Local authorities and the population vividly deplored the delayed reaction of the government and the lack of a robust response. This highlights not only the absence of effective state protection but also that a cycle of massacres has taken place in total impunity, reinforcing a climate of fear and insecurity.

Interviews with the police in Petite Rivière de l'Artibonite also highlighted the security gap left by the departure of the MSS forces from the area. Since their withdrawal, gangs have advanced, particularly in Savien, Jean Denis, Barrage, Carrefour Paye, and along the road to the commune of L'Estère. According to the police, both Kokorat San Ras and Gran Grif are well equipped in terms of personnel and resources, while the police remain unable to conduct operations due to limited resources and insufficient staffing²⁵⁴.

On 8 May 2026, the HNP, supported by the Task Force, conducted operations in the lower Artibonite region, particularly in Jean-Denis, killing around thirty gang members and seizing weapons. However, the following day, on 9 May 2026, six people were killed by members of the Gran Grif gang in the Robert district of the municipality of Saint Marc. They also stole seven motorcycles. The incident occurred following an attack by the gang in the area. Nine people were also wounded by gunfire and three motorcycles were set alight²⁵⁵.

Victims of the Gran Grif attack against Robert locality, in Saint Marc commune, on 9 May 2026
--

Gruesome images

<i>Photographs and still from video shared with the Panel, on 9 May 2026.</i>
--

Other security operations also targeted areas such as Savien and La Croix-Périssette, and key routes in the Artibonite Valley, including raids on gang strongholds.

²⁵³ Interview with local authorities and police officer, May 2026.

²⁵⁴ Interview with police officer, 4 May 2026.

²⁵⁵ Interviews with resident of Saint-Marc and with gang analyst, 9 May 2026.

Situation in Saint Marc commune**Saint-Marc consistently targeted by gangs due to its strategic importance**

Saint-Marc is the second-largest city in the Artibonite department and a major port town with relatively developed infrastructure. Its economy is largely driven by locally produced agricultural goods, while also attracting significant interest from members of the diaspora and a wide range of economic stakeholders. The city holds strategic importance due to its role as a key transport hub linking Port-au-Prince with the Artibonite and northern regions. Its position along major road networks, combined with its port facilities and economic activity, makes it a critical centre for trade, logistics, and regional mobility.

Saint-Marc thus became a major refuge for residents fleeing gang violence and a pressure point, while gangs have been ultimately targeting to seize this strategic commune. Not only Gran Grif but also the gang of Canaan want to extend their territory up to Saint Marc to increase criminal revenues. However, they have met the strong resistance of residents, transporters, local merchants and self-defense groups, who are seeking to secure road access for their goods from the port of Saint Marc to the other regions.

According to a local authority of Saint-Marc, the commune is surrounded by gangs which have taken over Montrouis, La Chapelle, Marchand Dessalines, and Liancourt, as well as the first and second sections of Petite-Rivière de l'Artibonite. In addition, Saint-Marc is becoming saturated, as it has received many people displaced from neighbouring communes²⁵⁶.

In the case of Montrouis, a local authority explained to the Panel that, since October 2025, gang members faced no resistance to infiltrate the town, coming from the coast, the RN1 and the mountain areas. They operate freely, with each locality under the control of a designated leader. In this touristic area, they move at their will, looting major hotels, vacation homes, churches, and Vodoo temples. The population almost entirely displaced to other areas, such as Saint-Marc and Arcahaie communes²⁵⁷.

Local authorities and residents fear attacks against the commune of Saint-Marc, notably following the alliance between Gran Grif and Kokorat San Ras, which has led to the control of Marchand Dessalines. In this way, outraged by the violence, residents and notably victims of the violence in Jean Denis locality, organized a protest, early May 2026, to call on concrete action from the authorities to dismantle the gangs that are terrorising several areas in the region. Participants erected barricades using burning tires and vehicles in several neighbourhoods, and on the RN1, bringing traffic to a complete standstill. As a result, commercial and school activities were suspended.

Tensions escalated while police intervened to disperse the crowd. Two people, including a 16-year-old boy, lost their lives due to police actions. Several others were injured, and people were affected by heavy use of tear gas²⁵⁸. While condemning acts of violence by the population during protests, such as burning tires, vehicles, or property – including the office of the Directorate General of Taxes (*Direction Générale des Impôts* - DGI) - the population deplored the disproportional use of force against protestors.

Amid worsening security conditions, on 5 May 2026, local authorities in Saint-Marc imposed a 72-hour curfew across the municipality. The measure restricts night-time movement and requires police authorization for public gatherings, with participants identified²⁵⁹.

²⁵⁶ Interview with local authority of Saint-Marc, April 2026.

²⁵⁷ Interview with local authority, 28 April 2026.

²⁵⁸ Interview with human rights analyst, May 2026.

²⁵⁹ Statement from the municipal government of Saint-Marc, 5 May 2026.

Office of the Directorate General of Taxes set on fire

One of the three demonstrators killed by police officers

Gruesome image

Sources: Stills from video and photograph shared with the Panel, on 4 May 2026.

Security forces in Saint-Marc are insufficient and under-resourced, while gangs remain constantly on the offensive, and have increased capacity. As in other communes of the lower Artibonite, residents have organized themselves and worked alongside the police in an effort to stop them.

The MSS base established in Pont Sondé in 2024 proved relatively useful as a deterrent, but it fell short of local expectations in terms of supporting security forces to reclaiming territory occupied by gangs. On the contrary, gangs have increased capacity, continuing to attack frequently. Local authorities deplored the absence of the government response to the major attacks²⁶⁰.

At the time of the drafting, Saint-Marc commune remains under threat of gang attacks.

²⁶⁰ Interview with local authority of Saint-Marc, April 2026.

Annex 16: Seizures conducted at Haiti's ports of entry or on their way to Haiti between the adoption of resolution 2356 on 22 October 2022 and 1st July 2026

Date	Location/ authorities	Firearms	Ammunition	Other materiel	Information
25 October 2022	Miami Airport USA	9mm handgun		1 magazine	The pistol was discovered in a parcel being shipped to Haiti
8 November 2022	Elias Pina, Dominican Republic		12,000 rounds of 7.62x39mm 10,160 rounds of 5.56x45mm		Two Haitian women were arrested while attempting to cross the border into Haiti in a private vehicle.
31 December 2022	Cap-Haitien Haiti		989 rounds of 9x19mm		Seizure from a container coming from the US. One individual was arrested in Haiti.
11 January 2023	Miami port USA	One revolver	41 rounds		The revolver was concealed in a sofa
24 April 2023	Cap-Haitien Haiti	One 9mm handgun	Eight 9mm rounds 4 boxes of 12-gauge rounds (100 rounds)	2 knives	Found in a container transported by the Sara Express coming from the Miami River (Antillean Marine Shipping).
7 June 2023	CPS container park– Port au Prince Haiti	PA-15 5.56mm rifle	340 rounds of 5.56x45mm 115 rounds of 9mm	5 magazines 1 helmet	Container coming from Miami. Some materiel concealed in a popcorn machine. The rifle was purchased for the first time in the US in 2017. Two individuals arrested in Haiti.
2023 (unknown date)	Miami USA	2 pistols		1 magazine	
2023 (unknown date)	Miami USA			23 vests	
18 October 2023	Dajabon , Dominican Republic		1,850 rounds of 9mm		A minor was intercepted while trying to exit the DR
1 November 2023	Miami USA	1 revolver 357 Magnum	5 rounds of S&W .40 cal 36 rounds of 9x19mm		Commercial Vessel
30 November 2023	Miami USA			'35 cannon L-1 37mm' [the Panel was not able to identify what exact item it is]	Commercial aircraft
2 December 2023	International Airport Haiti		50 rounds of .45 40 rounds of 5.56x45mm 150 rounds of 9x19mm 25 of 12 gauge cartridges	19,390 USD in cash Six radios One video surveillance system One flak jacket	Passenger arriving from NY on commercial aircraft
22 December 2023	Cap Haitien Haiti	9mm handgun 5.56x45mm rifle	92 rounds of 9mm 9 rounds of .45 78 rounds of 5.56x45mm	3 flak jackets 1 helmet 7 magazines	Seizure from container from Florida Serial number of the handgun was erased
05 April 2024	Cap Haitien Haiti	Nine 5.56x45mm rifles Three 7.62x39mm rifles 14 handguns	999 rounds of ammunition (7.62x39mm, 5.56x45mm, .40 S&W, 9mm, .25 ACP)		Container coming from Florida

29 April 2024	Cap Haitien Haiti	One .40 handgun One 9x19mm handgun	13 rounds of 9x19mm	2 magazines	Container from Port Everglades, Florida
11 June 2024	Cap Haitien Haiti		150 rounds of ammunition	Conversion kit (handgun to rifle)	
31 October 2024	Miami USA	One 5.56x45mm rifle One 22LR		2 magazines	Commercial vessel
16 January 2025	Miami USA	Seven 9mm handgun One .380 pistol One .45 handgun	900 rounds of .223 100 rounds of 5.56x45mm 640 rounds of 7.62 646 rounds of 9mm 2286	18 magazines Barrel extension for a handgun	Commercial vessel Container heading to Cap-Haitian
January 2025	Haina Port, Dominican Republic	Seven 9mm handguns Thirty rifles (mostly 7.62x39mm)		37 magazines	Commercial vessel Container from Brooklyn
25 February 2025	Haina Port, Dominican Republic	16 7.62x39mm rifles One 50. Rifle One 9mm sub- machine gun Five 9mm handguns	20 000 rounds of 7.62x39mm 16 000 rounds of 5.56x45mm 36,000	18 magazines for rifles 13 magazines for 9mm handguns 1 magazine for 50. Rifle 1 silencer	Commercial vessel Container in transit from Miami Heading to Belladère, Haiti
23 September 2025	Port-au- Prince International Airport	.40 handgun 5.56x45mm rifle			Air freight from the USA
24 October 2025	Port-au- Prince International Airport		4,000 rounds of inert ammunition	245 magazines for handguns	Air freight from the USA
October 2025	Port-au- Prince International Airport	Rifle			Air freight from the USA
29 December 2025	Cap-Haitien container terminal	2 x 9mm handguns 7.62x39mm rifle	1800 rounds of 9mm luger ammunition	2 magazines for 9mm handguns 4 magazines for 7.62x39mm rifle	Maritime container from the USA
6 January 2026	Cap-Haitien container terminal	9 x 9mm handguns	5,500 rounds of 7.62x39mm	9 magazines for 9x19mm handguns	Maritime container from the USA
23 January 2026	Cap-Haitien container terminal	2 x 5.56x45mm rifles 3 x 9mm handguns	3400 rounds of ammunition	3 magazines for 9mm handguns 12 magazines for 5.56x45mm rifles	Container coming from Florida
26 January 2026	Cap-Haitien container terminal		2490 x 9mm, 40 x 7.62x39mm, 40 x .30-06 SPRG		Container coming from Florida
21 May 2026	Saint Marc Port	One 9x19mm firearm	1000 rounds of 9x19 mm		Container coming from Florida
TOTAL		69 handguns 67 semi- automatic rifle One 50. caliber rifle	80,944 rounds of various calibers		

Sources: Data provided by Customs and Border Protection (CBP), including through FOIA requests, as well as Haitian, Dominican and US law enforcement agencies, 2023, 2024, 2025, 2026.

Annex 17: The use of privately made firearms by armed actors in Haiti

The Panel had previously reported the presence of PMFs manufactured from 80% receivers (see S/2024/704) in the arsenal of gangs, as well as the transfer of firearms components in violation of the embargo. During the reporting period one PMF was documented by the Panel in Cap-Haitien, and several PMFs, likely built in the United States, were seized as part of shipments having violated the arms embargo. Investigations are ongoing.

PMFs are firearms produced by individuals rather than by licensed commercial manufacturers. They may be assembled from part kits, unfinished receivers, or self-manufactured components, including those produced using 3D-printing technology. PMFs are often fabricated and acquired by individuals seeking to circumvent firearms regulations. As they are generally unserialised, they are particularly difficult to trace and therefore present significant challenges for law enforcement authorities.

The rapid evolution of manufacturing technologies, particularly 3D-printing, now enables the production of increasingly sophisticated and reliable firearms that can be difficult for an untrained observer to distinguish from commercially manufactured weapons.

Although the scale of the phenomenon remains difficult to quantify, the proliferation of PMFs appears to be increasing in North America and across the Caribbean region, including Haiti²⁶¹.

Seizure of a FMGC-01 in Cap-Haitien

Documented by the Panel in October 2025, the firearm below was seized on 19 July 2025, in La Madeline, near Cap-Haitien from a car transporting three individuals who claimed to be members of the Ouanaminthe *Brigade de Surveillance des Aires Protégées* (BSAP) unit²⁶². As indicated in previous reports (see S/2024/704, Annex 26), the BSAP is a rogue armed brigade composed of autonomous units operating across the country outside of protected areas, whose members are involved in both local security and criminal activities, including arms trafficking.

This firearm is a rare variant of an advanced 3D-printed firearm, the FGC-9 (for *Fuck Gun Control 9mm*). It is composed at 90% of 3D printed parts mixed with components that can be sourced from any hardware store.²⁶³ The FGC-9 was designed around 2020 by an individual in Europe and a detailed fabrication manual was published online²⁶⁴. Compared with earlier generations of 3D-printed firearms, the design is more advanced and robust, and relatively easy to produce - it no longer requires manufactured firearms components. This firearm could technically fire hundreds of rounds during its lifetime.



Source: Photograph taken by the Panel, Cap Haitien, October 2025

²⁶¹ See also [Dangerous Devices: Privately Made Firearms in the Caribbean | Small Arms Survey](#)

²⁶² Interview with senior police officer, Cap Haitien, October 2025.

²⁶³ Global Ghost Gun Intelligence Network. The FMGC-01. [The FMGC-01- A compact select-fire PCC for Europe | Impro Guns](#)

²⁶⁴ Interview with an expert on PMFs, November 2025.

This particular variant (FMGC – 01) was likely in its beta testing phase (2022) during which the designer disseminated a near final version of the fabrication instructions beyond the core development group to evaluate the making process and the firearm²⁶⁵. This variant was designed by an individual in Europe and likely shared with other PMFs community members in Europe and North America. This is the first FMGC-01 that has been documented outside of the PMF makers community and the chain of custody remains unclear.

²⁶⁵ Interview with an expert on PMFs, November 2025.

Annex 18: Dominican ammunition in use by Haitian gangs

During the reporting period, the Panel documented several types of ammunition that appear to have been diverted from Dominican national stockpiles. Multiple security sources consulted by the Panel, both in the Dominican Republic and in Haiti, indicated that corrupt officers within the Dominican police and armed forces were involved in the diversion of materiel, including sales in border areas for onward transfer to Haiti.

Ammunition from the Dominican police

During its most recent inspections of seizures of ammunition in Port-au-Prince in 2026, the Panel noticed that ammunition consistent with those that had been diverted from the Dominican police as previously reported by the Panel in 2025 (see S/2025/597, section II.C.2.c and Annex 25), were in use by 400 Mawozo and several gangs in Bel-Air, Port-au-Prince.

In 2024, the Panel investigated the seizure of several boxes of 5.56x45mm ammunition (5000 rounds) from non-state actors in Mirebalais, Centre department of Haiti. The Panel shared the information with the Dominican authorities, who conducted an inventory of the Police stockpile and arrested several officers (see Annex 25 of S/2025/597). This shed light on the diversion of 908,001 items, mostly ammunition, from the Dominican National Police stockpile, including more than 489,000 rounds of 9mm, 230,000 rounds of 5.56x45mm, and 26,000 rounds of 7.62x39mm ammunition, as well as 93,000 12-gauge shells²⁶⁶.

While it is difficult to accurately estimate the amount of materiel that reached Haiti, some Dominican security experts explained to the Panel that, given the fact the market for 5.56x45mm and 7.62x39mm ammunition in the Dominican Republic is quite limited, it is likely that most of this materiel was moved on to Haiti as these are the two primary calibers used by gangs²⁶⁷.

Ammunition from the Dominican Armed Forces

The Dominican Armed Forces apply the good practice of marking their ammunition, which allows for better management of their stockpiles, and preventing, identifying and investigating diversions.

The Panel identified several types of ammunition marked 'ERD' (Ejército Republica Dominicana – Dominican Armed Forces) during its latest inspections of seized materiel in February 2026 (see photographs below). The ammunition was consistent with those produced by *Industria Militar de Colombia (Indumil)*. Responding to a Panel's official communication, the Colombian authorities confirmed that the items had been produced by Indumil and were parts of two contracts signed with the ERD and the Dominican Ministry of Defense respectively in 2022.

The Panel contacted the Dominican authorities, asking which units these particular lots of ammunition had been allocated to and whether they could share any information about the results of their investigations into these diversions.

The Dominican authorities responded that the ammunition had been procured in 2022 from a producer in Colombia. Furthermore, they told the Panel that, in December 2025, a second lieutenant from the ERD had been arrested in San Juan de la Maguana Province, Dominican Republic, along with a Haitian national, while transporting 1516 rounds of ammunition on a motorbike²⁶⁸. The prosecution case is ongoing.

The Panel is yet to receive additional information about which units used the various lot numbers or whether further investigations are ongoing.

²⁶⁶ Information provided by the Dominican authorities, 2025.

²⁶⁷ Interviews with security officers, Dominican Republic, 2025.

²⁶⁸ Official communication from the Dominican Republic authorities, March 2026.

All photographs taken by the Panel in 2026:



Markings: ERD (Ejercito Republica Dominicana) – 22 (year of production) – P009 (lot number) – IM (manufacturer: Industria Militar).



Markings: ERD (Ejercito Republica Dominicana) – 22 (year of production) – P010 (lot number) – IM (manufacturer: Industria Militar).



Markings: ERD (Ejercito Republica Dominicana) – 22 (year of production) – P011 (lot number) – IM (manufacturer: Industria Militar).



Markings: ERD (Ejercito Republica Dominicana) – 22 (year of production) – P012 (lot number) – IM (manufacturer: Industria Militar).



Markings: 22 (year of production) – P087 (lot number) – IM (manufacturer: Industria Militar).



Markings: 22 (year of production) – P088 (lot number) – IM (manufacturer: Industria Militar).



The Panel also documented 7.62x51mm ammunition from the 1970s from a seizure on a gang in Bel Air, which is consistent with materiel currently in use by the Dominican Republic Army²⁶⁹.

²⁶⁹ Confidential source, 2026.

.50 cal ammunition in use by 400 Mawozo

Wilson Joseph, a.k.a “Lanmo San Jou” (Hti.004), leader of the 400 Mawozo gang, posted videos on social media with distinctive surplus .50 cal ammunition which the Panel had identified as being produced in the Dominican Republic in the 1950s (see below). Analysis of .50 cal rounds retrieved from the gang in 2026 has further confirmed this, with at least 15 of 32 rounds documented by the Panel produced in the Dominican Republic. However, the precise chain of custody of this surplus ammunition remains unclear, with quantities of these items having been imported for the United States civilian market in the past and still available for purchase on collectors’ sites²⁷⁰. The Panel sent two tracing requests to the Dominican authorities. The authorities provided photographs of ammunition manufactured by the Armeria de la Fuerzas Armadas de San Cristobal throughout the 1950s up until 1960, and explained that the surplus ammunition was in the process of being destroyed and they had not detected any diversions.



Stills from videos posted on social media by Wilson Joseph, a.k.a “Lanmo San Jou” (Hti.004), leader of the 400 Mawozo gang, showing .50. caliber ammunition with a distinctive yellow tip.

Source: Video shared on social media, 2024

Ammunition seized from 400 Mawozo in 2025 and documented by the Panel:



.50 cal. Ammunition produced in 1958 in the Dominican Republic, photograph taken by the Panel, 2026

²⁷⁰ See for instance [BUYER BEWARE! Dominican AP Yellow Tips - .50BMG Series](#)

Annex 19: Arms and ammunition trafficking to armed actors in the Artibonite department

The surge in armed violence in the Artibonite during the reporting period (see Annex 15) was sustained by the capacity of armed actors - both self-defence groups and gangs - to procure arms and ammunition through multiple trafficking channels. These include the purchasing of materiel to networks procuring in the Dominican Republic as well as individuals using the port of Saint-Marc to transfer items from the United States. For instance, in May 2026, the seizure of one firearm in second hand good coming from the United States led to the domicile of a trafficker where additional materiel was seized (see Annex 16). Beyond international supply, armed actors benefit from diversions from HNP officers, while gangs also receive materiel through inter-gang transfers.

Acquisition of materiel by self-defence groups

Self-defence groups in the lower Artibonite, while much less equipped than the gangs they oppose, have increasingly managed to procure materiel. Financial contributions from the local population- sometimes collected forcibly at checkpoints – and the diaspora are supporting them in purchasing materiel.

In December 2025 and January 2026, the Haitian Customs in Cap-Haitien intercepted several parcels from maritime containers coming from the United States with firearms and ammunition (see Annex 16). The trafficker, Clément Thelusma was arrested and explained that he was selling to various clients, including to the Jean Denis Coalition (see para. 61 of the present report).

Self-defence groups also obtain ammunition from HNP officers with whom they collaborate during operations. In May 2026, a video shared with the Panel shows materiel stolen by the Gran Grif gang from members of the Jean Denis Coalition, including a box of 5,56x45mm ammunition recently imported by the FADH, of which some had been transferred to the HNP (see para. 113 of the present report)²⁷¹.



Source: video shared with the Panel in May 2026.

Acquisition of materiel by gangs

Both Gran Grif and Kokorat San Ras have been displaying new materiel on a regular basis. In October 2025, Kokorat San Ras released a video showing seven brand-new M4-pattern rifles (see picture below), along with six 5,56x45mm magazines. The type of materiel and the packaging in which they were transported likely indicate that they were shipped from the United States entering Haiti labelled as second hand goods.

²⁷¹ Video on file with the Panel



Source: still from video shared with the Panel, October 2025.

Inter-gang transfers

Gran Grif received rifles and ammunition toward the end of February 2026 from Jeff Canaan, leader of the Canaan gang who participated in the brutal attacks in the Artibonite department along Kokorat San Ras and Gran Grif²⁷². This influx of materiel contributed to the surge of attacks that followed in March.

Diversions from police stockpiles

Through loss on the battlefield

The HNP have lost several officers in combats against gangs in the Artibonite department, including 3 members of Unité Temporaire Anti-Gang (UTAG), a specialised tactical unit of the HNP, on 30 May 2026. In a propaganda video (see below), the head of Gran Grif, Luckson Elan, published a video to congratulate his head of cell and show the seized materiel. This includes six firearms consistent with HNP stockpiles (9mm Glocks, one Taurus, one PTR 91 rifle, one M4-type rifles and one Galil rifle), as well as related ammunition and a UTAG flak jacket²⁷³.

²⁷² Confidential source, 2026 and confidential report, 2026.

²⁷³ Video on file with the Panel



Source: still from video showing materiel retrieved from HNP officers by the Gran Grif gang – shared with the Panel in May 2026.

Through theft by HNP officers

Investigations by the Panel indicate that a network of UDMO officers in the Artibonite department have been involved in diversions of ammunition. They sold ammunition to armed individuals involved in land spoliation as well as to gangs²⁷⁴. Their modus operandi included the gradual syphoning of boxes of 20 rounds of 5,56x45 mm ammunition that they would sell for 10.000 Haitian gourdes (roughly \$75 USD). They have also been selling semi-automatic rifles seized by the HNP for between \$5000 and \$8000 USD.

On 3 August 2025, a motorcyclist was arrested by members of the Jean Denis Coalition while transporting boxes of ammunition for the Gran Grif gang. The nine boxes of ammunition had been supplied by Edouens Elan, cousin of Gran Grif leader, Luckson Elan (HTi.00x). The ammunition was consistent with those used by the HNP, including with some that had been donated to the HNP by an international partner. Edouens Elan worked for a local private security company (not registered officially with the Ministry of Interior) whose co-owner is a senior UDMO officer in charge of the logistics and ammunition management for UDMO for the Artibonite department. He is a central figure of the network and used his position to divert ammunition²⁷⁵.

Boxes of 7,62x51mm ammunition coming from the HNP stockpile were also identified in pictures of the arsenal of Destin Wilgens, a.k.a “Tibab”, the late gang leader of Montrouis commune, which had purchased them from an UDMO officer²⁷⁶.

²⁷⁴ Interviews with several HNP officers, local authorities and confidential sources, 2026.

²⁷⁵ Interviews with several HNP officers, local authorities and confidential sources, 2026

²⁷⁶ Interviews with confidential sources, 2026. Photos on file with the Panel.

Annex 20: Loss of materiel from the Multinational Security Support Mission (MSS)

Paragraph 14 of resolution 2700 (2024) calls for the MSS to implement weapons and ammunition management processes and to report to the Panel any diversion of weapons and ammunition, including through theft and loss.

During their deployment in Haiti, two Kenyan officers lost their lives and one went missing in clashes and ambushes by gangs, while others were forced to abandon vehicles, potentially with materiel inside. The Panel requested detailed information on all the materiel lost, including types, calibers, manufacturers and serial/lot numbers for firearms/ammunition. The Panel also asked to know the names of the gang(s) which likely took custody of the materiel.

In addition, the Panel documented several rounds of ammunition seized from gangs which seem consistent with those used by the Kenyan Police while deployed in Haiti. The Panel requested the Kenyan authorities to confirm whether the ammunition below was indeed used by Kenyan MSS personnel and how the rounds escaped their custody.



Source: photo taken by the Panel, 2026

Markings: KOFC (Kenyan Ordnance Factory Corporation)

Lot: 30A

Year of production: 21

On 6 July 2026, the Kenyan authorities responded that in the course of operations, the MSS experienced loss of equipment in Port-au-Prince, including during a gang ambush in Kenscoff and a road traffic incident in Thomassin in August 2025, which resulted in deaths or serious injuries of MSS personnel. All losses were documented and comprehensive Boards of Inquiry were conducted.

The materiel lost included firearms (one G3 rifle, one anti-riot gun, one PG 540 tear gas launcher), magazines (11 for AK-type rifles, 614 for G3 rifles) and ammunition (120 rounds of 7,62x39mm, 55 rounds of 5,56x45mm and 20 rounds of 7,62x51mm). According to the Kenyan authorities, the materiel was lost in areas under the control of the following gangs: 5 Segond led by Izo, Krazye Barye led by Vitelhomme Innocent, Ti Bwa led by Chrisla and Wharf Jeremie led by Micanor.

The Kenyan authorities stated that the materiel found in unauthorized hands (see the ammunition above) was a result of the above mentioned losses.

Annex 21: The diverse ways characterizing kidnappings

- Targetting affluent areas, including in the 'green zones': Gang influence is being felt in areas including those considered to be 'safer,' or initially considered as 'green zones', such as Pétion-Ville, in their effort to kidnap 'high-value' targets for maximizing revenue (ransom). Gangs infiltrate those areas by deploying 'spies' to identify potential targets based on their social status (wealth) or those with family ties abroad.²⁷⁷

- Involvement of some HNP officers: Some HNP officers also undertake kidnappings in a pattern similar to gangs that impersonate them. Security agents are therefore faced with the challenge of differentiating between gang-impersonated kidnapping and police-engineered kidnapping.²⁷⁸ In one case, four HNP personnel were linked to a kidnapping incident near the Hotel Montana area in April 2026. This led to some of their HNP colleagues nick-named "amis des quatre - friends of the four" to mobilize protesters on 27 April 2026, in Delmas, Turgeau, Canapé-Vert and Pétion-Ville in West department to agitate until they were released.²⁷⁹

- HNP Tip-offs: The inter-dependence between gangs, government staff and some HNP officers is not new. This relationship is visible in situations where gangs are tipped off by some HNP insiders about impending HNP/security operations (S/2026/241, para. 19; and Annex 12 of the present report). Sources described to the Panel how some HNP officers look aside during patrols to allow gangs escape with victims. They also alert gangs about specific locations of potential victims and their movement patterns.²⁸⁰

²⁷⁷ Interview with two gang analysts and CCE members, June 2026.

²⁷⁸ Interview with a resident of a gang-controlled area, a gang analyst and two HNP officers, May 2026.

²⁷⁹ Interview with a gang analyst, a HNP investigator and two Delmas residents, May 2026.

²⁸⁰ Interview with anti-kidnapping official, a gang analyst and two HNP officers, June 2026.

Annex 22: CBP data on bulk cash seized from individuals departing the United States for Haiti (July 2025 to May 2026). As shown, the bulk of the cash related to outbound movements.

A	B	C	D	E	F
OFO Currency Amount Seized Inbound from Haiti or Exsiting from The U.S.A (Outbound) to Haiti July 1, 2025 through June 1, 2026					
Calendar Date (mm/dd/yyyy)	Inbound Outbound Indicator	Field Office Name	Destination Country Name	Statute Name	Currency Seized (US) Amount
07/03/2025	OUTBOUND	MIAMI	HAITI	18USC1960, 31USC5317(C)(2),31USC5316(A)(1)(A)	\$71.982
07/03/2025	OUTBOUND	MIAMI	HAITI	31USC5317(C)(2),31USC5316(A)(1)(A)	\$20.380
07/25/2025	OUTBOUND	MIAMI	HAITI	31USC5317(C)(2),31USC5316(A)(1)(A)	\$19.169
08/10/2025	OUTBOUND	MIAMI	HAITI	31USC5317(C)(2),31USC5316(A)(1)(A), 31USC5332, 31USC5332(C),31USC5332(A)	\$103.244
11/14/2025	OUTBOUND	MIAMI	HAITI	31USC5317(C)(2),31USC5316(A)(1)(A)	\$28.991
11/14/2025	OUTBOUND	MIAMI	HAITI	31USC5317(C)(2),31USC5316(A)(1)(A)	\$19.253
12/07/2025	INBOUND	BOSTON	UNITED STATES OF AMERICA	31USC5317(C)(2),31USC5316(A)(1)(B), 31USC5317(C)(2),31USC5316(A)(2)	\$1
12/15/2025	OUTBOUND	MIAMI	HAITI	31USC5317(C)(2),31USC5316(A)(1)(A)	\$10.965
12/15/2025	OUTBOUND	MIAMI	HAITI	31USC5317(C)(2),31USC5316(A)(1)(A)	\$24.469
12/22/2025	OUTBOUND	MIAMI	HAITI	31USC5317(C)(2),31USC5316(A)(1)(B), 31USC5317(C)(2),31USC5324(C)	\$61.709
12/26/2025	OUTBOUND	MIAMI	HAITI	31USC5317(C)(2),31USC5316(A)(1)(A)	\$14.340
01/28/2026	OUTBOUND	MIAMI	HAITI	31USC5317(C)(2),31USC5316(A)(1)(B)	\$17.176
04/26/2026	OUTBOUND	MIAMI	HAITI	31USC5317(C)(2),31USC5316(A)(1)(A),31USC5317(C)(2),31USC5324 (C)	\$19.068
05/17/2026	OUTBOUND	MIAMI	HAITI	31USC5317(C)(2),31USC5316(A)(1)(A), 31USC5332(C),31USC5332(A)	\$18.145
Total:					\$428.892

Source: Data provided by Customs and Border Protection (CBP) based on a Freedom of Information Act (FOIA) request by the Panel in May 2026.